MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 8 juin 2021, à 20 h 50

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 50 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative, *Mme Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt*, *Mme Dorothée Marthaler Ghidoni*, *M. Gazi Sahin* et *Mme Salma Selle*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous rappelle qu'une distanciation de 1,5 m est assurée entre chaque membre du Conseil municipal. Le port du masque est toujours obligatoire.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées à la commission des pétitions:

– P-443, «Pour un espace de pratique du judo dans le quartier des Eaux-Vives»;

– P-444, «Non au projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand»;

– P-445, «Contre l'installation d'une école-chantier pour une durée de 5 ans dans l'espace vert de la Tour de Champel»;

– P-446, «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix». *(Réaction.)*

5. Révocation du représentant EàG du Conseil municipal de la Ville de Genève au sein du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art.9) (RCM, art.130, lettres B) b)).

Le président. Je rappelle brièvement le contexte… Les membres du Conseil municipal ont reçu par courriel un courrier daté du 29 mars 2021 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) adressé à Mme Albane Schlechten, ancienne présidente du Conseil municipal, demandant la suspension et la révocation du représentant d'Ensemble à gauche au sein de son conseil de fondation, ainsi que l'arrêt de la Chambre administrative y relatif daté du 20 avril 2021 et un courrier de Mme Brigitte Studer, cheffe de groupe d'Ensemble à gauche, également adressé à Mme Albane Schlechten et portant sur le vote de la révocation précitée. En vertu de l'article 9 des statuts de la fondation, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur la révocation des représentants qu'il a élus au sein des conseils de fondations.

Comme dans le processus d'élection, je donne la parole à la cheffe de groupe d'Ensemble à gauche, Mme Brigitte Studer.

Mme Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, vous allez vous prononcer sur la demande de révocation de la FVGLS à l'encontre de notre représentant d'Ensemble à gauche, Marc Brunn. Quel est l'enjeu de ce vote? Ce ne sera pas un vote sur le projet immobilier des Vernets mais sur le rôle des représentants des partis dans les conseils de fondations de droit public.

L'autorisation pour le projet des Vernets a été accordée en juin 2020. Un recours a été déposé mais ce dernier n'empêche pas la réalisation du projet. Il porte sur des aspects précis et cherche à améliorer la qualité des logements et des aménagements. Ce sont les tribunaux qui trancheront ces questions, ce n'est actuellement pas de notre compétence de Conseil municipal ni de celle d'un autre pouvoir politique. Ce vote pose par contre la question du contrôle démocratique par la représentation des partis au sein des fondations.

Rappelons que les fondations immobilières de droit public ont été créées dans les années 1980 dans le but d'accéder aux subventions pour la construction de logements. Auparavant, les projets immobiliers étaient directement discutés, votés et contrôlés par les délibératifs cantonaux et communaux. Un contrôle démocratique s'exerçait sous les yeux de la population, laissant ainsi la place au débat public. Il doit continuer à s'exercer par le biais des représentations des

partis. Ces représentants doivent défendre la vision du parti au sein des conseils, permettre la discussion au sein du parti sur les orientations stratégiques de la fondation, contribuer à la bonne gestion et à la bonne qualité de ces projets, être loyaux au but de la fondation.

La question d'aujourd'hui est: est-ce que les représentants dans les conseils de fondation ont le droit – le devoir même – de poser publiquement des questions, d'émettre des critiques, de proposer des améliorations? Ou sont-ils simplement là pour émettre des critiques à l'interne et avaliser des projets choisis par la majorité?

La fondation reproche à M. Marc Brunn un manque de loyauté. Nous tenons tout d'abord à préciser qu'Ensemble à gauche reconnaît le rôle essentiel de la fondation dans la construction de logements à loyers abordables en ville de Genève. Nous avons toujours appuyé les crédits accordés à la FVGLS et soutenu ses projets de construction, tout en exprimant une vision critique à l'égard de certains d'entre eux.

Précisons aussi que, pour Ensemble à gauche, notre représentant a toutes les compétences. Architecte, longtemps enseignant, Marc Brunn est engagé de longue date en faveur du logement social. Il fait partie du comité du Rassemblement pour une politique sociale du logement et a été représentant au sein de nombreuses commissions officielles.

Contrairement aux affirmations de la FVGLS, Marc Brunn a signé la Déclaration d'engagement de confidentialité et de loyauté en décembre 2020. Il n'a jamais violé son devoir de confidentialité et, contrairement aux affirmations, il ne s'oppose pas non plus au projet des Vernets, à la construction de logements sociaux sur cette parcelle de la caserne des Vernets. Cela étant, il estime, comme Ensemble à gauche, que le projet existant doit et peut être amélioré. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls. Rappelons que le Conseil municipal a accepté la pétition P-415 «Caserne des Vernets: pour un projet à taille humaine» et que le Conseil administratif a aussi cherché à améliorer certains aspects du projet.

En outre le recours contre l'autorisation de construire a été déposé deux mois avant l'élection de Marc Brunn au conseil de fondation et ce dernier n'est pas partie à cette procédure judiciaire. Si le projet des Vernets est un projet important de la FVGLS, il n'est de loin pas le seul, comme nous avons pu le voir lors de la dernière session. Il y a aussi les projets à la gare des Eaux-Vives, à la route de Vernier et ailleurs.

Evoquer un non-respect de la loyauté pourrait signifier de reprocher la transmission d'informations confidentielles et opérationnelles, la violation de secrets d'affaires, ou le fait de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Marc Brunn n'a aucunement agi de la sorte. Il n'a commis aucun acte grave allant à

l'encontre des intérêts de la fondation, et ce sont les conditions nécessaires pour révoquer un administrateur élu, selon l'article 9, alinéa 2 de ses statuts.

Pour Ensemble à gauche, le respect de la loyauté ne peut cependant pas impliquer la renonciation à mener un débat politique sur des projets concrets d'envergure qui touchent aux enjeux actuels du développement de la ville, de l'urbanisme, de la construction de logements et de l'aménagement du territoire. Les membres d'une fondation de droit public doivent pouvoir participer à un tel débat public qui est indispensable aujourd'hui à nos yeux et servir de relais entre la société civile et la fondation dans laquelle ils siègent. Exprimer une vision critique est essentiel à la démocratie. Cela ne menace pas la fondation, l'avis seul de Marc Brunn ne pouvant l'engager.

En outre, un vote de révocation créerait un précédent dangereux. C'est Ensemble à gauche qui est concerné aujourd'hui mais ça pourrait toucher dans le futur des représentants d'autres partis en Ville et au Canton. *(Brouhaha.)* Pour Ensemble à gauche, un vote de révocation à l'encontre de Marc Brunn est inacceptable parce qu'un débat public et démocratique sur le développement de la ville est nécessaire, parce que la FVGLS est un acteur urbain important qui ne doit pas échapper au contrôle démocratique, parce qu'un tel vote créerait un précédent dangereux non seulement pour notre groupe mais aussi pour tous les groupes, surtout ceux qui sont minoritaires. Notre groupe Ensemble à gauche vous invite ainsi à refuser cette demande de révocation. *(Applaudissements. Brouhaha.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. *(Brouhaha.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Si Mme Studer peut s'exprimer, les groupes doivent pouvoir s'exprimer aussi! C'est inadmissible qu'on ne puisse pas dire quelque chose alors que Mme Studer a parlé pendant deux minutes! C'est quoi, cette démocratie? C'est un scandale!

M. Pierre de Boccard, deuxième vice-président (PLR). C'est comme une élection.

Le président. Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que la procédure est identique à celle d'une élection. Par voie de conséquence, on ne donne la parole qu'au parti que représente le candidat. Comme pour les élections, cette révocation a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Les membres du Conseil municipal vont recevoir un bulletin de vote sur lequel il s'agira de rédiger manuellement: oui ou non, ou abstention.

La question qui vous est posée est donc la suivante: acceptez-vous la révocation du représentant d'Ensemble à gauche du Conseil municipal de la Ville de Genève au sein du conseil de la FVGLS, telle que demandée par cette même fondation, conformément à l'article 9 de ses statuts? Les mêmes scrutateurs qui ont fonctionné pour les élections précédentes officient à nouveau pour cette révocation. J'invite les scrutateurs à se présenter.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est n'importe quoi! C'est antidémocratique, surtout avec les balivernes que Mme Studer a racontées, les mensonges éhontés… comme d'habitude. *(Brouhaha.)* C'est une honte! *(Le président frappe du marteau.)*

Le président. S'il vous plaît… Je répète le contenu de la question à laquelle vous êtes appelés à répondre. *(Brouhaha.)* Acceptez-vous la révocation du représentant d'Ensemble à gauche du Conseil municipal de la Ville de Genève au sein du conseil de la FVGLS, telle que demandée par cette même fondation, conformément à l'article 9 de ses statuts?

Des voix. On n'entend pas! *(Le président frappe du marteau.)*

Le président. Je répète la question: acceptez-vous la révocation du représentant d'Ensemble à gauche du Conseil municipal de la Ville de Genève au sein du conseil de la FVGLS? C'est le contenu de la question… Celles et ceux qui acceptent cette révocation votent oui, les autres votent non ou s'abstiennent. *(M. Pierre-Yves Bosshard quitte la salle lors du vote.)*

Nous avons reçu 75 bulletins… Je demande aux scrutateurs et aux secrétaires de descendre à la salle C afin de superviser le dépouillement. Merci.

(La séance est suspendue de 21 h 15 à 21 h 33 pendant le dépouillement.)

Le président. Mesdames et Messieurs, voici le résultat quant à cette demande de révocation.

Résultat du vote sur la révocation

Bulletins distribués:	75
Bulletins retrouvés:	74
Bulletins blancs:	7
Bulletins nuls:	0
Bulletins à soustraire:	7
Bulletins valables:	67
Majorité absolue:	34

Le président. La révocation de M. Marc Brunn est refusée par 47 voix. *(Applaudissements.)*

6. Allocution du président élu.

Le président. Madame la maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs, c'est avec une grande émotion mais aussi avec une joie intense qu'il m'est donné ce soir de prendre la parole en qualité de 179e président du Conseil municipal de la Ville de Genève. Je suis honoré de la confiance que vous m'avez accordée à travers vos suffrages et je vous en suis reconnaissant, tout en étant conscient de la responsabilité que cela implique.

Je voudrais avant toute chose saluer notre présidente sortante, Mme Albane Schlechten. *(Applaudissements.)* Elle a eu la charge d'inaugurer cette nouvelle législature dans des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19. Chère Albane, sois remerciée pour ton travail de présidente, mais aussi pour ta bonne gestion des travaux qui a permis, malgré les obstacles, le bon fonctionnement de notre institution. A titre personnel j'ai apprécié ton sens de la collégialité; tu m'as régulièrement laissé occuper ta place afin que je me familiarise avec cet exercice.

Mes remerciements vont également aux membres du bureau sortants pour leur travail et leur implication sans relâche dans un esprit constructif, sans oublier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Service du Conseil municipal pour leurs compétences, disponibilité, écoute et patience, avec à leur tête notre nouvelle cheffe de service, Mme Isabelle Roch-Pentucci. Elle a succédé à

Mme Marie-Christine Cabussat qui a pris sa retraite à la fin de l'année dernière et que je remercie également.

Même s'il n'est pas d'usage d'exprimer des sentiments plus intimes en cette occasion, permettez-moi néanmoins de faire exception à ce principe pour adresser une pensée à ma mère qui nous a récemment quittés et avec qui j'aurais souhaité partager ce moment privilégié. Elle l'aurait ressenti elle aussi comme un hommage à cette Genève multiculturelle d'accueil et d'intégration.

Ma gratitude, je l'adresse en premier à notre pays, la Suisse, qui sait depuis des siècles, sans pour autant oublier ses racines, accueillir la diversité et en faire sa force lorsque cette dernière est respectueuse, cette Suisse qui sait intégrer et rassembler sans distinction aucune d'origine, de race ou de religion. J'en suis d'autant plus conscient que je ne suis pas né sous notre ciel helvétique, mais en Algérie, terre de saint Augustin. Pourtant je suis là, à cette place que vous m'avez confiée, à assumer cette fonction avec l'honneur et la charge qu'elle implique.

Je suis également très honoré de la confiance que ma famille politique a placée en moi. Je remercie vivement le Mouvement citoyens genevois et en particulier mon groupe qui m'a proposé au bureau et à la candidature pour cette présidence.

Mon vœu le plus cher serait que le but premier de notre Conseil municipal ne soit pas de faire de la politique de communication, avec son lot de polémiques, controverses et attaques stériles, mais de servir au mieux les intérêts des citoyennes et citoyens de notre cité.

La crise sanitaire, économique et sociale avec ses dégâts collatéraux tels que nous les traversons depuis un peu plus de quinze mois n'a pas encore dit son dernier mot. C'est pourquoi il nous incombe de travailler tous ensemble dans le même esprit, sans dogmatisme, avec pragmatisme et bon sens.

Mesdames et Messieurs, rien ne se bâtit sans efforts et sans confiance. Les relations institutionnelles entre notre Conseil municipal et le Conseil administratif doivent également retrouver leur base de confiance, sans laquelle nous ne mènerons jamais à bien notre mission au service de la collectivité.

La commune est le premier échelon de notre architecture fédérale, mais aussi de notre démocratie confédérale. Rien de durable ne se bâtit sans fondations robustes. Et nous sommes, par la proximité que nous incarnons auprès de nos concitoyennes et de nos concitoyens, cette fondation active sur laquelle repose depuis la Constitution fédérale de 1874 notre édifice démocratique.

Les chantiers qui nous attendent sont de taille. Nul doute que l'impact de cette pandémie sur l'emploi n'a pas encore dévoilé toute son ampleur. Les jeunes et les plus de 50 ans sont déjà les plus touchés, et cela ira en s'aggravant. Sans cette solidarité à l'égard de celles et ceux qui sont restés sur le bord de la route lorsque

le fardeau salarial était trop lourd pour nos employeurs, nous devons craindre une atteinte profonde et durable à notre cohésion et à notre paix sociales, sans lesquelles notre économie ne retrouvera pas son essor. Cette préoccupation, avec la nécessité aujourd'hui admise de réduire les distances entre le domicile et le lieu de travail, doit renforcer encore la priorité à l'emploi pour nos résidents.

Le monde de la culture et celui du sport, sinistrés par les effets de la pandémie et les mesures sanitaires qui ont été prises, méritent aussi tout notre soutien afin de leur permettre un vrai redémarrage après plus d'une année de difficultés sans précédent. Les secteurs de la petite enfance et du parascolaire, l'aide pratique pour les personnes âgées ou le soutien aux sans-abris attendent plus que jamais des décisions volontaires et courageuses de notre part.

Les défis liés aux enjeux climatiques ne peuvent désormais plus laisser personne indifférent. La santé de notre population ne dépend pas que de notre système de santé, mais avant tout de notre faculté à construire le bien-vivre ensemble. Quand je dis ensemble je parle bien sûr de chaque habitant de notre canton, voire même de notre région, mais aussi des relations entre commune et canton, avec une répartition des tâches et des charges concertée, réfléchie, juste et efficace.

A la veille d'un sommet international qui annonce la reprise du multilatéralisme et qui doit rappeler au monde que Genève est la capitale du dialogue et de la concertation respectueuse, nous devons à notre niveau être les modestes porteurs de ces valeurs qui font de notre ville la plus petite des métropoles, mais surtout la plus grande des cités qui éclairent le monde par l'espoir d'une paix durable.

Avant de terminer, rappelons, sans sombrer dans l'autosatisfaction, que notre Conseil municipal a su faire preuve de pionnier durant cette pandémie en mettant sur pied un outil lui permettant de siéger en visioconférence. Une séance plénière fictive s'est ainsi tenue avec succès le jeudi 25 mars dernier. C'est un outil désormais incontournable si l'impossibilité de siéger en présentiel devait se renouveler. Que celles et ceux qui ont permis cette réalisation – Direction des systèmes d'information et de communication en tête – en soient remerciés. La refonte du règlement dont le bureau sortant a eu la charge et qui permettra d'avoir un ordre du jour réellement à jour est également source de satisfaction.

Après trois années d'exil, nous allons en début d'année prochaine retrouver notre salle emblématique de l'Hôtel de Ville. Cela va sans doute rappeler d'intenses souvenirs aux uns et initier une belle découverte pour les autres. Je saisis cette occasion de remercier les responsables de l'OMM qui n'ont ménagé aucun effort durant cette période afin de nous offrir les meilleures conditions pour l'accomplissement de nos travaux.

Je m'emploierai à mettre toute mon énergie pour que votre droit de parole soit équitablement respecté. Aidez-moi en retour à maintenir la discipline et la dignité

des débats, dans le respect mutuel. Vive la Ville de Genève, vive le Canton de Genève, vive la Suisse!

Des voix. Bravo! *(Applaudissements de l'assemblée debout.)*

Le président. Nous passons maintenant aux renvois directs en commission des propositions du Conseil administratif.

7. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2021 en vue de l'approbation des budgets 2020-2021 et 2021-2022 du Grand Théâtre de Genève (PR-1461).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2020-2021 ainsi que le budget de la saison 2021-2022 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG). Ces deux budgets vous sont présentés simultanément, car la finalisation du budget de la saison 2020-2021 a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

La programmation artistique des saisons du Grand Théâtre de Genève (GTG) est établie deux années en amont. Pour ces deux saisons, elle a donc été établie avant la crise sanitaire. Par principe de continuité, les budgets 2020-2021 et 2021-2022 ont été construits sur la base d'une saison ordinaire, hors Covid, afin d'avoir un référentiel budgétaire comparable aux saisons précédentes et à venir. Ainsi, les conséquences des mesures sanitaires, notamment sur les recettes de billetterie, ont été expressément écartées. Ce choix permettra subséquemment d'évaluer les pertes résultant des mesures sanitaires en considérant le manque à gagner par rapport aux objectifs habituellement attendus en termes de billetterie. De même, l'impact de la crise sanitaire sur les apports privés n'a pas été pris en considération: les dons des mécènes et les montants attendus des partenaires, ainsi que des coproducteurs et des tournées du ballet, sont inscrits dans le budget tels que convenus avant la crise sanitaire, sans réajustements liés aux circonstances actuelles. C'est dans les comptes que la FGTG présentera les ajustements des charges et les recettes extraordinaires (soutiens privés, demande d'indemnisation des pertes auprès du guichet cantonal et indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) obtenues par la Fondation).

Le budget 2020-2021 se solde par un déficit de 237 565 francs et le budget 2021-2022 par un déficit de 218 358 francs, soit un montant comparable. Les

éléments composant ces deux budgets sont développés dans les rapports de budget annexés à la présente proposition.

Les budgets 2020-2021 et 2021-2022 montrent une fois encore que les finances de la FGTG peinent à trouver l'équilibre, malgré le soutien financier d'un grand mécène, qui a accepté d'augmenter sa contribution de 1,5 million de francs de manière durable pour compenser la perte des subventions cantonales depuis 2017. Le déficit structurel de 3 millions de francs subsiste. Il est comblé pour moitié par la contribution de ce grand mécène et pour l'autre moitié par les efforts d'économie réalisés par la FGTG et la recherche de fonds privés.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du GTG précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du GTG.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2020-2021 et le budget de la saison 2021-2022 du GTG en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2020-2021 et le budget de la saison 2021-2022 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève sont approuvés.

Annexes:

– rapport de budget du Grand Théâtre de Genève, saison 2020-2021
– rapport de budget du Grand Théâtre de Genève, saison 2021-2022

grand theatre
geneve

RAPPORT DE BUDGET

SAISON 2020-2021

Révisé en mars 2021

grand theatre
geneve

Préambule

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) présente dans ce document le budget de la saison 2020-2021, revu à la demande du Département de la Culture et de la Transition Numérique le 3 mars 2021.

Le budget 2020-2021 a été élaboré sur la base d'une programmation artistique établie deux années en amont, bien avant la crise sanitaire. Les conséquences possibles des mesures sanitaires sur le plan financier, notamment sur les recettes de billetterie, ont été expressément écartées du présent budget. Par principe de continuité, le budget a été établi sur la base d'une saison ordinaire, hors-COVID, afin d'avoir un référentiel budgétaire comparable aux saisons précédentes et à venir. Ce choix permettra subséquemment d'évaluer les pertes résultant des mesures sanitaires en considérant le manque à gagner par rapport aux objectifs habituellement attendus en termes de billetterie. De même, l'impact de la crise sanitaire sur nos partenaires n'a pas été pris en considération : les dons des mécènes et les montants attendus des partenaires, ainsi que des coproducteurs et des tournées du ballet sont inscrits dans le budget tels que convenus avant la crise sanitaire, sans réajustement liés aux circonstances actuelles.

Le principal réajustement avec le budget initial 2020-2021, soumis le 26 août 2020 au CA, qui présentait un déficit de CHF 1'365'428, réside dans le changement de programmation opéré juste avant le début de saison. En raison des effectifs très importants requis pour la production de *Turandot*, il a été décidé de présenter la production *La Cenerentola* en lieu et place de *Turandot*. Les effectifs plus restreints de cette production permettaient de répéter en respectant les distances sanitaires sur scène et dans la fosse d'orchestre. Le changement de production a induit une économie significative par rapport au budget initialement prévu.

Finalement, **le budget révisé de 2020-2021 se solde par un déficit de CHF 237'565**, contre CHF 1'327'329 de déficit pour le budget 2019-2020. Tous les éléments le composant sont développés dans le présent document.

Deux autres éléments importants sont à considérer pour appréhender le budget 2020-2021 : en raison des travaux de renouvellement de la machinerie de scène, le théâtre devra fermer en juin 2020 et la dernière production de la saison devra être jouée au Bâtiment des Forces Motrices, ce qui induit des surcoûts et pertes de billetterie évaluées à hauteur de CHF 681'000 (cf chapitre 6). Par ailleurs, alors que des efforts importants d'économie ont été réalisés, le déficit structurel de CHF 3 millions subsiste, compensé en partie par un mécène à hauteur de CHF 1,5 millions.

grand theatre
geneve

Table des matières

1) Budget global 2020-2021 4
a) Dépenses de gestion courante 5
b) Budget artistique : dépenses et recettes variables des productions 7
2) Recettes propres et subventions 8
a) Recettes non affectées aux productions 8
b) Billetterie 9
c) Sponsoring et mécénat : 20% des revenus totaux 10
3) Charges de personnel 11
a) Situation des ressources humaines : personnel Ville/Fondation 11
b) Budget global des charges de personnel hors productions artistiques 11
4) Charges variables des productions artistiques 12
a) Direction artistique et technique : enjeux pour 2020-2021 12
b) Opéras 13
c) Récitals et concerts 15
d) Le ballet du Grand Théâtre de Genève 16
Le ballet en tournée 17
e) *La Plage* : pour une ouverture du Grand Théâtre 17
Grand Théâtre Jeunesse – GTJ 18
Dramaturgie et développement culturel 18
Les événements de La Plage 19
Les visites guidées 19
5) Budget du service de Marketing & Communication 19
a) Stratégie 19
b) Les activités de promotions 20
Partenariats 21
Marketing et communication 21
c) Relations presse 21
d) GTMagazine 22
e) Captations destinées à la diffusion 22
6) Renouvellement du système de commande de la machinerie 23
Conclusion 24
Annexe 1 - Les partenaires du GTG 25
Annexe 2 – Budget détaillé 26

I) Budget global 2020-2021

Le budget de la FGTG pour la saison 2020-2021 a été établi à partir du budget de la saison 2019-2020 (hors situation de crise pandémique) et en prenant en considération les éléments comparatifs des comptes 2019-2020 audités.
La saison 2019-2020 était la première saison complète au sein du bâtiment place de Neuve depuis le retour dans les murs en février 2019. Malheureusement cette saison a été pleinement impactée par les mesures sanitaires liées à la pandémie, principalement la fermeture de l'insitution au public puis aux employés. Ainsi les analyses comparatives restent limitées. Il est toutefois important de souligner qu'il n'y a donc pas eu de saison ordinaire de référence au sein du GTG depuis sa réouverture.

Le budget total de la saison 2020-2021 présente un total de charges de CHF 32'692'502 (saison 2019-2020 : CHF 32'522'878) et un total de revenus de CHF 32'454'938 (saison 2019-2020 : CHF 31'195'549), hors valorisation de la mise à disposition du bâtiment à hauteur de CHF 3'184'534. Le résultat se traduit par un déficit de CHF 237'565, contre un déficit budgété de CHF 1'327'329 pour la saison 2019-2020.

Le budget comprend deux parties :

- Les dépenses des productions artistiques et les recettes de billetterie, de coproduction et de mécénat associées aux spectacles.
- Les frais et revenus de gestion courante, correspondant aux frais de fonctionnement et dépenses courantes. Ces dépenses comprennent notamment les frais du personnel permanent de la Fondation, les loyers, les dépenses en informatique, les dépenses de communication et de marketing indépendants des productions et les dépenses de presse. Les revenus hors productions sont pour l'essentiel les subventions, les revenus du mécénat et sponsoring institutionnels.

Vue générale du budget 2020-2021
Comparé au budget 2019-2020

En CHF	Productions	Gestion courante	BUDGET 2020-2021	*Budget 2019-2020*	*Variation*	
Charges de personnel	8 322 021	13 107 641	20 993 317	*21 337 615*	*(344 298)*	-2%
Autres dépenses	4 581 987	6 680 854	11 699 186	*11 185 262*	*513 923*	5%
DEPENSES	**12 904 008**	**19 788 495**	**32 692 502**	***32 522 878***	*169 625*	1%
Comparatif 19-20	*12 944 011*	*19 578 867*				
Billetterie	9 610 789		9 610 789	*10 567 099*	*(956 310)*	-9%
Coproduction	843 060		843 060	*115 000*	*728 060*	633%
Autres recettes Artistiques	653 400		653 400	*680 799*	*(27 399)*	-4%
Subventions		13 567 289	13 567 289	*13 388 819*	*178 470*	1%
Mécénat et partenariats	2 075 000	4 606 000	6 681 000	*5 435 000*	*1 246 000*	23%
Insertion publicitaire	287 650		287 650	*300 000*	*(12 350)*	-4%
Autres recettes		811 750	811 750	*708 831*	*102 919*	15%
RECETTES	**13 469 899**	**18 985 039**	**32 454 938**	***31 195 549***	*1 259 389*	4%
Comparatif 19-20	*12 997 898*	*18 197 650*				
EXCEDENT / PERTE	**(11 699 318)**	**11 461 754**	**(237 565)**	***(1 327 329)***	***1 089 764***	

Les **dépenses globales** augmentent de 1% par rapport au budget 2019-2020, les frais fixes restent maîtrisés, notamment en raison du maintien du niveau global des salaires et d'une politique de limite des dépenses. Les dépenses liées aux productions sont développées au chapitre 4.

Les **charges de personnel** diminuent de CHF 344'000 pour atteindre **CHF 20'993'000, soit -2%**. Cette diminution s'explique par l'impact sur les cachets du remplacement d'une grosse production, *Turandot*, par une reprise à effectif plus faible qu'est *La Cenerentola*. Le détail est expliqué en chapitre 3.

Du côté des **recettes**, la hausse générale de 4% s'explique essentiellement par une augmentation des recettes du mécénat et du sponsoring ainsi que des recettes de coproductions, qui compensent la baisse de 9% de la billetterie. La répartition des recettes est détaillée dans le chapitre 2.
La **baisse des recettes de billetterie** de CHF 956'000 s'explique par une révision de la politique tarifaire au niveau de la répartition des places par catégorie et du prix des places, mais surtout par une réévaluation prudente des recettes de billetterie par rapport au budget de la saison 2019-2020 (cf chapitre 2.a).

Les **recettes de coproduction** augmentent considérablement CHF +728'000. Ce résultat est le fruit du travail de collaboration de la Direction générale sur le plan international ; il se traduit par la participation de plusieurs partenaires aux projets du GTG, permettant ainsi de partager les dépenses de création et de développer des projets de plus grande envergure, et donnant également une visibilité accrue du GTG à l'étranger.

Enfin, les efforts de la Direction au niveau du **mécénat** permettent d'atteindre CHF 6'681'000 soit CHF 1'246'000 de plus par rapport à la saison précédente (cf chapitre 2.b).

Les **autres recettes artistiques**, à hauteur de CHF 653'000 comprennent essentiellement CHF 400'000 de revenus des ventes de spectacles de danse provenant des tournées du ballet ainsi que les recettes annexes aux spectacles (ventes de programmes, vestiaires, ...).

Les **autres recettes**, à hauteur de CHF 812'000, regroupent principalement les recettes de location de salle et de restauration.

a) Dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante regroupent toutes les charges fixes et variables non affectées aux productions. Pour des raisons de comparabilité – et étant donné que l'impact du COVID n'a qu'une faible incidence sur la gestion courante - le détail est présenté par rapport au réalisé 2019-2020, première saison complète après la réouverture.

Elle se décomposent comme suit :

En CHF	Budget 2020-2021	Réalisé 2020-2019	*Différence Budget 20-21 Réalisé 19-20*
Charges de personnel permanent	13 107 641	13 242 075	*(134 434)*
Fournitures publicité - accueil du public - billetterie	1 282 603	1 550 111	*(267 508)*
Location de matériel	203 725	147 038	*56 687*
Achat de matériel	305 000	468 059	*(163 059)*
Locations immobilières	1 286 520	1 344 844	*(58 324)*
Fournitures administratives	48 000	20 991	*27 009*
Imprimés	7 000	5 527	*1 473*
Achats de petit équipement	817 000	332 302	*484 698*
Eau, Energie, Combustible	247 550	(2 119)	*249 669*
Entretien des immeubles par des tiers	462 000	375 007	*86 993*
Entretien et maintenance du matériel	144 100	218 971	*(74 871)*
Frais de déplacement personnel GTG	313 000	277 377	*35 623*
Honoraires et prestations	1 360 856	1 321 313	*39 543*
Frais divers	22 500	15 510	*6 990*
Amortissements	181 000	261 861	*(80 861)*
Charges extraordinaires	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante	**19 788 495**	**19 578 867**	*209 627*

Les **charges de personnel** de CHF 13'108'000 prennent en compte les salaires du personnel permanent de la FGTG : direction, service communication-marketing, chœur permanent, ballet, régies et également le personnel d'accueil (cf chapitre 3). La diminution s'explique simplement par un effet de remplacement sur certains postes (nouveaux danseurs notamment).

Le poste de fournitures de **publicité** englobe toutes les dépenses liées à la communication (presse et média), au marketing, à l'accueil du public et la billetterie et représente pour la saison CHF 1'283'000 (cf. chapitre 5). Elles diminuent drastiquement de CHF 267'000, puisque la saison 2019-2020 était marquée par le lancement d'une nouvelle identité visuelle (logo, site internet, ...) marquant le changement de Direction générale. Cette diminution est compensée par une augmentation significative du budget du GTG magazine, sous un nouveau format. Le détail du poste publicité est développé dans le chapitre 5.

La forte **baisse des achats de matériel** concerne principalement la suppression des achats de marchandises pour la restauration, à hauteur de CHF 245'000. Sur la saison 2020-2021, un contrat de prestation de service a été signé avec une société pour externaliser toutes les prestations de restauration. Le contrat stipule un minimum de recettes de CHF 120'000 pour le GTG auquel s'ajoute, au-delà d'un certain seuil, un pourcentage sur les ventes. Par précaution, seuls les CHF 120'00 ont été budgétés en recettes.
Les achats de marchandises et l'emploi de personnel auxiliaire n'incomberont plus au GTG et n'ont donc pas été valorisés.

L'augmentation des **achats de petit équipement** concerne principalement l'achat d'un mur vidéo LED à hauteur de CHF 420'000. Cette acquisition est entièrement financée par un mécène. Le don et la charge correspondante ont donc été considérés au compte de résultat sur la saison 2020-2021. Une redistribution entre les achats de petits équipements et **l'entretien-maintenance du matériel** impacte également ces deux postes.

L'augmentation du poste **d'entretien des immeubles** de CHF 87'000 s'explique par la faible valeur sur la saison 2019-2020 pendant laquelle les bâtiments ont été fermés et le contrat d'entretien des locaux suspendu pendant plus de 2 mois. C'est donc un retour à la normale.

Les **honoraires et prestations de service augmentent CHF 40'000, ce qui s'explique principalement** par les honoraires liés à la sécurité informatique et surtout par les développements de Dièse et Abacus (mise à jour de la version et implémentation du nouveau système de bons de commandes et Gestion Électronique des Données). En outre, un logiciel CRM (Client Relationship Management) est en cours d'implémentation, la première tranche a impacté la saison 2019-2020. Cette ligne prend également en compte la téléphonie et l'internet.

Les **honoraires et prestations de service hors informatique** regroupent :

- La surveillance du bâtiment
- Les prestations d'élimination des déchets
- Les consultants externes (avocats, audit, traduction, ...)
- Les frais de transport
- Les assurances
- Les taxes et émoluments

Le poste augmente significativement, notamment à cause des frais de transport pour lesquels une augmentation a été relevée (notamment pour le stockage des productions) ainsi qu'une réserve pour des honoraires de conseil imprévus.

grand theatre
geneve

b) Budget artistique : dépenses et recettes variables des productions

Le « budget artistique » regroupe toutes les dépenses et recettes variables liées aux productions.

Pour la saison 2020-2021, il représente :

- CHF (12'904'000) de dépenses, comprenant notamment le cachet des artistes, les choristes surnuméraires, les musiciens complémentaires, les figurants, les dépenses de matériel pour la production des décors, costumes et accessoires, les renforts techniques, locations de salles, locations de matériel ou de productions
- CHF 9'610'000 de recettes de billetterie
- CHF 653'000 d'autres revenus dont les cachets de la tournée du ballet, recettes de ventes des programmes et vestiaires
- CHF 843'000 de revenus des coproductions
- CHF 2'075'000 de recettes de mécénat et sponsoring affecté aux spectacles

Ainsi, le résultat des activités artistiques se solde par **un excédent de CHF 278'241** mécénat inclus. A périmètre égal, le déficit du budget de la saison 2019-2020 s'élevait à CHF -246'113.

Le poids des dépenses provient principalement des activités d'opéra et de ballet qui nécessitent des budgets beaucoup plus importants et d'une politique budgétaire prudente en termes de billetterie. Les récitals, concerts et activités de *La Plage* sont à l'équilibre, ou au mieux, permettent de dégager un minimum d'excédent.

	Opéras	Ballets	Récitals	Concerts	La Plage	TOTAL 2020-2021	*Budget 2019-2020*
ARTISTIQUE							
Cachets	5 928 460	370 180	98 450	134 793	275 735	6 962 546	*7 326 097*
Frais de déplacement	654 842	404 150	13 650	12 200	26 000	1 118 442	*708 500*
Charges de Coproduction	486 800	-	-	-	-	486 800	*550 000*
Droits de représentation et divers	361 796	245 074	10 400	3 100	68 600	558 970	*608 024*
	7 431 898	**1 019 404**	**122 500**	**150 093**	**370 335**	**9 126 758**	***9 192 621***
TECHNIQUE							
Personnel Temporaire	813 370	33 600	-	-	76 160	923 130	*723 390*
Achats de matériel	1 111 700	220 000	-	-	59 200	1 390 900	*1 779 500*
Locations	269 000	95 000	-	5 000	-	369 000	*212 500*
Déplacements et transport	251 000	50 000	-	-	-	301 000	*276 000*
Service de Sécurité	43 000	13 000	1 200	600	6 000	63 800	*60 000*
Autres charges	18 000	-	-	-	-	18 000	-
	2 506 070	**411 600**	**1 200**	**5 600**	**141 360**	**3 065 830**	***3 051 390***
COMMUNICATION / PRESSE							
Affichage	64 900	19 900	1 600	3 900	2 600	92 900	*91 409*
Publicité	303 350	75 755	10 560	11 985	119 970	521 620	*513 247*
Programmes	60 300	12 600	12 800	6 300	4 900	96 900	*95 345*
	428 550	**108 255**	**24 960**	**22 185**	**127 470**	**711 420**	***700 000***
DEPENSES	**10 366 517**	**1 539 259**	**148 660**	**177 878**	**639 165**	**12 904 008**	**12 944 011**
RECETTES							
Billetterie	8 354 585	754 918	174 480	162 996	163 810	9 610 789	*10 567 099*
Coproduction	843 060	-	-	-	-	843 060	*115 000*
Autres revenus	225 000	417 000	1 200	1 000	9 200	653 400	*680 799*
RECETTES	**9 422 645**	**1 171 918**	**175 680**	**163 996**	**173 010**	**11 107 249**	**11 362 898**
EXCEDENT / (PERTE)	**(943 872)**	**(367 341)**	**27 020**	**(13 883)**	**(466 155)**	**(1 796 759)**	**(1 581 113)**
Mécénat	1 340 000	170 000	50 000	80 000	435 000	2 075 000	*1 335 000*
EXCEDENT / (PERTE) yc mécénat	**396 128**	**(197 341)**	**77 020**	**66 117**	**(31 155)**	**278 241**	**(246 113)**

Les dépenses et recettes des productions artistiques se répartissent de la manière suivante :

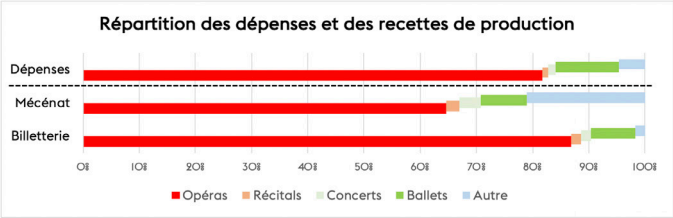

La catégorie « Autre » englobe toutes les activités de *La Plage* (Grand Théâtre Jeunesse - GTJ, Late Nights, Apéropéras, Duels, ...).

2) Recettes propres et subventions

Le budget des recettes se compose de la manière suivante :

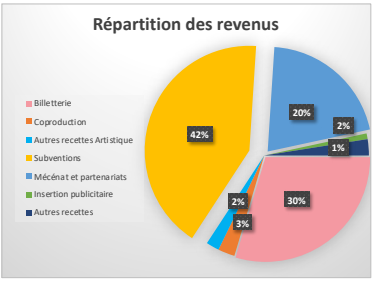

- **Subventions** de la Ville de Genève : CHF 10'947'000 (CHF +212'000 pour la prise en charge des fluides et CHF -34'000 de financement poste contrôle interne)
- **Subventions** de l'Association des Communes Genevoises : CHF 2'500'000
- Recettes de **billetterie** : CHF 9'610'000
- Produits du **mécénat et sponsoring** : CHF 6'681'000 (affecté aux productions – chapitre 4 - et à l'institution – chapitre 2.c)

La mise à disposition du bâtiment Place de Neuve par la Ville de Genève sous forme de gratuité d'une valeur de CHF 3'184'000 ainsi que le personnel mis à disposition estimé à CHF 25'000'000 sont exclus du présent tableau.

a) Recettes non affectées aux productions

Les recettes non affectées aux productions concernent :

En CHF	Total 2020-2021	Budget 2019-2020	*Variation*
Subventions	13 567 289	13 388 819	*178 470*
Mécénat et partenariat	4 606 000	4 100 000	*506 000*
Location des salles et refacturations	518 750	140 000	*378 750*
Restauration	120 000	426 488	*(306 488)*
Autres recettes	173 000	142 344	*30 656*
	18 985 039	**18 197 650**	***608 919***

L'augmentation du montant des **subventions** par rapport à la saison 2019-2020 s'explique par un changement de principe à partir de janvier 2021 où l'institution devra prendre à sa charge – contre subvention – les factures de fluides, alors payées directement par la Ville jusque-là. **La nouvelle convention de subventionnement avec la Ville de Genève 2020-2025 est en cours de ratification.**

La hausse des recettes de **mécénat** de CHF 506'000 affecté aux productions s'inscrit dans la stratégie de développement de la nouvelle direction (chapitre 2.c). Le montant de CHF 4'606'000 inclut les recettes de mécénat du GTG Magazine à hauteur de CHF 195'000.

Les **recettes de location** présentent une forte augmentation de CHF +379'000, expliquée par l'événement exceptionnel d'un partenaire privé.

La **hausse des autres recettes** concerne deux éléments qui se compensent. Tout d'abord, une diminution de CHF 119'000 s'explique par le changement de fonctionnement pour les captations-diffusion. Depuis cette saison, le GTG participe aux frais de captation pour un montant fixé lors des négociations avec les partenaires alors qu'avant une facture était établie pour couvrir la totalité des frais (cf chapitre 5.e). L'autre variation sur ce poste concerne un sinistre intervenu en décembre 2019, pour lequel la FGTG espère recevoir un dédommagement de l'assurance estimé à CHF 150'000.

b) Billetterie

Les réflexions commerciales sur la saison 2020-2021 visent un objectif de remplissage. Le plan de salle et la tarification ont été revus afin de mieux répondre à la demande des spectateurs actuels et d'inciter de nouveaux spectateurs à tenter l'expérience du GTG. L'analyse s'est faite sur les taux de remplissage (billets individuels + abonnés) de chaque catégorie sur la saison 2019-2020 pour définir une nouvelle répartition des places par catégorie, en vue d'optimiser les taux de remplissage pour chaque catégorie. L'objectif est de rendre les places en catégorie B au parterre plus attrayantes et ainsi de mieux remplir le parterre. Les prix ont également été revus pour ne pas dépasser des seuils rédhibitoires et répondre à la tendance du public de préférer les billets moins chers. Pour pallier ces différences de prix et améliorer le remplissage, le GTG va mettre en place une tarification dynamique (*flexible pricing)*. Cette stratégie de tarification consiste dans le cadre de la politique de prix du *mix-marketing* à ajuster les prix aux variations de la demande et réagir sur les tendances d'un public changeant.

Le partenariat signé avec La Mobilière, qui permet de proposer une centaine de billets à CHF 17 par représentation, a pu être reconduit pour la saison prochaine. La Mobilière prend en charge la différence de prix entre le tarif normal et le tarif à CHF 17. Cette offre, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'ouverture et de « démocratisation » de l'opéra a connu un grand succès durant la saison 2019-2020.

Le budget 2019-2020 ne prenait pas en compte les servitudes – places mises à disposition gratuitement – ce qui a provoqué des écarts importants dans les analyses des recettes de billetterie. Cet élément a été intégré dans les nouveaux calculs, ce qui permet une vue plus juste des recettes estimées.

Au total, **les prévisions de billetterie sont estimées à CHF 9'611'000** et sont nettement inférieures au budget 2019-2020, mais plus en cohérence avec la réalité :

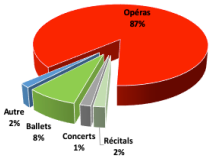

	Budget 20-21	Budget 19-20	*Variation*	*Variation %*
TOTAL	**9 610 789**	**10 567 099**	*(956 310)*	*-9%*
Opéras	8 354 585	9 005 736	*(651 151)*	*-7%*
Récitals	174 480	341 381	*(166 901)*	*-49%*
Concerts	162 996	191 687	*(28 691)*	*-15%*
Ballets	754 918	948 495	*(193 577)*	*-20%*
Autre	163 810	79 800	*84 010*	*105%*

Les taux de remplissage sont estimés suivant différents indicateurs comme la notoriété et la popularité de l'œuvre d'après l'expérience, le nombre de représentations et la période de programmation. Les objectifs pour la saison 2020-2021 sont les suivants :

Taux de remplissage par spectacle

	JAUGE
La Cenenrentola	83%
L'Affaire Makropoulos	65%
Candide	83%
Pélléas et Mélisande	75%
La Clémence de Titus	70%
Parsifal	80%
Didon et Enée	85%
La Traviata*	95%
Le Messie - *invité*	85%
Opéras - Moyenne	**80%**
Concert de Nouvel an	90%
Paulus*	75%

	JAUGE
Hors cadre*	80%
Le Sacre2	75%
Drumming* - *invité*	85%
Ballets - Moyenne	**80%**
René Pape	60%
Matthias Goerne	60%
Pretty Yende	60%
Ludovic Tezier	60%
Récitals - Moyenne	**60%**
Jeune PublicTinsoldat	60%

** BFM et Cathédrale*

c) Sponsoring et mécénat : 20% des revenus totaux

Avec l'élaboration d'une stratégie de recherche de fonds pour les cinq prochaines années, le GTG a la volonté d'accroître les soutiens privés de manière significative, en collaboration avec le Cercle du Grand Théâtre, et d'être identifié comme partenaire de choix par les mécènes qui souhaitent renforcer leur image, développer des opérations de relations publiques de prestige, ou simplement nourrir leur passion pour l'opéra et pour la danse. Pour la saison 2020-2021, malgré le désistement de deux mécènes, les contributions augmentent de manière significative, grâce aux montants plus élevés octroyés par certains :

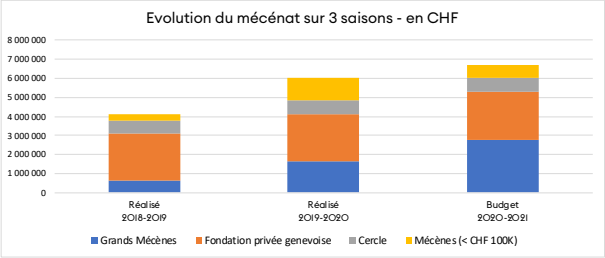

Une partie importante des montants des mécènes, CHF 2'075'000, est directement affectée aux productions.

Toutefois, les mécènes peuvent être très dépendants de la conjoncture économique et rien n'est jamais acquis, chaque contrat doit être défendu chaque année.

grand theatre
geneve

3) Charges de personnel

a) Situation des ressources humaines : personnel Ville/Fondation

Le GTG occupe 184 employés de la Ville de Genève et près de 125 employés fixes au sein de la Fondation, dont notamment les membres de la Direction, les artistes du chœurs, les danseurs.seuses ou encore le personnel de salle. Ces deux statuts ont des disparités importantes et rendent compliquée la gestion des ressources humaines au niveau administratif et logistique.

Outre ce personnel fixe, il est fait appel à de nombreux salariés temporaires (autour de 250 en fonction des saisons) pour couvrir les besoins ponctuels de renfort sur le plateau pour les représentations : habillage, maquillage, manutention, éclairage, régie … L'équipe du planning et les directions artistique et technique font tout leur possible pour limiter ces coûts qui varient beaucoup d'une production à l'autre en fonction des effectifs scéniques et de la scénographie des productions.

Enfin, ce sont près de 275 artistes qui rejoignent le GTG au grès des productions et représentations : chef.fe.s d'orchestre, solistes, metteur.e.s en scène, chorégraphes, décorateur.trice.s, choristes auxiliaires, figurants, …

Ainsi, au total plus de 800 personnes travaillent pour le GTG chaque année.

b) Budget global des charges de personnel hors productions artistiques

Le budget global des charges de personnel, incluant les cotisations, indemnités et autres frais – hors productions artistiques – diminue de CHF 63'000 par rapport à la saison précédente pour atteindre **CHF 13'108'000 pour la saison 2020-2021**, contre CHF 13'171'000 pour la saison 2019-2020.

Les charges de personnel hors production se répartissent comme suit :

Répartition des charges de personnel hors productions

	Budget 20-21	Réalisé 19-20	*Variation*	*%*
Direction et administration	1 672 845	1 583 151	*89 693*	*6%*
Artistique	933 130	1 040 810	*(107 679)*	*-10%*
Jeune troupe	236 379	232 294	*4 085*	*2%*
Chœur	5 178 832	4 979 390	*199 441*	*4%*
Ballet	3 301 655	3 306 277	*(4 622)*	*0%*
Communication	693 200	833 458	*(140 258)*	*-17%*
Personnel de salle	495 000	470 944	*24 056*	*5%*
Temporaires	463 100	647 250	*(184 150)*	*-28%*
Autres charges de personnel	133 500	148 500	*(15 000)*	*-10%*
	13 107 641	**13 242 075**	**(134 434)**	***-1%***

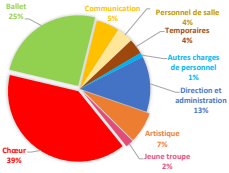

Cette diminution des charges de personnel s'explique essentiellement par une diminution de CHF 160'000 des charges liées au personnel temporaire hors productions. Il s'agit d'une réaffectation budgétaire de ce poste sur le budget des auxiliaires pour les productions (cf chapitre 4.a) et d'une revue à la baisse des taux de cotisations sociales appliqués à cette population.

Il en ressort clairement que le chœur (40%), avec notamment 42 choristes à temps plein et le ballet (25%), avec notamment 22 danseurs à temps plein représentent les principales charges de personnel et restent en ligne par rapport à la saison précédente.

grand theatre
geneve

4) Charges variables des productions artistiques

a) Direction artistique et technique : enjeux pour 2020-2021

Le Chœur du GTG
Pour la saison 2020-2021, le chœur fixe du GTG sera à nouveau à effectif complet, avec 42 membres, encadrés et dirigés par 5 personnes fixes. Le poste resté vacant en 2019-2020 sera repourvu en août 2020.
Le chœur permanent forme l'effectif de base. Pour les œuvres qui nécessitent des effectifs plus importants, il est complété ponctuellement par des surnuméraires. Le coût des surnuméraires a été budgété en fonction du nombre de répétitions, de représentations et d'éventuelles indemnités liées à la longueur des œuvres, le temps de maquillage, les chorégraphies potentielles ou encore les captations.

Équipe technique
En plus du personnel mis à disposition par la Ville de Genève, il arrive que pour certaines productions et des problématiques de planification, il soit fait appel à des auxiliaires pour compléter les équipes. Ce personnel est alors pris en charge par la FGTG sur le budget des productions.

Le budget de la technique concerne l'activité de l'Opéra à hauteur de 85% et du ballet pour 13%.
Il se répartit ainsi, comparé au budget 2019-2020 compte tenu de la particularité du réalisé 2019-2020 :

Budget Technique

	Saison 2020-2021	Saison 2019-2020	*Différence*
Décors	939 700	1 185 500	*(245 800)*
Accessoires	47 200	60 000	*(12 800)*
Costumes	252 500	314 000	*(61 500)*
Maquillage	70 000	60 000	*10 000*
Habillage	30 000	50 000	*(20 000)*
Matériel technique	29 500	60 000	*(30 500)*
Lumières	22 000	50 000	*(28 000)*
Personnel extra	923 130	723 390	*199 740*
Transports	210 000	97 000	*113 000*
Location matériel	369 000	212 500	*156 500*
Voyages	91 000	179 000	*(88 000)*
Sécurité	63 800	60 000	*3 800*
Autres charges	18 000	-	*18 000*
TOTAL	**3 065 830**	**3 051 390**	***(7 360)***

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- **La hausse des dépenses pour le matériel de production** est compensée par la hausse des recettes de coproductions.
- **La forte augmentation sur le personnel auxiliaire** s'explique principalement par la réaffectation sur le budget des productions des temporaires comptabilisés dans le budget 2019-2020 sous les charges de fonctionnement (cf. chapitre 3.b).
- **La hausse des frais de transport** résulte du transport des productions en coproduction et louées.
- **La baisse des frais de voyage** se justifie par la diminution du nombre de productions construites à Genève.

b) Opéras

La programmation de la saison 2020-2021 compte 9 opéras – dont un invité - pour un total de dépenses estimé à CHF 10'367'000, couverts par des recettes de billetterie à hauteur de CHF 8'354'000, des coproductions pour CHF 843'000 et par le mécénat pour CHF 1'340'000. Les autres revenus de CHF 225'000 regroupent les recettes de vestiaires et de ventes de programmes.

Le budget se répartit comme suit selon les productions :

	La Cenenretola	L'Affaire Makropoulos	Candide	Pelléas et Mélisande	La Clemenza di Tito	Parsifal	Dido and Aeneas	La Traviata	Le Messie Invité	TOTAL OPERAS
ARTISTIQUE										
Cachets	653 845	450 017	695 085	589 724	523 775	909 057	1 272 062	644 344	190 551	5 928 460
Frais de déplacement	30 000	29 200	85 980	81 382	74 100	64 100	161 130	58 200	70 750	654 842
Charges de Coproduction	150 000	76 000	106 000	90 000	-	-	-	-	64 800	486 800
Droits de représentation et divers	32 939	45 128	213 399	-	21 920	6 000	19 970	6 000	16 440	361 796
	866 784	**600 345**	**1 100 464**	**761 106**	**619 795**	**979 157**	**1 453 162**	**708 544**	**342 541**	**7 431 898**
TECHNIQUE										
Personnel Temporaire	64 600	48 956	137 708	52 181	109 758	117 369	102 018	131 010	49 773	813 370
Achats de matériel	48 000	45 000	38 500	28 500	220 000	300 000	250 000	175 000	6 700	1 111 700
Locations	-	18 000	10 000	15 000	20 000	20 000	20 000	140 000	26 000	269 000
Déplacements et transport	5 000	33 000	30 000	56 000	22 000	22 000	32 000	22 000	29 000	251 000
Service de Sécurité	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	3 000	5 000	43 000
Autres charges	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	18 000
	124 600	**151 956**	**223 208**	**158 681**	**378 758**	**466 369**	**411 018**	**473 010**	**118 473**	**2 506 070**
COMMUNICATION										
Affichage	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700	6 700	7 700	7 700	4 300	64 900
Publicité	33 975	33 975	33 975	48 975	33 975	33 975	33 975	33 975	16 550	303 350
Programmes	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	60 300
	48 375	**48 375**	**48 375**	**63 375**	**48 375**	**47 375**	**48 375**	**48 375**	**27 550**	**428 550**
DEPENSES	**1 039 759**	**800 675**	**1 372 047**	**983 162**	**1 046 928**	**1 492 900**	**1 912 555**	**1 229 929**	**488 564**	**10 366 517**
RECETTES										
Jauge	83%	65%	83%	75%	70%	80%	85%	95%	85%	
Billetterie	1 151 496	618 797	1 315 995	891 864	971 141	951 322	1 010 779	1 106 266	336 926	8 354 585
Coproduction	-	-	-	-	264 000	100 000	479 060	-	-	843 060
Autres revenus	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	225 000
RECETTES	**1 176 496**	**643 797**	**1 340 995**	**916 864**	**1 260 141**	**1 076 322**	**1 514 839**	**1 131 266**	**361 926**	**9 422 645**
EXCEDENT / (PERTE)	**136 737**	**(156 878)**	**(31 052)**	**(66 298)**	**213 213**	**(416 578)**	**(397 715)**	**(98 664)**	**(126 637)**	**(943 872)**
Mécénat	150 000	150 000	-	150 000	190 000	100 000	280 000	100 000	220 000	1 340 000
EXCEDENT / (PERTE) yc mécénat	**286 737**	**(6 878)**	**(31 052)**	**83 703**	**403 213**	**(316 578)**	**(117 715)**	**1 336**	**93 363**	**396 128**

La saison 2020-2021 compte **6 coproductions** pour un montant d'apports de CHF 843'000, marquant l'attractivité des spectacles proposés par le GTG. L'objectif des coproductions est de partager les dépenses de production (mise en scène, costumes, décors) avec les théâtres partenaires, afin de pouvoir augmenter les moyens alloués à la création des spectacles. Les coproductions contribuent également à développer la renommée du GTG à l'étranger.

La Cenerentola, initialement programmée en mai 2020 et annulée pour cause de pandémie, remplace la production *Turandot* pour le lancement de la saison artistique, à l'affiche du 15 au 26 septembre 2020. Le GTG participe à hauteur de CHF 150'000 dans cette coproduction.

L'Affaire Makropoulos, de Leos Janacek, présenté du 26 octobre au 6 novembre 2020, est une reprise de la production mise en scène par Kornel Mundruczo en 2016 à l'Opéra des Flandres. Pour un montant total de CHF 800'000, il s'agit de la production d'opéra avec le plus faible budget.

Candide, de Leonard Bernstein, programmé du 11 au 23 décembre 2020, est une reprise de la mise en scène créée en 2018 par Barrie Kosky au *Komische Opera* de Berlin. Les nombreux rôles de l'œuvre ont été distribués au GTG à 10 solistes, chacun assurant plusieurs rôles.
Le spectacle comporte une partie chorégraphique importante. Le groupe de 12 danseurs requis pour cette production représente un poste budgétaire important.

Pelléas et Mélisande, de Claude Debussy, est à l'affiche du 18 au 28 janvier 2021, en coproduction avec l'Opéra des Flandres, et les danseurs du chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui.
L'engagement des maîtres d'œuvre de cette production, artistes majeurs dans leurs domaines, notamment Sidi Larbi Cherkaoui, Damien Jalet, Marina Abramovic, Iris van Herpen, se fait sur la base de cachets négociés pour l'ensemble des coproducteurs.

La Clemenza di Tito, de Wolfgang Amadeus Mozart, prévue du 19 février au 3 mars 2021, est réalisée en coproduction avec les Théâtres de Luxembourg, l'Opéra des Flandres et les *Wiener Festwochen*. La reprise à Vienne inclura la participation du chœur du GTG. Cette production marque le début à l'opéra du metteur en scène suisse de renom Milo Rau.

Parsifal, de Richard Wagner, prévu du 30 mars au 11 avril 2021, requiert des grandes masses chorales, ce qui nécessite des aménagements spéciaux et une planification optimisée sur les 5 semaines de répétition afin d'en maîtriser les coûts.
Au total, 74 choristes ont été prévus, dont 50 hommes pour les groupes de doubles-chœur.

Dido and Aeneas, de Henri Purcell, à l'affiche du 2 au 11 mai 2021, est le résultat d'un long travail préparatoire pour permettre de développer l'approche théâtrale de la compagnie de danse contemporaine *Peeping Tom* qui porte ce spectacle. Des *workshops* préparatoires et une composition de musique originale sont prévus avant de débuter les répétitions à Genève. Le travail préparatoire, intégré dans le budget de cette production, est en partie pris en charge par les contributions demandées à nos coproducteurs, permettant d'équilibrer le coût global de cette production. Le coût de la production s'explique essentiellement par le cachet de l'orchestre baroque invité du Concert d'Astrée.

Traviata, de Giuseppe Verdi sera la dernière production de la saison 2020-2021, du 20 juin au 3 juillet 2021. La production sera présentée au BFM pendant la période de fermeture du GTG pour travaux sur la machinerie, avec une jauge inférieure et des contraintes techniques à prendre en compte dans un projet scénique adapté. Les pertes de billetterie et dépenses de location induites par les représentations hors les murs sont développées dans le chapitre 6.

Le Messie de Georg Friedrich Handel, les 4 et 5 octobre 2021, marque le retour à Genève de l'artiste américain Robert Wilson (dont la dernière production date de 1999) et de Marc Minkowski, en coproduction avec la *Mozartswoche* de Salzburg et le Théâtre des Champs-Élysées de Paris.

grand theatre
geneve

c) Récitals et concerts

La saison 2020-2021 affiche 4 récitals et 2 concerts. Les récitals sont budgétés à l'équilibre voire même, certains présentent un léger excédent grâce aux apports des mécènes :

	Pape	Goerne	Yende	Tezier	TOTAL RECITALS	Nouvel An	Paulus	TOTAL CONCERTS
ARTISTIQUE								
Prestations artistiques	33 350	30 150	29 900	29 100	122 500	59 283	90 810	150 093
TECHNIQUE								
Prestations techniques	300	300	300	300	1 200	300	5 300	5 600
COMMUNICATION								
Affichage	400	400	400	400	1 600	3 500	400	3 900
Publicité	2 265	2 265	2 265	2 265	10 560	9 220	2 765	11 985
Programmes	3 200	3 200	3 200	3 200	12 800	3 100	3 200	6 300
	5 865	5 865	5 865	5 865	24 960	15 820	6 365	22 185
DEPENSES	39 515	36 315	36 065	35 265	148 660	75 403	102 475	177 878
RECETTES								
Jauge	60%	60%	60%	60%		90%	75%	
Billetterie	43 620	43 620	43 620	43 620	174 480	121 488	41 507	162 996
Autres revenus	300	300	300	300	1 200	1 000	-	1 000
RECETTES	43 920	43 920	43 920	43 920	175 680	122 488	41 507	163 996
EXCEDENT / (PERTE)	4 405	7 605	7 855	8 655	27 020	47 085	(60 968)	(13 883)
Mécénat	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000	40 000	40 000	80 000
EXCEDENT / (PERTE) yc mécénat	16 905	20 105	20 355	21 155	77 020	87 085	(20 968)	66 117

Les quatre récitals prévus sont les suivants :

- **René Pape**, le 7 octobre 2020.
- **Matthias Goerne**, le 5 novembre 2020.
- **Pretty Yende**, le 7 mai 2021.
- **Ludovic Tézier**, le 6 juin 2021.

Suite au succès du dernier **Concert de Nouvel An**, le GTG prévoit un nouveau réveillon en musique le 31 décembre 2020 : sous la baguette de Gianluca Capuano, le *Kammerorchester Basel* accompagnera à cette occasion la mezzo-soprano Gaëlle Arquez.

Le 21 janvier 2021 est programmé l'oratorio **Paulus de Mendelssohn**, interprété par le Chœur du GTG et la Maîtrise du Conservatoire populaire, accompagnés par L'Orchestre de Chambre de Genève au pupitre de Hervé Niquet.

grand theatre
geneve

d) Le ballet du Grand Théâtre de Genève

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève a acquis une notoriété internationale ces dernières années grâce à une programmation audacieuse et originale mais aussi au niveau artistique et technique des danseurs qui composent cet ensemble unique.
Il compte 22 danseurs et une équipe de 8 personnes pour la direction, la régie, la technique et les maîtres de ballet.

Le budget du ballet pour la saison 2020-2021 présente un total des dépenses de CHF 1'539'259 pour un montant de recettes de CHF 1'341'918 (tournées et mécénat inclus).

	Hors Cadre	Sacre[2]	Drumming	TOURNEE	TOTAL BALLET
ARTISTIQUE					
Cachets	209 440	160 740	-	-	370 180
Frais de déplacement	57 250	44 500	36 000	266 400	404 150
Droits de représentation et divers	7 600	55 760	151 714	30 000	245 074
	274 290	**261 000**	**187 714**	**296 400**	**1 019 404**
TECHNIQUE					
Personnel Temporaire	-	-	-	33 600	33 600
Achats de matériel	100 000	100 000	-	20 000	220 000
Locations	70 000	-	25 000	-	95 000
Déplacements et transport	-	-	-	50 000	50 000
Service de Sécurité	5 000	3 000	5 000	-	13 000
	175 000	**103 000**	**30 000**	**103 600**	**411 600**
COMMUNICATION					
Affichage	7 700	7 700	4 500	-	19 900
Publicité	29 975	29 975	15 805	-	75 755
Programmes	4 200	4 200	4 200	-	12 600
	41 875	**41 875**	**24 505**	**-**	**108 255**
DEPENSES	**491 165**	**405 875**	**242 219**	**400 000**	**1 539 259**
RECETTES					
Jauge	80%	75%	85%		
Billetterie	238 426	371 734	144 758	-	754 918
Autres revenus	6 500	6 500	4 000	400 000	417 000
RECETTES	**244 926**	**378 234**	**148 758**	**400 000**	**1 171 918**
EXCEDENT / (PERTE)	**(246 239)**	**(27 641)**	**(93 460)**	**-**	**(367 341)**
Mécénat	65 000	65 000	-	40 000	170 000
EXCEDENT / (PERTE) yc mécénat	**(181 239)**	**37 359**	**(93 460)**	**40 000**	**(197 341)**

** Les ballets* Hors Cadre *et* Drumming *seront présentés au Bâtiment des Forces Motrices*

Comme chaque saison, le Ballet propose deux nouveaux programmes au public genevois.

Hors cadre, de Sidi larbi Cherkaoui et Fana Tshabalala, le premier programme de la saison de danse, est constitué de deux pièces très différentes l'une de l'autre mais qui se répondent en complémentarité, dans une démarche qui traite du déplacement. Les 7 représentations, du 21 au 29 novembre 2020, sont prévues au BFM.

Sacre², Andonis Foniadakis et Jeroen Verbruggen, propose deux regards d'artistes sur cette œuvre majeure qu'est le *Sacre du printemps* de Igor Stravinsky.
Comparé à la saison 2019-2020, le ballet présenté au GTG compte 5 représentations du 26 au 31 mai 2021 contre 6 la saison dernière, soit une de moins.

Comme pour la saison 2019-2020, le **ballet invité** est à nouveau la Compagnie Rosas de Bruxelles, prévu 4 fois, du 19 au 21 mars 2021, au BFM avec la pièce **Drumming**.

Le ballet en tournée
Le Ballet du Grand Théâtre de Genève jouit d'un large réseau et d'une excellente réputation à l'étranger, où il est très fréquemment invité à présenter ses productions de répertoire et nouvelles créations.
Pour la saison 2020-2021, les tournées comptent sept programmes différents en Europe, en Asie (Thaïlande) et en Amérique du Sud (Brésil), notamment :

- *Wahada*
- *Carmina Burana*
- *Roméo et Juliette*
- *Fallen*
- *Tristan & Isolde*
- *Casse-Noisettes*
- Pièces de *Minimal Maximal* (novembre 2019) : *Paron, Fall*

Le budget des recettes des tournées est de CHF 400'000, comme pour la saison 2019-2020 : les revenus couvrent entre autres les frais de transport du matériel, de voyages et Per Diem des danseurs, droits d'auteur. Généralement les frais d'hébergement sont pris en charge par les théâtres d'accueil.

e) *La Plage* : pour une ouverture du Grand Théâtre

La mission de *La Plage* intègre l'ouverture du GTG vers un nouveau public, la médiation et le Développement culturel et est intimement liée à la stratégie de communication autour du GTG.
Initié sur la saison 2019-2020, ce nouveau secteur d'activité englobe tous les projets et évènements autour des spectacles et des thématiques des saisons du GTG. Il s'inscrit dans une volonté d'ouverture et de renouveau, en proposant des activités inattendues et variées à destination de publics d'âges, d'intérêts et de provenances divers. Durant la saison 2019-2020, plus de 14'000 personnes ont participé aux activités de *La Plage* et de nombreux événements ont affiché « complet », sachant qu'un tiers des événements ont dû être annulés à cause de la pandémie.
Fort de ce succès artistique et populaire, la Direction du GTG souhaite intensifier les activités de *La Plage* pour la saison 2020-2021. Le GTG a notamment initié le projet Operalab.ch en collaboration avec de nombreuses institutions culturelles et hautes écoles romandes.

Ainsi, sur la saison 2020-2021, la programmation du secteur d'activité *La Plage* compte plus de 140 spectacles, rencontres, conférences et événements tout au long de la saison. Son budget se compose de la manière suivante :

	Jeune Public *Le soldat de Plomb*	Jeune Public *Aventure*	Dramaturgie	Développement culturel	Evénements	TOTAL LA PLAGE
ARTISTIQUE						
Prestations artistiques	100 560	-	9 000	120 000	114 200	370 335
Coproduction	-	26 575	-	-	-	-
TECHNIQUE						
Prestations techniques	93 560	12 000	-	-	35 800	141 360
COMMUNICATION						
Prestations de communication	7 115	5 115	31 000	-	84 240	127 470
DEPENSES	201 235	43 690	40 000	120 000	234 240	639 165
RECETTES						
Billetterie	102 060	2 250	-	13 500	46 000	163 810
Autres revenus	3 200	-	-	6 000	-	9 200
RECETTES	105 260	2 250	-	19 500	46 000	173 010
EXCEDENT / (PERTE)	(95 975)	(41 440)	(40 000)	(100 500)	(188 240)	(466 155)
Mécénat / Sponsoring / Subvention	80 000	-	-	245 000	110 000	435 000
EXCEDENT / (PERTE) yc mécénat	(15 975)	(41 440)	(40 000)	144 500	(78 240)	(31 155)

Grand Théâtre Jeunesse – GTJ

Le GTJ s'inscrit dans la continuité de la saison précédente en proposant deux productions destinées à un public familial :

- ***Le soldat de plomb*** de Jérémie Rhorer, création mondiale en partenariat avec la HEM, qui sera représenté sur la scène du GTG.
- ***Aventures et nouvelles aventures,*** une coproduction avec l'ensemble Contrechamps et Vernier Culture, programmée à la salle du Lignon.
- ***Mon premier récital*** accessible à partir de 3 ans au foyer du GTG.

Dramaturgie et développement culturel

Avec le soutien du Département de l'Instruction publique le service Dramaturgie et Développement culturel poursuit les missions suivantes dans le cadre des activités de *La Plage* :

- Faire évoluer l'offre d'activités pour les scolaires, la jeunesse et les familles à travers des productions pour jeune public et des activités à destination des écoliers.ères.
- Proposer à tous (particuliers, groupes, associations, entreprises) des activités permettant de s'approprier le GTG, son patrimoine et ses créations, avec une attention nouvelle portée aux publics éloignés de l'accès à la culture à travers des dispositifs et des projets adaptés.
- Renforcer l'ancrage régional en favorisant au sein même des actions menées la coopération et les partenariats avec les autres acteurs du tissus associatif et culturel genevois.

La saison 2020-2021 vise donc de poursuivre le rééquilibrage entre le volet pédagogique du GTJ et les autres activités de développement culturel.

Budget Développement culturel 20-21 (en CHF)	
Ateliers de pratique	35 000
Petites oreilles (20 classes)	15 000
Formation enseignants	5 000
L'Opera de A à Z (6 classes)	20 000
La Fabrique de l'Opéra (10 groupes)	6 000
Mon Premier Récital	25 000
Ateliers tout public (12)	6 000
Ateliers solidarité	3 000
Divers	5 000
TOTAL	**120 000**

Le contrat qui lie le GTG au Département de l'Instruction publique stipule le nombre de prestations à effectuer. Les objectifs sont les suivants :

- Activités pour 70 classes
- 500 billets à CHF 10
- 2 représentations scolaires

Pour les plus petits, la saison 2020-2021 prévoit - outre *Mon Premier récital* à travers le GTJ - *La Fabrique d'opéra*, une nouvelle activité éducative à destination des SAPE – structures de la petite enfance.
L'accès à la création contemporaine continuera à être privilégié.

Les événements de La Plage
La Plage propose énormément d'événements, dont les plus importants sont les suivants :

- Les Journées Portes ouvertes : visite du bâtiment et des coulisses du GTG
- Les *Aperoperas* : un avant-goût détendu des productions à l'affiche, agrémenté d'un apéritif au foyer du GTG
- Les Duels : conférences-débat sur des sujets d'actualité liés à la programmation, présentées sur la scène du GTG
- Les *Late nights* : soirées sur musiques contemporaines et électroniques qui visent à accueillir une nouvelle génération de public dans l'enceinte du GTG

Les visites guidées
Contrairement à d'autres opéras européens, les visiteurs du GTG sont accompagnés par un membre du personnel et non par un guide. La nouvelle tarification établie par la Direction a permis de réguler les très nombreuses demandes et d'instaurer la gratuité pour les associations de solidarités ayant un projet avec le service. De manière générale, toute visite accordée à titre gracieux, lorsqu'il ne s'agit pas d'une visite protocolaire ou contractuellement due, doit prendre place dans une initiative plus globale de découverte de l'opéra ou du ballet.

5) Budget du service de Marketing & Communication

a) Stratégie

Le service Marketing & Communication développe une stratégie marketing spécifique pour chaque saison en phase avec la vision de la Direction générale et faisant la promotion de la programmation et de l'institution. De plus, le service continue son travail pour une évolution vers un marketing intégré et une transition amenant le marketing digital au cœur de la stratégie institutionnelle.
Outre le site internet et une présence sur les réseaux sociaux, le digital est au centre des décisions stratégiques grâce à l'utilisation et l'analyse des données qu'il génère (statistiques, billetterie, interactions, etc).

Le but est de devenir producteur de contenu pouvant être exploité non seulement lors des représentations, mais de façon croissante sur les outils digitaux et mobiles.

b) Les activités de promotions

La stratégie mise en place est d'imposer une présence forte et diversifiée en exploitant les nombreux canaux de communication actuels. L'objectif visé est d'être connecté et proche du public.

Le media-mix se compose ainsi :

- Digital : bannières publicitaires, moteurs de recherche, réseaux sociaux, GTG Digital
- Impressions publicitaires : journaux, magazines spécialisés
- Affichage et affichage digital (écran)
- Radio/TV
- Presse (articles locaux, internationaux)
- Événementiel avec la programmation de *La Plage*
- *Flexible pricing* (cf chapitre 2b)

Un glissement continu doit se faire des médias traditionnels vers les médias digitaux, dans le cadre d'une transition maitrisée. Cette transition et politique médias, initiée en 2018, a pour but de toucher le plus grand nombre, avec des messages et du contenu ciblés en fonction des supports et des médias.

Les principaux projets marketing de la saison 2020-2021 sont les suivants :

- **GTG Digital :** En cette période de pandémie, le maintien du lien avec le public est essentiel. A cette fin, l'équipe de communication redouble d'effort pour être actif sur les réseaux sociaux et développer des captations vidéo à des fins de diffusion à travers son concept GTG Digital. Ce concept consiste à utiliser le site internet pour proposer des productions d'opéra, de ballet, de la musique, de la lecture ou encore des réflexions et propos autour des sujets abordés par les œuvres, accessibles gratuitement pour une durée limitée. Le présent budget tient compte de cette direction médiatique.
- **CRM (Client Relationship Management)** : développement d'un outil informatique pour récolter des données relatives aux clients du GTG afin de cerner les intérêts individuels et d'adapter les propositions et offres de prestations en conséquence. Cet outil de prospection permet de renforcer la base de données clients du GTG afin d'avoir une meilleure segmentation des publics et de définir des actions de communication et de marketing ciblées.
- **Audio-visuelle** : développement et production de plus de contenus vidéos en interne pour augmenter la diffusion et la visibilité du GTG sur les médias et réseaux sociaux.
- ***La Plage*** : accompagnement et soutien du service communication et marketing au développement des activités de *La Plage*.
- **Restauration** : la nouvelle offre de restauration du GTG contribue à la politique d'ouverture et d'accessibilité du GTG. Le *Café de la Plage* en est l'élément majeur pour encourager à une nouvelle clientèle de se rendre au théâtre, même hors des jours de spectacle et de profiter d'une restauration originale dans un lieu unique. La FGTG a mandaté la société romande Gourmets Brothers comme partenaire de ce projet.
- **GTMagazine** : édition du magazine du GTG pour sa deuxième année avec 4 numéros apportant une réflexion thématique liée à la programmation de la saison. (cf chapitre 5.d)
- **Ami·e·s du GTG** : développement de l'offre et des activités des ami·e·s du GTG afin d'augmenter le nombre d'ambassadeurs et d'influenceurs locaux.
- **Communication interne** : en collaboration avec les services RH et dramaturgie, les services Presse et Marketing & Communication vont proposer des rendez-vous réguliers autour des activités et des métiers du théâtre pour les collaboratrices et collaborateurs afin de continuer à renforcer la culture d'entreprise de l'institution.
- **Location des espaces** : le but est de développer des supports de communication pour mettre en avant les différents lieux et bars du GTG disponibles à la location et ainsi diversifier les sources de revenus.

Partenariats

Les partenariats artistiques et media jouent un rôle important dans la promotion de l'institution, de ses spectacles et de ses activités et permettent également d'atteindre d'autres communautés et d'élargir le public. Ces partenaires peuvent être du milieu de la presse, des communes voisines, des associations culturelles ou encore des universités. Le partenariat implique la notion d'échange : le partenaire propose son offre de produits ou de prestations et en échange, le GTG offre des insertions publicitaires dans les programmes ou les brochures.

La liste des partenaires du GTG - présentée en Annexe I - comprend notamment :

- Haute École de Musique (HEM)
- Orchestre de Chambre de Genève (OSG)
- Festival La Bâtie
- Ensemble Contrechamps
- Aubes musicales
- Association de Danse Contemporaine (ADC)

Marketing et communication

Le marketing des spectacles et des activités du GTG est aujourd'hui essentiel à la vie de l'institution et à son rayonnement. Pour se faire, les budgets alloués doivent pouvoir répondre aux besoins croissants de communication et de promotion.

Le budget Marketing & Communication se divise comme suit :

En CHF	Budget 2020-2021	Budget 2019-2020	*Différence*
Institution / saison	792 120	791 855	*265*
Opéra	299 350	263 610	*35 740*
Ballet	78 155	73 155	*5 000*
Récital concert	35 645	39 210	*(3 565)*
La Plage	96 470	90 373	*6 097*
	1 301 740	**1 258 203**	***43 537***

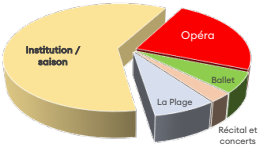

Le budget de saison inclut les dépenses de lancement de saison, avec les campagnes d'abonnements, les brochures, les actions institutionnelles, les projets spéciaux liés aux spectacles, mais aussi les frais de billetterie et les dépenses du service d'accueil.

c) Relations presse

Après une saison de « prise de connaissance » avec la nouvelle direction et la nouvelle ligne artistique, la stratégie 2020-2021 vise à fidéliser le lien avec la presse locale et la presse internationale spécialisée. La reconnaissance générale du GTG à l'international autant que les critiques de spectacles doivent participer à l'effort de vente des productions. Il s'agit aussi de penser de façon cohérente la participation du GTG aux manifestations externes d'envergure : Fête de la musique, Journées européennes des métiers d'art, Fête de la danse, Journées européennes du patrimoine.

Le budget Presse de la saison 2020-2021 se répartit ainsi :

	Budget Presse		
en CHF	***2020-2021***	***2019-2020***	*Différence*
Partenariats	40 500	43 500	*(3 000)*
Publicité journaux	138 300	196 444	*(58 144)*
Presse	208 883	136 739	*72 144*
	387 683	**376 683**	***11 000***

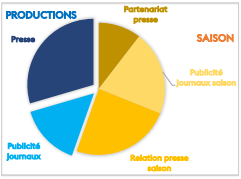

L'augmentation du poste des agences de presse s'explique notamment par la volonté de développer les relations de presse avec l'Angleterre : il faut donc compter CHF 20'000 en complément des CHF 41'000 pour les agences françaises et allemandes. Cette hausse est compensée en partie par plusieurs petites économies sur les autres postes.

d) GTMagazine

Jusqu'à la saison 2019-2020, la rédaction et le graphisme étaient réalisés principalement par les collaborateurs du GTG. Désormais, il a été décidé pour créer une publication d'envergure journalistique de faire appel à des collaborations externes.

Le budget du GTMagazine pour la saison 2020-2021 se présente ainsi :

BUDGET GTMAGAZINE			
EN CHF	**Dépenses**	*EN CHF*	**Recettes**
Impression	72 000	Inserion publicitaire	93 000
Honoraires rédaction traduction	84 000	Mécénat	155 000
Iconographie, photo vidéo	1 600		
Honoraires prestations diverses	53 200		
Frais envoi courrier postal	3 600		
Livraison solde encarts	1 200		
Graphisme	60 000		
TOTAL	**275 600**	**TOTAL**	**248 000**
Solde	***(27 600)***		

Le GTMagazine est financé par des apports de mécénat et par des annonces publicitaires, qui apparaissent en contrepartie dans les revenus.

Par ailleurs, le service presse souhaite professionnaliser la recherche des annonceurs, pour renforcer ce pôle de ressources.

e) Captations destinées à la diffusion

Les captations vidéo concernent les enregistrements des spectacles destinés à l'archivage ou à la diffusion publique via des chaînes télévisées, *streamings*, ...

Toutes les productions sont filmées pour des raisons d'archivage et dans la perspective d'une reprise possible du spectacle, mais aucun droit à l'image n'est dû pour ces captations d'archives, contrairement à celles destinées à la diffusion.
L'enveloppe liée aux captations de diffusion coproduites avec des médias (OZANGO, Arte, RTS, TV5 Monde) a été budgétée à CHF 50'000. Ce montant est approximatif, car il est difficile à estimer en raison du processus de financement, qui se monte progressivement à partir de tours de table d'investisseurs (chaînes TV, mécènes, ...) qui exigent une contribution du GTG en fonction de différents paramètres.

Pour la saison 2020-2021, la Direction générale met la priorité sur deux productions : *La Clémence de Titus* et *Didon & Énée*. Des négociations sont en cours avec différents partenaires.

En complément de cette participation du GTG, une provision de CHF 100'000 a été budgétée pour les rémunérations des droits à l'image des artistes et notamment du chœur.

Le budget s'élève donc à CHF 150'000 pour la saison 2020-2021 contre CHF 67'000 pour la saison précédente pour laquelle les droits n'avaient pas été pris en compte.

6) Renouvellement du système de commande de la machinerie

La FGTG a obtenu d'une fondation privée le financement complet du renouvellement de l'électronique de scène, pour un montant de CHF 5'000'000. Ce crédit exceptionnel ne figure pas dans le budget 2020-2021 mais fait l'objet d'un décompte séparé. Les travaux débuteront en janvier 2021 et s'échelonneront sur 7 mois. Ils nécessiteront la fermeture complète du GTG du 1er juin au 13 août 2021 ; cette période couvre le dernier mois de la saison 2020-2021 et la pause estivale. La production de fin de saison, *La Traviata*, devra être jouée au Bâtiment des Forces Motrices. Les frais de location et les pertes de billetterie de la production *La Traviata* présentée au BFM, sont estimés à hauteur de CHF 681'000.

La Ville de Genève, en tant que propriétaire du bâtiment et de ses infrastructures techniques conduira les travaux, conjointement avec la FGTG.

grand theatre
geneve

Conclusion

La saison 2020-2021 est la deuxième saison d'Aviel Cahn. La programmation a été établie il y a deux ans, bien avant la crise Covid, en maintenant un nombre de productions et de représentations d'opéra, de ballet de concerts et récitals similaire à la saison précédente.

Avec un total des charges de **CHF 32'692'502** pour un montant des recettes de CHF **32'454'938** (hors valeur de mise à disposition du bâtiment Place de Neuve), **le budget de la saison 2020-2021 présente un déficit de CHF 237'565**, contre CHF 1'327'329 en 2019-2020.

Le budget 2020-2021 est marqué par **une hausse des recettes propres, qui représentent CHF 18'887'000, soit 58% des revenus totaux, dont 30% de billetterie et 21% de mécénat-sponsoring.** Les objectifs en termes de taux de remplissage ont été établis en envisageant une saison normale. Ce parti-pris permet d'établir un budget à paramètres comparables par rapport aux saisons précédentes. Les éventuels impacts de la pandémie et les besoins d'adaptations de programmation n'ont pas été considérés dans le cadre de ce budget.

L'augmentation du mécénat et des recettes de coproduction permettent de couvrir une part plus importante des dépenses de production.

Les **charges de fonctionnement** sont maîtrisées grâce à une politique de limitation des dépenses. Les charges de personnel fixe restent stables : en cohérence avec la structure du GTG, les postes inscrits à l'organigramme ont été repourvus dans le but d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines et de permettre un fonctionnement optimal de l'institution.

Dans un contexte pleinement marqué par la pandémie, le programme prévu pour la saison 2020-2021 reste hypothétique. Face à cette crise sans précédent, le GTG est confronté à de nombreux défis et doit s'adapter continuellement en fonction du développement de la situation sanitaire. L'impact sur le plan financier est lourd et le GTG doit redoubler d'efforts pour, d'une part, chercher des sources de financement afin de couvrir les pertes liées à la restriction de jauge et à l'annulation des prestations et d'autre part, garder le lien avec son public en restant actif et créatif malgré les circonstances.

Annexe 1 - Les partenaires du GTG

Point central de la stratégie du GTG, la Direction générale développe fortement les partenariats institutionnels et les collaborations avec divers acteurs culturels genevois et romands, dans une volonté affirmée de renforcer l'ancrage régional et de favoriser l'ouverture vers la cité.

Voici la liste non exhaustive des partenaires de la saison 2020-2021 :

Orchestre de la Suisse Romande
Comédie de Genève
HEM - Haute école de musique de Genève
Flux Laboratory
Association pour la Danse Contemporaine (ADC)
Ensemble Contrechamps
Maitrise du Conservatoire populaire
L'Orchestre de Suisse Romande
Vernier Culture
Festival Antigel
CinéTransat
CinéClub Universitaire
OperaLab.ch
HEAD - Haute école d'art et de design
La Manufacture – Haute école des arts de la scène
Festival de la Bâtie
Théâtre Vidy-Lausanne
Les Aubes musicales - Les Bains des Pâquis
L'Orchestre de Chambre de Genève
Festival Antigel
L'Association genevoise des amis de l'opéra et du ballet
Payot
PassDanse

Vous êtes ici : événement hors norme et inédit, Vous êtes ici est un grand spectacle sous forme de feuilleton en 9 épisodes qui va se déployer sur toutes les scènes de Genève de septembre 2020 à juin 2021. En collaboration avec Théâtre de l'Orangerie, Le Poche / GVE, Théâtre de l'Usine, Théâtre du Grütli, L'Abri, Théâtre Saint-Gervais, Théâtre de Carouge, Théâtre des Marionnettes, Théâtre Galpon, Théâtre du Loup, Théâtre AmStramGram, Théâtre Forum Meyrin.

Liste des partenariats et actions en lien avec le développement culturel

AGEP Association des écoles privées genevoise : médiations en classe
UNIGE Bachelor de Musicologie 1ère année : rédiger un dossier pédagogique d'opéra
HEAD Bijouterie et **GEM GENEVE** : autour du bracelet de *Cenerentola*
HEM accueil de 2 stagiaires (assistant dramaturgie et assistante jeune public)
VILLE DE GENEVE /Journée Futurs en tous genres Découverte des métiers
CAPELLA MEDITERRANEA Animation d'ateliers pédagogiques
GLI ALTERATI Association des élèves en musicologie de l'UNIGE - nouveau partenariat
ENSEMBLE CONTRECHAMPS Animation d'ateliers pédagogiques par un percussionniste
EDITIONS ZOE Animation d'ateliers pédagogiques par deux auteures
ABA/FSA Visite patrimoniale pour public aveugle et malvoyant (reportée 2020-2021 COVID)
THEATRE AMSTRAMGRAM Ateliers tout public et partenariat visite (reporté COVID)
EVE DE PINCHAT Conception la *Fabrique d'Opéra* (reportée 2020-2021 COVID)
HOSPICE GENERAL Projet *Voyage vers la scène*
ASSOCIATION ANTIDOTE Projet *Voyage vers la scène*
VOIX DE REFUGIES Animation d'ateliers projet *Voyage vers la scène*
DIRE POUR VOIR Visites et rencontres d'avant spectacle
CAMARADA Visite et découverte des métiers du spectacle
LA ROSERAIE Visites et découvertes des métiers du spectacle
ASSOCIATION LA ROSE DES VENTS Autour d'*Electric Dreams* (reporté COVID)
CAP LOISIR Visite et enregistrement d'une émission de radio au Grand Théâtre

Sans oublier les nombreux artistes indépendants (chanteurs, musiciens, danseurs, comédiens, auteurs, compositeurs, scénographes) qui interviennent lors des ateliers pédagogiques ou de formation des enseignants.

grand theatre
geneve

Annexe 2 – Budget détaillé

En CHF	Budget 2020-2021	REALISE 2019-2020
RECETTES		
Billetterie et taxes	9 610 789	6 281 990
Autres recettes propres	2 324 860	2 576 065
Remboursements et participation de tiers	251 000	2 045 574
Mécénat et partenariats	6 681 000	4 925 350
Redistributions	20 000	47 553
Total recettes propres	**18 887 649**	**15 876 533**
Subvention Fonds équipement communal	2 500 000	2 500 000
Subvention Ville de Genève	10 947 289	10 768 819
Subvention du Canton de Genève - DIP	120 000	119 440
Autres subventions des collectivités publiques	-	106 286
Total subventions	**13 567 289**	**13 494 545**
TOTAL DES RECETTES	**32 454 938**	**29 371 078**
CHARGES		
Frais artistiques		
Personnel permanent Chœur	5 178 832	4 979 390
Personnel permanent Ballet	3 301 655	3 306 277
Personnel permanent Jeune troupe	236 379	232 294
Personnel permanent Production artistique - Régie	933 130	1 040 810
Personnel artistique - autre	-	-
Total Personnel Artistique permanent	**9 694 996**	**9 558 771**
Personnel Artistique temporaire - Artistes	6 962 546	5 106 260
Frais de déplacement Artistes	1 118 442	450 779
Personnel technique temporaire	923 130	769 797
Frais de déplacement personnel technique	91 000	135 346
Personnel d'accueil	495 000	470 944
Service pompiers et divers technique	81 800	51 954
Défraiement tournée ballet	-	307 063
Location de matériel	82 694	84 609
Droits de représentation	367 076	253 968
Honoraires divers sur Productions	109 200	133 106
Achats Coproduction / Location Production	635 800	423 433
Fournitures production et transport	1 600 900	1 820 693
Locations de salle	220 000	-
Publicité, brochures	538 620	321 515
Presse	172 800	71 669
Total Dépenses productions	**13 399 008**	**10 401 136**
Total frais artistiques	**23 049 004**	**19 959 907**

grand theatre
geneve

En CHF	Budget 2020-2021	REALISE 2019-2020
RECETTES		
TOTAL DES RECETTES	**32 454 938**	**29 371 078**
CHARGES		
Total frais artistiques	**23 049 004**	**19 959 907**
Frais de communication - marketing - presse		
Personnel fixe (salaire brut + charges)	693 200	833 458
Fournitures publicité - accueil du public - billetterie	1 282 603	1 550 111
Total frais de communication - marketing - presse	**1 975 803**	**2 383 568**
Dépenses de gestion courante		
Charges de personnel permanent	2 269 444	2 307 967
Location de matériel	203 725	147 038
Achat de matériel	305 000	468 059
Locations immobilières	1 286 520	1 344 844
Fournitures administratives	48 000	20 991
Imprimés	7 000	5 527
Achats de petit équipement	817 000	332 302
Eau, Energie, Combustible	247 550	(2 119)
Entretien des immeubles par des tiers	462 000	375 007
Entretien et maintenance du matériel	144 100	218 971
Frais de déplacement personnel GTG	313 000	277 377
Honoraires et prestations	1 360 856	1 321 313
Frais divers	22 500	15 510
Amortissements	181 000	261 861
Charges extraordinaires	-	-
Total des dépenses de gestion courante	**7 667 695**	**7 094 648**
TOTAL DES CHARGES	**32 692 502**	**29 438 123**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(237 565)**	**(67 045)**

grand theatre
geneve

RAPPORT DE BUDGET

SAISON 2021-2022

Préambule

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) présente dans ce document le budget de la saison 2021-2022, qui s'inscrit dans le plan quadriennal 2020-2025 convenu avec la Ville de Genève en mars 2021.

En lien avec le développement de la situation sanitaire, la saison 2021-2022 du Grand Théâtre de Genève (GTG) s'annonce encore très incertaine. De grandes interrogations planent sur la reprise d'une activité « normale » sur la saison à venir. Toutefois, le budget a été établi selon une programmation prévue deux ans en amont, bien avant la crise sanitaire. Les conséquences possibles des mesures sanitaires sur le plan financier, notamment sur les recettes de billetterie, ont été expressément écartées du présent budget. Par principe de continuité, le budget a été établi sur la base d'une saison ordinaire, hors pandémie, afin d'avoir un référentiel budgétaire comparable aux saisons précédentes et à venir. Ce choix permettra subséquemment d'évaluer les pertes résultant des mesures sanitaires en considérant le manque à gagner par rapport aux objectifs habituellement attendus en termes de billetterie. De même, l'impact de la crise sanitaire sur nos partenaires n'a pas été pris en considération : les dons des mécènes et les montants attendus des partenaires, ainsi que des coproducteurs et des tournées du ballet sont inscrits dans le budget tels que convenus avant la crise sanitaire, sans réajustement liés aux circonstances actuelles.

Finalement, **le budget de 2021-2022 se solde par un déficit de CHF 218'358**, contre CHF 237'565 de déficit pour le budget 2020-2021. Tous les éléments le composant sont développés dans le présent document.

Deux autres éléments importants sont à considérer pour appréhender le budget 2021-2022 : les travaux de la machinerie de scène doivent se terminer mi-août 2021. Des discussions sont en cours pour que ces investissements soient activés au niveau de la FGTG plutôt qu'au niveau de la Ville. L'impact sur les comptes est neutre car entièrement financé par un mécène.

Par ailleurs, alors que des efforts importants d'économie ont été réalisés, le déficit structurel de CHF 3 millions subsiste, compensé en partie par un mécène à hauteur de CHF 1,5 millions.

grand theatre
geneve

Table des matières

1) Budget global 2021-2022 ... 4
2) Recettes propres et subventions ... 5
a) Recettes indépendantes des productions ... 6
b) Sponsoring et mécénat : 24% des revenus totaux ... 6
3) Charges fixes ... 7
a) Dépenses de gestion courante ... 7
b) Situation des ressources humaines : personnel Ville/Fondation ... 8
c) Budget global des charges de personnel hors programmation artistique ... 8
4) Recettes et dépenses variables des productions artistiques ... 9
a) Programmation ... 9
Opéra ... 9
Ballet ... 9
Récital ... 9
Concert ... 9
b) Budget artistique : dépenses et recettes variables des productions ... 10
c) Billetterie ... 11
d) Direction artistique et technique : enjeux pour 2021-2022 ... 12
Budget artistique ... 12
Budget technique ... 12
e) Activités de *La Plage* ... 13
Grand Théâtre Jeunesse – GTJ ... 13
Dramaturgie et développement culturel ... 13
Les événements de La Plage ... 13
5) Dépenses Communication – Marketing - Presse ... 14
a) Stratégie ... 14
b) Répartition du budget ... 14
Conclusion ... 16
Annexe 2 – Budget détaillé ... 17

grand theatre geneve

I) Budget global 2021-2022

Le budget de la FGTG pour la saison 2021-2022 a été établi à partir du budget des saisons 2020-2021 et 2019-2020 (hors situation de crise pandémique) et en prenant en considération les éléments comparatifs des comptes 2019-2020 audités.
La saison 2019-2020 devait être la première saison complète au sein du bâtiment place de Neuve depuis le retour dans les murs en février 2019, référence pour le futur. Malheureusement, la crise sanitaire a eu de nombreuses répercussions, notamment la fermeture de l'institution pendant plus de 3 mois. Ainsi, la comparaison avec une saison « normale » n'est pas possible.

Le budget total de la saison 2021-2022 présente un total de charges de CHF 33'138'808 (budget 2020-2021 : CHF 32'692'502) et un total de revenus de CHF 32'920'450 (budget 2020-2021 : CHF 32'454'938). Le résultat se traduit par un déficit de CHF 218'358 contre un déficit budgétaire de CHF 237'565 pour la saison 2020-2021.

Le budget comprend deux parties :

- Les dépenses des productions artistiques et les recettes de billetterie, de coproduction et de mécénat associées aux spectacles.

- Les frais et revenus de gestion courante, correspondant aux frais de fonctionnement et dépenses courantes. Ces dépenses comprennent notamment les frais du personnel permanent de la Fondation, les loyers, les dépenses en informatique, les dépenses de communication et de marketing indépendants des productions et les dépenses de presse. Les revenus hors productions sont pour l'essentiel les subventions, les revenus du mécénat et sponsoring institutionnels.

Vue générale du budget 2021-2022

En CHF	Productions	Gestion courante	BUDGET 2021-2022	*Budget 2020-2021*	*Variation*	
Charges de personnel	8 407 659	13 067 641	21 475 300	*20 993 317*	*481 983*	*2%*
Autres dépenses	5 429 187	6 234 321	11 663 507	*11 699 186*	*(35 679)*	*0%*
DEPENSES	**13 836 846**	**19 301 962**	**33 138 808**	***32 692 503***	***446 305***	***1%***
Comparatif 2020-2021	*12 904 008*	*19 788 495*				
Billetterie	9 461 592		9 461 592	*9 610 789*	*(149 197)*	*-2%*
Coproduction	578 000		578 000	*843 060*	*(265 060)*	*-31%*
Autres recettes Artistique	650 200		650 200	*653 400*	*(3 200)*	*0%*
Subventions		13 745 758	13 745 758	*13 567 289*	*178 469*	*1%*
Mécénat et partenariats	2 755 000	5 005 500	7 760 500	*6 681 000*	*1 079 500*	*16%*
Insertion publicitaire	287 650		287 650	*287 650*	*-*	*0%*
Autres recettes		436 750	436 750	*811 750*	*(375 000)*	*-46%*
RECETTES	**13 732 442**	**19 188 008**	**32 920 450**	***32 454 938***	***465 512***	***1%***
Comparatif 2020-2021	*13 469 899*	*18 985 039*				
EXCEDENT / PERTE	**(104 404)**	**(113 954)**	**(218 358)**	***(237 565)***	***19 207***	*-8%*

Les **dépenses globales** diminuent de l'8 par rapport au budget 2020-2021 grâce à une maîtrise des coûts de production artistique et d'équipement. La stabilité de la masse salariale et une politique de limite des dépenses permettent de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les dépenses liées aux productions sont développées au chapitre 4.

Les **charges de personnel** atteignent **CHF 21'475'000**, périmètre identique au budget 2020-2021 pour le personnel permanent, l'augmentation concerne les artistes et le personnel technique à une grosse production par rapport à la saison 2020-2021. Le détail est expliqué en chapitre 3.b.

Du côté des **recettes**, la hausse de 1% s'explique essentiellement par une augmentation des recettes du mécénat et du sponsoring. Les objectifs de **billetterie** atteignent CHF 9'462'000 (cf chapitre 4.c), soit une diminution de CHF 149'000 expliquée par une diminution du nombre de représentations sur la saison et une estimation prudente des objectifs de taux de remplissage. La réduction des **recettes de coproduction** est liée à la programmation de saison et l'intérêt d'autres institutions à participer à la réalisation conjointe de spectacles. La répartition des recettes est détaillée dans le chapitre 2 pour le structurel et chapitre 4.c pour les productions.

Au niveau du **mécénat,** les efforts du Directeur général, soutenus par le Président du Conseil de fondation et le Président du Cercle du Grand Théâtre, se traduisent par un objectif de CHF 7'760'000, soit CHF 1'079'000 de plus que la saison précédente (cf chapitre 2.b).

Les **autres recettes artistiques**, à hauteur de CHF 650'000 restent stables et comprennent essentiellement CHF 400'000 de revenus provenant des tournées du ballet ainsi que les recettes annexes liées aux spectacles (ventes de programmes, vestiaires, ...).

Les **autres recettes**, à hauteur de CHF 437'000, regroupent principalement les recettes de location de salle et de restauration. La diminution de CHF 375'000 s'explique par une location exceptionnelle réservée sur la saison 2020-2021.

2) Recettes propres et subventions

Le budget des recettes se compose de la manière suivante :

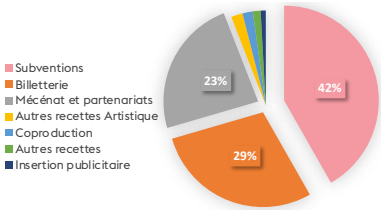

- **Subventions** de la Ville de Genève : CHF 11'126'000
- **Subventions** de l'Association des Communes Genevoises : CHF 2'500'000
- Recettes de **billetterie** : CHF 9'462'000 (Chapitre 4.c)
- Produits du **mécénat et sponsoring** : CHF 7'760'000 (Total saison)

La mise à disposition du bâtiment Place de Neuve par la Ville de Genève sous forme de gratuité d'une valeur de 2.5 MCHF ainsi que le personnel mis à disposition estimé à 25 MCHF sont exclus du budget (conforme aux principes de présentation des comptes MCH2).

a) Recettes indépendantes des productions

Les recettes non affectées aux productions concernent :

En CHF	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	*Variation*
Subventions	13 745 758	13 567 289	*178 469*
Mécénat (institution) et partenariat	5 005 500	4 606 000	*399 500*
Location des salles et refacturations	293 750	518 750	*(225 000)*
Restauration	120 000	120 000	-
Autres recettes	23 000	173 000	*(150 000)*
	19 188 008	**18 985 039**	***24 500***

L'augmentation des **subventions** provient du financement des fluides CHF +425'000 qui devient à la charge de l'Institution dès 2021 (auparavant payé directement par la Ville) compensé en partie par une diminution de la subvention à hauteur de CHF -68'000. La moitié de ces différences ont déjà été absorbées sur la saison 2020-2021, quote-part sur 6 mois.

La **hausse du mécénat institutionnel** s'explique par un effort accru de la Direction et du Comité du Cercle du GTG pour renforcer l'apport de fonds privés au niveau institutionnel et par des projets particuliers liés à différents mécènes. Le mécénat institutionnel de CHF 5'005'000 est complété par des soutiens affectés aux spectacles à hauteur de CHF 2'755'000, pour atteindre un total de CHF 7'760'000.

La baisse des **recettes de location** s'explique par une location pour un événement exceptionnel sur la saison 2020-2021 à hauteur de CHF 225'000.

b) Sponsoring et mécénat : 24% des revenus totaux

Avec l'élaboration d'une stratégie de recherche de fonds pour les cinq prochaines années, le GTG a la volonté d'accroître les ressources de manière significative, en collaboration avec le Cercle du Grand Théâtre, et d'être identifié comme partenaire de choix par les mécènes qui souhaitent renforcer leur image, développer des opérations de relations publiques de prestige, ou simplement nourrir leur passion pour l'opéra et la danse. Pour la saison 2021-2022, malgré le contexte économique, les contributions augmentent de manière significative, grâce aux montants plus élevés octroyés par certains et à l'intérêt de nouveaux mécènes :

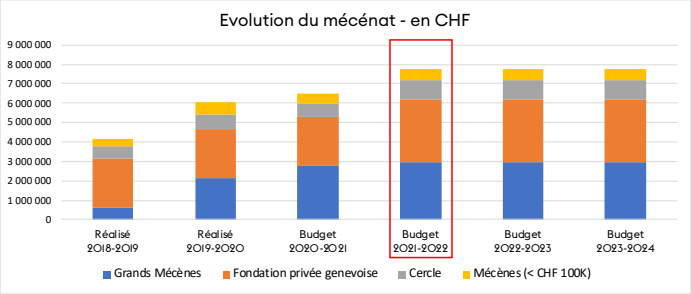

3) Charges fixes

a) Dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante regroupent toutes les charges fixes et variables non affectées aux productions.

Elle se décomposent comme suit :

En CHF	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	Réalisé 2020-2019	*Différence Budget 21-22/20-21*
Charges de personnel permanent	13 067 641	13 107 641	13 242 075	*(40 000)*
Fournitures publicité - accueil du public - billetterie	1 154 359	1 282 603	1 550 111	*(128 244)*
Location de matériel	222 005	203 725	147 038	*18 280*
Achat de matériel	255 000	305 000	468 059	*(50 000)*
Locations immobilières	1 338 220	1 286 520	1 344 844	*51 700*
Fournitures administratives	48 000	48 000	20 991	-
Imprimés	7 000	7 000	5 527	-
Achats de petit équipement	277 000	817 000	332 302	*(540 000)*
Eau, Energie, Combustible	460 100	247 550	(2 119)	*212 550*
Entretien des immeubles par des tiers	489 412	462 000	375 007	*27 412*
Entretien et maintenance du matériel	246 969	144 100	218 971	*102 869*
Frais de déplacement personnel GTG	233 000	313 000	277 377	*(80 000)*
Honoraires et prestations	1 419 756	1 360 856	1 321 313	*58 900*
Frais divers	22 500	22 500	15 510	-
Amortissements	181 000	181 000	261 861	-
Charges extraordinaires	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante	**19 421 962**	**19 788 495**	**19 578 867**	*(366 533)*

Les **charges de personnel** de CHF 13'068'000 prennent en compte les salaires du personnel permanent de la FGTG : direction, service communication-marketing, chœur permanent, ballet, régies et également le personnel d'accueil (cf chapitre 3.c). Le montant reste stable par rapport au budget de la saison précédente.

Le montant des **achats de petit équipement** de la saison 2020-2021 concernait principalement l'achat d'un mur vidéo LED à hauteur de CHF 420'000 (entièrement financé par un mécène). Aucune acquisition importante n'est prévue sur la saison 2021-2022, c'est un retour à la normale.

L'augmentation des **dépenses d'énergie** traduisent la prise en charge par l'Institution des dépenses de fluides – pris en charge par la Ville jusqu'en 2020 – compensée par une augmentation de la subvention.

La hausse des **dépenses d'entretien et de maintenance** s'explique par des développements informatiques et une revue de la répartition entre les achats et la maintenance.

Les **honoraires et prestations** regroupent les services suivants :

- La surveillance du bâtiment
- Les prestations d'élimination des déchets
- Les consultants externes (avocats, audit, traduction, ...)
- Les consultants informatiques
- Les frais de transport
- Les assurances
- Les taxes et émoluments

grand theatre geneve

b) Situation des ressources humaines : personnel Ville/Fondation

Le GTG occupe près de 190 employés de la Ville de Genève et près de 125 employés fixes au sein de la Fondation, dont notamment les membres de la Direction, les artistes du chœurs, les danseurs.seuses ou encore le personnel de salle. Ces deux statuts ont des disparités importantes et rendent compliquée la gestion des ressources humaines au niveau administratif et logistique.

Outre ce personnel fixe, il est fait appel à de nombreux salariés temporaires (autour de 250 en fonction des saisons) pour couvrir les besoins ponctuels de renfort sur le plateau pour les représentations : habillage, maquillage, manutention, éclairage, régie … L'équipe du planning et les directions artistique et technique font tout leur possible pour limiter ces coûts qui varient beaucoup d'une production à l'autre en fonction des effectifs scéniques et de la scénographie des productions.

Enfin, ce sont près de 275 artistes qui rejoignent le GTG au grès des productions et représentations : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur—s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, choristes auxiliaires, figurants, …

Ainsi, au total plus de 800 personnes travaillent pour le GTG chaque année.

c) Budget global des charges de personnel hors programmation artistique

Le budget global des charges de personnel, incluant les cotisations, indemnités et autres frais – hors programmation artistique – reste stable par rapport à la saison précédente pour atteindre **CHF 13'068'000 pour la saison 2021-2022**, contre CHF 13'108'000 pour la saison 2020-2021.

Les charges de personnel hors production se répartissent comme suit :

Répartition des charges de personnel hors productions

	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	*Variation*	*%*
Direction - administration	1 672 845	1 672 845	-	*0%*
Artistique	933 130	933 130	-	*0%*
Jeune troupe	236 379	236 379	-	*0%*
Chœur	5 178 832	5 178 832	-	*0%*
Ballet	3 301 655	3 301 655	-	*0%*
Communication	693 200	693 200	-	*0%*
Personnel de salle	495 000	495 000	-	*0%*
Temporaires	403 100	463 100	*(60 000)*	*-13%*
Autres charges de personnel	153 500	133 500	*20 000*	*15%*
	13 067 641	**13 107 641**	**(40 000)**	***0%***

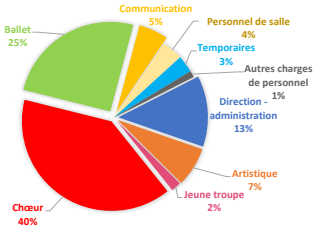

Aucun remaniement du nombre ou de la répartition des postes n'est prévu sur le personnel permanent pour la saison 2021-2022, en ligne donc avec le budget 2020-2021.

Il en ressort clairement que le chœur (40%), avec notamment 42 choristes à temps plein et le ballet (25%), avec notamment 22 danseurs à temps plein représentent les principales charges de personnel et restent en ligne par rapport à la saison précédente.

grand theatre geneve

4) Recettes et dépenses variables des productions artistiques

a) Programmation

La programmation de la saison 2021-2022 se compose ainsi, en comparaison avec les saisons précédentes :

	2021-2022	*2020-2021*	*2019-2020*
Opéras *Représentations :*	8 productions 1 invitée 53	*8 productions* *1 invitée* *58*	*8 productions* *1 invitée* *58*
Ballets *Représentations :*	2 reprises 1 invité 15	*2 productions* *1 invité* *16*	*2 productions* *1 invité* *18*
Récitals	5	*4*	*6*
Concerts	1	*2*	*1*
Nombre de représentations	***74***	***80***	***83***

Opéra
Le nombre de représentation en baisse par rapport à la saison 2020-2021 s'explique par le fait que la dernière production 2020-2021 était jouée au BFM, qui présente une capacité d'accueil nettement inférieure (981 places contre 1'512 au GTG). Ainsi, le nombre de dates avait été revu à la hausse.

En outre, afin de favoriser le remplissage des salles, le nombre de représentations a été revu à la baisse par rapport à la saison 2019-2020. L'économie de coûts marginaux liés aux prestations des solistes permet d'absorber la baisse de recettes liées au nombre de représentations.

Ballet
Pour la dernière saison du directeur du ballet, le GTG remontera deux ballets qui ont marqué sa présence au sein de l'Institution. Ainsi, étant donné que les deux ballets prévus sont des reprises, les coûts de production sont restreints.

Récital
La saison 2021-2022 propose 5 récitals avec des grands noms d'artistes de la scène actuelle, soit un récital de plus que pour la saison 2020-2021.

Concert
Face au succès du concert du Nouvel An présenté le 31 décembre 2019, celui-ci est reconduit pour la saison 2021-2022 avec une nouvelle programmation. A titre comparatif, la saison 2020-2021 prévoyait un second concert.

grand theatre geneve

b) Budget artistique : dépenses et recettes variables des productions

La notion de « budget artistique » regroupe toutes les dépenses et recettes variables liées aux productions. Pour la saison 2021-2022, il représente :

- CHF (13'837'000) de dépenses, comprenant notamment le cachet des artistes, les choristes surnuméraires, les musiciens complémentaires, les figurants, les dépenses de matériel pour la production des décors, costumes et accessoires, les renforts techniques, locations de salles, locations de matériel ou de productions
- CHF 9'462'000 de recettes de billetterie, principalement les recettes de billetterie
- CHF 650'000 d'autres revenus dont les cachets des tournées du ballet, recettes de ventes des programmes et vestiaires
- CHF 578'000 de revenus des coproductions
- CHF 2'755'000 de recettes de mécénat et sponsoring affectées strictement aux productions

Ainsi, le résultat des productions artistiques se solde par **une perte de CHF 392'000,** recettes de mécénat inclues, contre un excédent de CHF 278'000 pour la saison 2020-2021.

La différence s'explique par l'économie budgétaire réalisée en 2020-2021 grâce à un changement de production en raison de la situation sanitaire, où une grosse production a été remplacée par une coproduction mobilisant moins de moyens. En effet, la saison 2021-2022 prévoit 5 créations originales produites par les collaborateurs.trices de l'Institution et une participation à 2 coproductions, créations originales d'institutions européennes. En comparaison, la saison 2020-2021 ne comportait que 3 créations par le GTG, ce qui explique l'importante différence au niveau des coûts de production compensée par l'augmentation du mécénat.

	Opéras	Ballets	Récitals	Concerts	La Plage	TOTAL 2021-2022	*Budget 2020-2021*
ARTISTIQUE							
Cachets	5 944 963	548 106	180 539	45 502	218 961	7 053 054	*6 962 546*
Frais de déplacement	533 800	354 400	23 200	2 200	40 600	954 200	*1 118 442*
Charges de Coproduction	482 200	-	-	-	15 000	497 200	*486 800*
Droits de représentation et divers	454 333	70 234	13 000	500	134 600	672 667	*558 970*
	7 415 295	**972 740**	**216 739**	**48 202**	**409 161**	**9 177 121**	***9 126 758***
TECHNIQUE							
Personnel Temporaire	1 160 845	125 440	-	-	68 320	1 354 605	*923 130*
Achats de matériel	1 712 000	100 000	-	-	34 200	1 846 200	*1 390 900*
Locations	321 500	95 000	-	-	-	416 500	*369 000*
Déplacements et transport	262 000	66 000	-	-	-	328 000	*301 000*
Service de Sécurité	-	-	-	-	4 000	4 000	*63 800*
Autres charges	-	-	-	-	-	-	*18 000*
	3 456 345	**386 440**	**-**	**-**	**106 520**	**3 949 305**	***3 065 830***
COMMUNICATION - PRESSE							
Affichage	64 900	19 900	2 000	3 500	2 600	92 900	*92 900*
Publicité	303 350	74 755	13 325	9 220	119 970	520 620	*521 620*
Programmes	60 300	12 600	16 000	3 100	4 900	96 900	*96 900*
	428 550	**107 255**	**31 325**	**15 820**	**127 470**	**710 420**	***711 420***
DEPENSES	**11 300 191**	**1 466 435**	**248 064**	**64 022**	**643 151**	**13 836 846**	**12 904 008**
RECETTES							
Billetterie	8 074 342	870 819	232 640	121 488	162 302	9 461 592	*9 610 789*
Coproduction	578 000	-	-	-	-	578 000	*843 060*
Autres revenus	225 000	417 000	1 200	1 000	6 000	650 200	*653 400*
RECETTES	**8 877 342**	**1 287 819**	**233 840**	**122 488**	**168 302**	**10 689 792**	**11 107 249**
EXCEDENT / (PERTE)	**(2 422 849)**	**(178 616)**	**(14 224)**	**58 467**	**(474 849)**	**(3 147 054)**	**(1 796 759)**
Mécénat	2 020 000	130 000	130 000	40 000	435 000	2 755 000	*2 075 000*
EXCEDENT / (PERTE) yc mécénat	**(402 849)**	**(48 616)**	**115 776**	**98 467**	**(39 849)**	**(392 054)**	**278 241**

Les dépenses et recettes des productions artistiques se répartissent de la manière suivante :

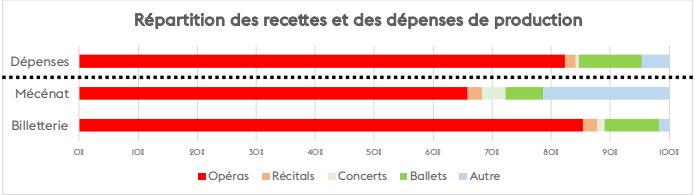

La catégorie « Autre » englobe toutes les activités de *La Plage* (Grand Théâtre Jeunesse - GTJ, Late Nights, Apéropéras, Duels, ...).

c) Billetterie

Dans la conception du budget 2021-2022, la stratégie commerciale reste comparable à la saison 2020-2021, pour laquelle la tarification des catégories avait été revue. Toutefois grâce au soutien d'un mécène, le GTG prévoit de revoir sa politique tarifaire pour favoriser le développement du public en proposant des prix plus bas pour certaine catégorie de place.

La diminution des recettes de billetterie s'explique simplement par une revue prudente des taux de remplissage dans un contexte post-pandémie. Pour améliorer la fréquentation des spectacles, le GTG souhaite mettre en place une tarification dynamique *(flexible pricing)*. Cette stratégie de tarification consiste dans le cadre de la politique de prix du mix-marketing à ajuster les prix aux variations de la demande et réagir sur les tendances d'un public changeant.

Le partenariat signé avec *la Mobilière*, qui permet de proposer une centaine de billets à CHF 17 par représentation, a pu être reconduit. *La Mobilière* prend en charge la différence de prix entre le tarif normal et le tarif à CHF 17. Cette offre, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'ouverture et de « démocratisation » de l'opéra a connu un grand succès durant la saison 2019-2020.

Au total, **les prévisions de billetterie prévoient CHF 9'462'000** :

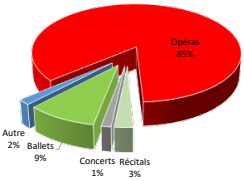

En CHF	**Budget 2021-2022**	**Budget 2020-2021**	*Variation*	*%*
TOTAL	**9 461 592**	**9 610 789**	*(149 197)*	*-2%*
Opéras	8 074 342	8 225 399	*(151 057)*	*-2%*
Récitals	232 640	174 480	*58 160*	*33%*
Concerts	121 488	162 996	*(41 508)*	*-25%*
Ballets	870 819	754 918	*115 901*	*15%*
Autre	162 302	163 810	*(1 508)*	*-1%*

Les taux de remplissage sont estimés suivant différents indicateurs comme la notoriété et la popularité de l'œuvre d'après l'expérience, le nombre de représentations et la période de programmation. Les objectifs pour la saison 2021-2022 sont les suivantes oscillent entre 75% et 83% pour les productions d'opéra, entre 75% pour les ballets du GTG et 90% pour le ballet invité au BFM, autour de 60% pour les récitals, 90% pour le concert du Nouvel An.

grand theatre geneve

d) Direction artistique et technique : enjeux pour 2021-2022

Budget artistique
Le budget artistique reste en ligne avec 2020-2021 à CHF 9'177'000, soit CHF +50'000, malgré une programmation de plus grande envergure avec deux grosses productions.

Budget technique
Le budget technique regroupe toutes les dépenses de création des décors et costumes au niveau des ateliers et de toutes les créations et adaptations au niveau du plateau (lumières, vidéos, accessoires, ...). A ces dépenses s'ajoutent les charges de personnel complémentaire nécessaire pour mener à bien la production quand les effectifs fixes de la Ville de Genève ne suffisent pas.

Le budget de la technique concerne l'activité de l'Opéra à hauteur de 87% et du ballet pour 10%.
Il se répartit ainsi :

Budget Technique

En CHF	BUDGET 2021-2022	Budget 2020-2021	*Différence*
Décors	1 140 200	939 700	*200 500*
Accessoires	119 500	47 200	*72 300*
Costumes	297 000	252 500	*44 500*
Maquillage	98 500	70 000	*28 500*
Habillage	50 000	30 000	*20 000*
Matériel technique	67 000	29 500	*37 500*
Lumières	74 000	22 000	*52 000*
Personnel auxiliaire	1 354 605	923 130	*431 475*
Transports	213 000	210 000	*3 000*
Location matériel et BFM	416 500	369 000	*47 500*
Voyages	115 000	91 000	*24 000*
Sécurité	4 000	63 800	*(59 800)*
Autres charges	-	18 000	*(18 000)*
TOTAL	3 949 305	3 065 830	*961 275*

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- **La hausse des dépenses pour le matériel de production** s'explique par les grosses productions prévues sur la saison 2021-2022, notamment la production *Turandot* qui devait ouvrir la saison 2020-2021, mais a été reportée pour finir durant la saison 2021-2022. En comparaison, le budget 2020-2021 comptait finalement une création de moins puisque *Turandot* a été remplacé par *La Cenerentola*.
- **La forte augmentation sur le personnel auxiliaire** s'explique également par ce report de production qui mobilise un nombre important de solistes, choristes et figurants et également du personnel temporaire (habillage, machinistes, ...).
- **La diminution des frais de transport** résulte du transport des productions en coproduction et louées.
- **La baisse des dépenses de sécurité** se justifie par la fin de l'astreinte des pompiers qui sera reprise en interne par le personnel du GTG (sauf lors de productions avec effets pyrotechniques).

e) Activités de *La Plage*

La mission de *La Plage* intègre l'ouverture du GTG vers un nouveau public, la médiation et le Développement culturel et est intimement liée à la stratégie de communication autour du GTG.
Initié sur la saison 2019-2020, ce nouveau secteur d'activité englobe tous les projets et évènements autour des spectacles et des thématiques des saisons du GTG. Il s'inscrit dans une volonté d'ouverture et de renouveau, en proposant des activités inattendues et variées à destination de publics d'âges, d'intérêts et de provenances divers. Durant la saison 2019-2020, plus de 14'000 personnes ont participé aux activités de *La Plage* et de nombreux événements ont affiché « complet », sachant qu'un tiers des événements ont dû être annulés à cause de la pandémie.
Fort de ce succès artistique et populaire, la Direction du GTG souhaite intensifier les activités de *La Plage* pour la saison 2021-2022. Le GTG a notamment initié le projet Operalab.ch en collaboration avec de nombreuses institutions culturelles et hautes écoles romandes, projet reporté à cause des mesures sanitaires.

Ainsi, sur la saison 2021-2022, *La Plage* présentera plus de 140 spectacles, rencontres, conférences et événements tout au long de la saison. Son budget se compose de la manière suivante :

Grand Théâtre Jeunesse – GTJ
Le GTJ s'inscrit dans la continuité de la saison précédente en proposant deux productions destinées à un public familial :

- Deux projets en collaboration avec des différents partenaires locaux et internationaux sont prévus à l'affiche sur la saison 2021-2022 ;
- ***Mon premier récital*** accessible à partir de 3 ans au foyer du GTG, créé sur la saison 2020-2021 et proposé alors en streaming, faute de pouvoir accueillir du public, est reprogrammé sur la saison 2021-2022.

Dramaturgie et développement culturel
Avec le soutien du Département de l'Instruction Publique le service Dramaturgie et Développement culturel poursuit les missions suivantes dans le cadre des activités de *La Plage* :

- Faire évoluer l'offre d'activités pour les scolaires, la jeunesse et les familles à travers des productions pour jeune public et des activités à destination des écoliers.ères.
- Proposer à tous (particuliers, groupes, associations, entreprises) des activités permettant de s'approprier le GTG, son patrimoine et ses créations, avec une attention nouvelle portée aux publics éloignés de l'accès à la culture à travers des dispositifs et des projets adaptés.
- Renforcer l'ancrage régional en favorisant au sein même des actions menées la coopération et les partenariats avec les autres acteurs du tissus associatif et culturel genevois.

La saison 2020-2021 permettra donc de poursuivre le rééquilibrage entre le volet pédagogique du GTJ et les autres activités de développement culturel. Ces activités dépendent du financement octroyé par le Département de l'Instruction Publique à hauteur de CHF 120'000.

Les événements de La Plage
La Plage propose énormément d'événements, dont les plus importants sont les suivants :

- Une coproduction d'opéra hors les murs en résonnance de la programmation principale
- Les Journées Portes ouvertes : visite du bâtiment et des coulisses du GTG
- Les *Aperoperas* : un avant-goût détendu des productions à l'affiche, agrémenté d'un apéritif au foyer du GTG
- Les Duels : conférences-débat sur des sujets d'actualité liés à la programmation, présentées sur la scène du GTG
- Les *Late nights* : soirées sur musiques contemporaines et électroniques qui visent à accueillir une nouvelle génération de public dans l'enceinte du GTG
- Les Brunchs dans le foyer du GTG
- Les visites guidées

5) Dépenses Communication – Marketing - Presse

a) Stratégie

Le service Marketing & Communication développe une stratégie marketing spécifique pour chaque saison en phase avec la vision de la Direction générale et faisant la promotion de la programmation et de l'institution. De plus, le service continue son travail pour une évolution vers un marketing intégré et une transition amenant le marketing digital au cœur de la stratégie institutionnelle. Le digital n'est pas simplement un site internet et une présence sur les réseaux sociaux, c'est principalement mettre les données (statistiques, billetterie, interactions, etc.) au centre des décisions stratégiques. Le but est de devenir producteur de contenu pouvant être exploité non seulement lors des représentations, mais de façon croissante sur les outils digitaux et mobiles.

b) Répartition du budget

La stratégie mise en place est d'imposer une présence forte et diversifiée exploitant les nombreux canaux de communication actuels. L'objectif visé est d'être connecté et proche du public.

Le media-mix se compose ainsi :

- Digital : bannières publicitaires, moteurs de recherche, réseaux sociaux, GTG Digital
- Impressions publicitaires : journaux, magazines spécialisés
- Affichage et affichage digital (écran)
- Radio/TV
- Presse (articles locaux, internationaux)
- Événementiel avec la programmation de *La Plage*
- *Flexible pricing* (cf chapitre 2b)

Un glissement continue doit se faire des médias traditionnels vers les médias digitaux, dans le cadre d'une transition maitrisée. Cette transition et politique médias, initiée en 2018, a pour but de toucher le plus grand nombre, avec des messages et du contenu ciblés en fonction des supports et des médias.

Les **partenariats artistiques et media** jouent également un rôle important dans la promotion de l'institution, de ses spectacles et de ses activités et permettent également d'atteindre d'autres communautés et d'élargir le public. Ces partenaires peuvent être du milieu de la presse, des communes voisines, des associations culturelles ou encore des universités. Le partenariat implique la notion d'échange : le partenaire propose son offre de produits ou de prestations et en échange, le GTG offre des insertions publicitaires dans les programmes ou les brochures.

Le **budget communication – marketing - presse** inclut les dépenses de lancement de saison, avec les campagnes d'abonnements, les brochures, les actions institutionnelles, les projets spéciaux liés aux spectacles, mais aussi les frais de billetterie et les dépenses du service d'accueil.

Pour la saison 2021-2022, il se présente ainsi :

En CHF	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	*Différence*
Institution / saison	889 959	1 007 003	*(117 044)*
GTG Magazine	264 400	275 600	*(11 200)*
Productions	710 420	711 420	*(1 000)*
Opéra	*428 550*	*428 550*	*-*
Ballet	*107 255*	*108 255*	*(1 000)*
Récital concert	*47 145*	*47 145*	*-*
La Plage	*127 470*	*127 470*	*-*
	2 575 199	**2 705 443**	***(130 244)***

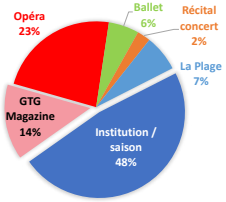

Le budget alloué aux **productions** est en ligne avec le budget de la saison précédente à hauteur de CHF 710'420.

Au niveau du **Grand Théâtre Magazine**, les renégociations avec les différents partenaires ont permis de réduire les coûts de CHF 11'200. Les dépenses concernent les coûts de rédaction, graphisme, mise en page, impression, encartage. Ce magazine est édité 4 fois par année à près de 38'000 exemplaires, pour l'essentiel encarté au journal *Le Temps* sur certains samedis. Ce magazine doit s'autofinancer grâce aux insertions publicitaires et au mécénat.

Concernant le budget des dépenses de saison / institution de CHF 890'000, elle se répartissent comme suit :

	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	*Différence*
Marketing	186 350	332 894	*(146 544)*
Brochure saison	116 000	116 000	-
Relation presse	85 339	84 339	*1 000*
Publicité Presse	81 500	78 500	*3 000*
Captations Diffusion	80 000	50 000	*30 000*
Captations Archives	55 000	40 000	*15 000*
Actions publicitaires	71 170	82 170	*(11 000)*
Billetterie	66 150	85 150	*(19 000)*
Affiches	44 200	44 200	-
Partenariats	40 500	40 500	-
Merchandising	24 350	24 850	*(500)*
Autres dépenses	23 000	13 000	*10 000*
Accueil	16 400	15 400	*1 000*
	889 959	**1 007 003**	***(117 044)***

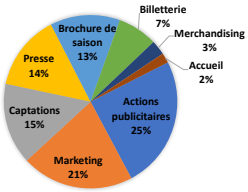

La forte diminution des dépenses de **marketing** s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021 liées au changement d'identité visuelle et au déploiement du nouveau site internet suite à l'arrivée de la nouvelle Direction. Le budget pour la saison 2020-2021 représentait CHF 150'000 pour ce poste. Il subsiste un budget de CHF 25'000 pour le développement du site internet.

Les budgets de **captations vidéo** ont été revus à la hausse face aux changements de comportements liés à la situation sanitaire. L'augmentation des captations d'archive est liée à l'augmentation du nombre de créations sur la saison 2021-2022, alors que l'augmentation des captations destinées à la diffusion est liée à la volonté de développer l'offre sur le site internet via **GTG Digital**.

Les autres variations n'appellent pas de commentaire particulier.

Conclusion

La saison 2021-2022 s'inscrit dans un environnement général très instable. La programmation a été établie il y a deux ans, avant la pandémie, en maintenant un nombre de productions et de représentations d'opéra, de ballet de concerts et récitals dans un contexte d'activité ordinaire.

Avec un total des charges de **CHF 33'138'808** pour un montant des recettes de **CHF 32'920'450** (hors valeur de mise à disposition du bâtiment Place de Neuve), **le budget de la saison 2021-2022 présente un déficit de CHF 218'358**, contre CHF 237'565 pour la saison 2020-2021 et CHF 1'327'329 pour la saison 2019-2020. Des efforts considérables sont déployés pour viser un objectif d'équilibre, malgré le déficit structurel constaté.

Le budget 2021-2022 est marqué par **une hausse des recettes propres, qui représentent CHF 19'174'000, soit 58% des revenus totaux, dont 29% de billetterie et 24% de mécénat-sponsoring.** Les objectifs en termes de taux de remplissage ont été établis en envisageant une saison normale. Ce parti-pris permet d'établir un budget à paramètres comparables par rapport aux saisons précédentes. Les éventuels impacts de la pandémie et les besoins d'adaptations de programmation n'ont pas été considérés dans le cadre de ce budget.

Les **charges de fonctionnement** sont maîtrisées grâce à une politique de limitation des dépenses. Les charges de personnel fixe restent stables : en cohérence avec la structure du GTG, les postes inscrits à l'organigramme ont été repourvus dans le but d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines et de permettre un fonctionnement optimal de l'institution.

Dans un contexte pleinement marqué par la pandémie, le programme prévu pour la saison 2021-2022 reste hypothétique. Face à cette crise sans précédent, le GTG est confronté à de nombreux défis et doit s'adapter continuellement en fonction du développement de la situation sanitaire. L'impact sur le plan financier est lourd et le GTG doit redoubler d'efforts pour, d'une part, chercher des sources de financement afin de couvrir les pertes liées à la restriction de jauge et à l'annulation des prestations et d'autre part, garder le lien avec son public en restant actif et créatif malgré les circonstances.

grand theatre geneve

Annexe 2 – Budget détaillé

En CHF	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	REALISE 2019-2020
RECETTES			
Billetterie et taxes	9 461 592	9 610 789	6 281 990
Autres recettes propres	2 411 100	2 324 860	2 576 065
Remboursements et participation de tiers	101 000	251 000	2 045 574
Mécénat et partenariats	7 181 000	6 681 000	4 925 350
Redistributions	20 000	20 000	47 553
Total recettes propres	**19 174 692**	**18 887 649**	**15 876 533**
Subvention Fonds équipement communal	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Subvention Ville de Genève	11 125 758	10 947 289	10 768 819
Subvention du Canton de Genève - DIP	120 000	120 000	119 440
Autres subventions des collectivités publiques	-	-	106 286
Total subventions	**13 745 758**	**13 567 289**	**13 494 545**
TOTAL DES RECETTES	**32 920 450**	**32 454 938**	**29 371 078**
CHARGES			
Frais artistiques			
Personnel permanent Chœur	5 178 832	5 178 832	4 979 390
Personnel permanent Ballet	3 301 655	3 301 655	3 306 277
Personnel permanent Jeune troupe	236 379	236 379	232 294
Personnel permanent Production artistique - Régie	933 130	933 130	1 040 810
Personnel artistique - autre	-	-	-
Total Personnel Artistique permanent	**9 649 996**	**9 694 996**	**9 558 771**
Personnel Artistique temporaire - Artistes	7 053 054	6 962 546	5 106 260
Frais de déplacement Artistes	687 800	1 118 442	450 779
Personnel technique temporaire	1 354 605	923 130	769 797
Frais de déplacement personnel technique	115 000	91 000	135 346
Personnel d'accueil	495 000	495 000	470 944
Service pompiers et divers technique	4 000	81 800	51 954
Défraiement tournée ballet	266 400	-	307 063
Location de matériel	404 000	82 694	84 609
Droits de représentation	384 567	367 076	253 968
Honoraires divers sur Productions	85 600	109 200	133 106
Achats Coproduction / Location Production	497 200	635 800	423 433
Fournitures production et transport	2 059 200	1 600 900	1 820 693
Locations de salle	95 000	220 000	-
Publicité, brochures	538 620	538 620	321 515
Presse	171 800	172 800	71 669
Total Dépenses productions	**14 211 846**	**13 399 008**	**10 401 136**
Total frais artistiques	**23 861 842**	**23 049 004**	**19 959 907**

grand theatre geneve

En CHF	Budget 2021-2022	Budget 2020-2021	REALISE 2019-2020
RECETTES			
TOTAL DES RECETTES	**32 920 450**	**32 454 938**	**29 371 078**
CHARGES			
Total frais artistiques	**23 861 842**	**23 049 004**	**19 959 907**
Frais de communication - marketing - presse			
Personnel fixe (salaire brut + charges)	693 200	693 200	833 458
Fournitures publicité - accueil du public - billetterie	1 154 359	1 282 603	1 550 111
Total frais de communication - marketing - presse	**1 847 559**	**1 975 803**	**2 383 568**
Dépenses de gestion courante			
Charges de personnel permanent	2 229 445	2 269 444	2 307 967
Location de matériel	222 005	203 725	147 038
Achat de matériel	255 000	305 000	468 059
Locations immobilières	1 338 220	1 286 520	1 344 844
Fournitures administratives	48 000	48 000	20 991
Imprimés	7 000	7 000	5 527
Achats de petit équipement	277 000	817 000	332 302
Eau, Energie, Combustible	460 100	247 550	(2 119)
Entretien des immeubles par des tiers	489 412	462 000	375 007
Entretien et maintenance du matériel	246 969	144 100	218 971
Frais de déplacement personnel GTG	233 000	313 000	277 377
Honoraires et prestations	1 419 756	1 360 856	1 321 313
Frais divers	22 500	22 500	15 510
Amortissements	181 000	181 000	261 861
Charges extraordinaires	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante	**7 429 407**	**7 667 695**	**7 094 648**
TOTAL DES CHARGES	**33 138 808**	**32 692 502**	**29 438 123**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(218 358)**	**(237 565)**	**(67 045)**

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (66 oui et 2 abstentions).

8. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 980 000 francs, soit:

- **3 680 000 francs destinés à assurer le financement du 6e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC);**
- **300 000 francs destinés à assurer le financement des ordinateurs portables pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour permettre le télétravail et la mobilité (PR-1462).**

Introduction

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaborateurs et collaboratrices utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) gère près de 4000 postes de travail (dont 1000 ordinateurs portables) et plus de 600 tablettes, ainsi que 1500 téléphones portables (dont 1200 smartphones).

Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes – directement ou indirectement – dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions de nos agents de police municipaux.

La présente demande de crédits vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d'information et de communication de la Ville de Genève.

Exposé des motifs

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et,

dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal.

En 2020, suite à la multiplication des motions du Conseil municipal et au changement de législature, une nouvelle stratégie de transformation numérique de l'administration a été adoptée par le Conseil administratif.

La stratégie de transformation numérique de l'administration propose de nouveaux modèles de gestion avec des réponses organisationnelles et structurelles permettant une mise en œuvre plus agile, efficace et de qualité de la transformation numérique de notre administration.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de transition numérique dont les axes prioritaires ont été définis et sont repris dans le programme de législature.

Il a notamment été décidé de traiter séparément les crédits des technologies de l'information et des communications (TIC) destinés à la seule DSIC pour moderniser les infrastructures et les équipements des usagers et usagères, pour renforcer la sécurité de l'information ou encore pour optimiser son logiciel de gestion interne.

Ces investissements technologiques seront financés par une proposition sous forme de PSIC tous les deux ans selon les montants inscrits au plan financier des investissements (PFI) et arbitrés par le comité d'arbitrage «Socle DSIC» conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

En parallèle et dans le cadre de sa nouvelle stratégie, l'administration met en place un plan biennal de la transformation numérique de l'administration (PBTN). Celui-ci complétera les PSIC avec des demandes de crédits liés aux projets de numérisation émanant des services. Il sera organisé en portefeuilles de projets et les nombreuses demandes seront arbitrées par des représentants des différentes directions de l'administration en fonction des montants inscrits au PFI.

Sur le plan financier, cette proposition est une opération neutre. Seul le PFI est impacté mais ceci a d'ores et déjà été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du 16e PFI.

2021	2022	2023	2024
6e PSIC 6'530'000	0	7e PSIC 6'530'000	0

2021	2022	2023	2024
6e PSIC 3'680'000	1e PBTN 2'850'000	7e PSIC 3'680'000	2e PBTN 2'850'000

Cette demande correspond au nouveau 6e PSIC contenant uniquement les investissements technologiques et réduite à 3 680 000 francs.

En complément, et pour financer l'émergence du télétravail dans l'administration suite à la crise Covid, un crédit complémentaire de 300 000 francs est demandé. Ce montant correspond au solde non dépensé du crédit «Mise à jour système d'exploitation Windows», qui sera bouclé avec un montant non-dépensé de 300 000 francs.

Pour plus d'informations à propos de la stratégie de transformation numérique et sa mise en œuvre, merci de vous référer au document «Plan directeur pour la transformation numérique de la Ville de Genève» disponible sur le site Internet de la Ville de Genève.

Processus d'élaboration de la proposition de crédit

Processus global d'élaboration

Comme cet objet ne contient que les investissements du portefeuille «Socle DSIC», il a été élaboré sur la base des demandes des différentes unités de la DSIC, arbitrées par la direction de la DSIC en fonction des montants inscrits au 16e PFI.

Processus de gouvernance

– Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa délégation à la transition numérique, assure la répartition financière des crédits entre les différents portefeuilles de projets. Le portefeuille des projets de renouvellement et modernisation des infrastructures et équipement TIC est appelé «Socle DSIC».
– Il délègue la gestion de ce portefeuille de projets au comité d'arbitrage «Socle DSIC» composé de la direction de la DSIC qui supervise sa mise en œuvre.

Un rapport d'activité annuel détaillé sera soumis au Conseil municipal pour suivre l'évolution de la mise en œuvre et des dépenses associées.

Adéquation à l'Agenda 21

La DSIC applique tant que faire se peut une politique d'acquisition responsable, d'une part en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, d'autre part en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Attachée au respect de l'environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie,

par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Estimation des coûts

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en deux projets de délibération:

– 6e «plan biennal des systèmes d'information et de communication» (PSIC), pour un montant de 3 680 000 francs;
– ordinateurs portables pour permettre le télétravail et la mobilité, pour un montant de 300 000 francs.

Ces objets ont été évalués sur la base du processus décrit ci-dessus et de l'estimation faite sur les projets envisagés décrite ci-dessous.

Description et estimation des coûts du 6e PSIC – 3 680 000 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à la DSIC pour maintenir les prestations informatiques de l'administration, moderniser son infrastructure et son parc d'équipements, renforcer la sécurité informatique et optimiser ses processus de travail. Ce crédit est renouvelé tous les deux ans.

Le comité d'arbitrage «Socle DSIC» allouera ce crédit de 3 680 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «socle DSIC» et sont donc candidats à être financés par ce crédit, avec la référence aux objectifs stratégiques (OSXX).

OS08 – Faire évoluer l'infrastructure

Automatisation et sécurisation des accès NAC (D-011837 DSIC)

Sécurisation des ports d'accès réseau localisés sur les quelque 300 sites de l'administration.

L'objectif est de mieux contrôler les équipements connectés sur les ports d'accès au réseau Ville de Genève, segmenter les réseaux de type publics et infrastructures et automatiser la configuration en fonction de l'équipement qui se connecte.

Remplacement des switches et standardisation des sites d'accès (D-011818 DSIC)

Le réseau Ville de Genève permet d'interconnecter de nombreux types d'appareils, comme les postes de travail, les téléphones IP/Vidéo, les points d'accès WiFi, les systèmes d'alarme des bâtiments, les caméras de surveillance, les terminaux de payement, les serveurs, etc., tant pour l'administration municipale que pour le public.

Afin de garantir la pérennité et le bon fonctionnement des infrastructures ainsi que l'extension du réseau, la DSIC prévoit l'acquisition des équipements suivants:

– remplacement des switches d'accès;
– remplacement de divers équipements techniques.

Remplacement des proxy (D-011839 DSIC)

En périmètre du réseau Ville de Genève sont installés des équipements de sécurité destinés à protéger les postes clients, les serveurs et tous les équipements reliés au réseau. Les trois principaux niveaux de protection sont:

– les pare-feux (Firewall): situés à la frontière entre les réseaux internes, externes et publics, ils protègent le réseau de l'administration municipale contre les intrusions malveillantes et les trafics indésirables provenant de l'extérieur;
– les proxy (Secure Web Gateway): situés en amont des Firewall, ces serveurs relaient le trafic Internet des membres du personnel de la Ville de Genève. Ils permettent de s'assurer que seuls les services Internet usuels et les sites licites soient accessibles;
– le portail public est une zone de protection hébergeant les réseaux publics installés dans les institutions telles que les bibliothèques, les musées, les lieux publics internes aux bâtiments de l'administration municipale, les centres sportifs, ainsi que lors de manifestations.

Afin de s'adapter aux contraintes liées à la cyber-sécurité, les proxy doivent être remplacés par des équipements plus modernes.

Remplacement de l'équipement Wifi (D-011840 DSIC)

Remplacement des contrôleurs et de 250 bornes d'accès (Access Points) permettant d'accéder à la fois au Wifi privé et au Wifi public (service offert aux citoyens et aux citoyennes).

Campus réseau – Distribution – Remplacement Linecard 65xx (D-011838 DSIC)

Remplacement des cartes obsolètes (en fin de support) dans les nœuds réseau principaux.

Sécurité – Authentification accès réseau – Remplacement ISE (D-011847 DSIC)

Remplacement des machines physiques qui servent à l'authentification des postes se connectant au Wifi d'entreprise ainsi que l'authentification, l'autorisation et la comptabilisation de tous les accès aux équipements réseau (switches, routeurs, Firewall, etc.).

Acquisition de licences pour serveurs (D-011841 DSIC)

Acquisition de licences Microsoft et MacAfee pour les nouveaux serveurs et équipements mis en place.

Acquisition de nouveaux serveurs ESX (D-011842 DSIC)

Les ESX sont les serveurs physiques hébergeant nos 800 serveurs virtuels et l'ensemble des applications et services utilisés par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville ou mis à la disposition des citoyen-ne-s. Afin de pallier la demande toujours croissante de nouveaux services informatiques, les infrastructures doivent être renforcées et il est donc indispensable d'acquérir et de mettre en place de nouveaux serveurs apportant plus de capacité et une meilleure performance tout en réduisant la consommation d'énergie et l'empreinte carbone.

Augmentation de la capacité de stockage (D-011843 DSIC)

Augmentation de la capacité de stockage pour absorber les besoins croissants liés aux différents processus de dématérialisation de documents papier.

Le volume nécessaire au stockage et à la sauvegarde des données de l'administration municipale croît continuellement et de manière exponentielle.

Revue complète de notre système de monitoring et optimisation (D-011664 DSIC)

Mise en place d'une nouvelle plateforme pour monitorer l'ensemble des systèmes et équipements de la Ville. Cette nouvelle solution nous apportera une meilleure maîtrise de nos environnements. Elle nous permettra également d'être moins réactif et beaucoup plus proactif, d'intervenir en amont du problème et de réduire l'impact sur l'utilisateur.

Migration sous Docker de services Web identifiés (D-0116649 DSIC)

Migration d'une partie des sites web vers des containers Docker afin de garantir une meilleure disponibilité et un support 24*7 et une facilité de mise à disposition à un moindre coût.

Renouvellement et évolution du parc micro-informatique (D-011844 DSIC)

Le parc micro-informatique de l'administration municipale est désormais constitué d'environ 4000 postes de travail (dont 1000 ordinateurs portables) et 900 imprimantes. Sur la base d'un cycle de vie des postes de travail d'au minimum six ans et d'une augmentation annuelle du parc de 6%, la présente demande vise à l'acquisition et au renouvellement de prêt d'un tiers des postes de travail, la prestation associée ainsi que les logiciels nécessaires. Ces derniers seront complétés par des logiciels libres spécifiques, répondant aux besoins des utilisateurs et utilisatrices de l'administration municipale.

En application des principes du développement durable, aucun achat d'imprimante bureautique n'est prévu, sinon de manière marginale, par exemple lorsque la fonction du personnel concerné nécessite une confidentialité particulière ou lorsque la disposition des locaux ne permet pas le partage des moyens d'impression.

OS09 – Renforcer la sécurité de l'information

Système de gestion de la sécurité de l'information – Itérations II et III (D-011824 + D-011825 DSIC)

La nouvelle Politique de sécurité des systèmes d'information de la Ville de Genève (ci-après PSSI) a été validée en 2020 par le Conseil administratif.

Cette PSSI définit la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité de l'information ISO 27000 afin de maîtriser les risques à un niveau acceptable et d'assurer la sécurité informatique de la Ville. Son implémentation repose sur des itérations annuelles, successives selon le principe de l'amélioration continue.

L'objectif de cet objet est de disposer du financement nécessaire afin d'assurer les itérations 2022 et 2023 et, en particulier, d'étendre les mesures de contrôle au sein des métiers critiques de l'administration municipale, selon décision des instances de gouvernance définies dans la PSSI.

OS10 – Promouvoir une DSIC efficiente

Gestion des ressources

Pour mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique, plusieurs processus vont être adaptés pour intégrer le fonctionnement des portefeuilles et des comités d'arbitrage. Afin de fiabiliser les informations de planification des projets, il est nécessaire de mettre en place le processus de gestion des ressources humaines permettant de gérer et suivre la charge sur les projets. Ce processus sera soutenu par une solution intégrée à l'outil de gestion des services IT «ServiceNow».

Portefeuille de services - formalisation et publication

Formaliser et publier le portefeuille des produits et services IT fournis par la DSIC permet de clarifier la relation avec les bénéficiaires de ces services, définir la priorité et la criticité des services et d'assigner les rôles et responsabilités pour chacun de ces produits et services. Ce portefeuille est un prérequis pour la mise en place des «contrats d'accord de services». Le processus de gestion de ce portefeuille sera soutenu et publié dans une solution intégrée à l'outil de gestion des services IT «ServiceNow».

Accords de services (SLA)

Les accords de services sont le fruit d'une négociation entre le métier et l'IT sur les attentes en termes de disponibilité des produits et services IT fournis par la DSIC. Cette formalisation s'appuie sur les éléments définis dans le portefeuille de services. Une fois en place, cela permet une analyse et la surveillance des niveaux de services, basés sur des indicateurs concrets. Les accords de service et leur processus de gestion seront mis en œuvre dans une solution intégrée à l'outil de gestion des services IT «ServiceNow».

Automatisations et intégrations

La DSIC gagnera en efficience en automatisant des tâches à faible valeur ajoutée (par exemple la création de comptes). Des intégrations sont également nécessaires pour combiner les référentiels, tels que celui des appareils Windows (SCCM) avec la plateforme ServiceNow dans laquelle nous effectuons la gestion des équipements.

Amélioration continue des processus ITSM

Un des principes fondamentaux de la gestion des services IT est de mener de manière régulière des opérations d'amélioration continue sur les processus. L'objectif de cet objet est de financer ces opérations qui sont nécessaires pour garder une DSIC efficiente et adapter en conséquence l'outil de gestion des services IT «ServiceNow».

Description et estimation des coûts de l'objet «ordinateurs portables pour le télétravail» – 300 000 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à la DSIC pour permettre la mise en œuvre de la «Directive générale relative au télétravail en Ville de Genève» validée par le Conseil administratif le 19 septembre 2020.

La décision d'instaurer le télétravail en Ville de Genève ainsi que l'accroissement des besoins de mobilité des collaborateurs et collaboratrices génèrent une demande des services qui nous oblige à revoir le financement à la hausse. Avec une progression de plus de 30% durant l'année 2020, les 1000 ordinateurs portables en service représentent désormais 25% de la totalité des 4000 postes de travail de l'administration.

Sachant qu'un ordinateur portable coûte en moyenne 50% plus cher qu'un poste fixe, ce crédit servira à financer cette différence de prix sur la prochaine itération du remplacement périodique du parc informatique (RPPI) qui visera à remplacer 30% des postes de travail obsolètes.

Récapitulatif des coûts

Délibération I – Crédit «Socle DSIC» (6e PSIC) pour une valeur totale de 3 680 000 francs.

Délibération II – Ordinateurs portables pour le télétravail pour une valeur totale de 300 000 francs.

Délai de réalisation

Conformément au plan directeur de transformation numérique (PDTN) 2021-2025, la DSIC estime pouvoir réaliser l'ensemble des travaux dans un délai de cinq ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Référence au 16e PFI 2021-2032

Le projet de délibération I (6e PSIC) figure au 16e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.42 (page 70), pour un montant de 3 680 000 francs, avec une année de dépôt annoncé en 2021.

Le projet de délibération II (ordinateurs portables pour le télétravail) ne figure pas au 16e PFI.

Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de l'ensemble des délibérations sera entièrement compensé par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sous forme d'une fiche d'arbitrage sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 949 000 francs.

Pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 77 400 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de l'ensemble des délibérations est la DSIC.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération I – Crédit Socle DSIC (6e PSIC)	**Montant**	**%**
OS08 - Faire évoluer l'infrastructure	3 330 000	90%
OS09 - Renforcer la sécurité de l'information	150 000	4%
OS10 - Promouvoir une DSIC efficiente	200 000	5%
Coût total du projet TTC	**3 680 000**	**100%**

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération II – Ordinateurs portables pour le télétravail	**Montant**	**%**
OS08 - Faire évoluer l'infrastructure	300 000	8%
Coût total du projet TTC	**300 000**	**8%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

CHARGES		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1 026 400	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	**1 026 400**	

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**1 026 400**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération I – Crédit Socle DSIC (6e PSIC)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	920 000		920 000
2023	920 000		920 000
2024	920 000		920 000
2025	920 000		920 000
Totaux	**3 680 000**	**0**	**3 680 000**

Délibération II – Ordinateurs portables pour le télétravail

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	75 000		75 000
2023	75 000		75 000
2024	75 000		75 000
2025	75 000		75 000
Totaux	**300 000**	**0**	**300 000**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 680 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (6e plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 680 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à assurer le financement des ordinateurs portables pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour permettre le télétravail et la mobilité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (69 oui).

9. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 803 400 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:

- **1 258 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;**
- **1 451 200 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;**
- **93 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1463).**

Introduction

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaborateurs et collaboratrices utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) gère près de 4000 postes de travail (dont 1000 ordinateurs portables) et plus de 600 tablettes, ainsi que 1500 téléphones portables (dont 1200 smartphones).

Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes – directement ou indirectement – dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions de nos agent-e-s de la police municipale (APM).

La présente demande de crédits vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi qu'à financer les projets prioritaires du plan de transformation numérique de l'administration municipale.

A noter que les trois crédits demandés seront entièrement compensés par les montants non dépensés d'anciens crédits votés qui seront bouclés avec un montant équivalent à cette demande.

Exposé des motifs

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal.

En 2020, suite à la multiplication des motions du Conseil municipal et au changement de législature, une nouvelle stratégie de transformation numérique de l'administration a été adoptée par le Conseil administratif.

La stratégie de transformation numérique de l'administration propose de nouveaux modèles de gestion avec des réponses organisationnelles et structurelles permettant une mise en œuvre plus agile, efficace et de qualité de la transformation numérique de notre administration.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de transition numérique dont les axes prioritaires ont été définis et sont repris dans le programme de législature.

Ce travail a été élaboré sur la base notamment des constats suivants actés par la Délégation du Conseil administratif pour la stratégie numérique (ancienne législature) en 2019:

– un manque de flexibilité dans l'utilisation des crédits d'investissements générant des délais de plusieurs années entre l'identification d'un besoin important et la réalisation d'un projet informatique;
– un déséquilibre entre les moyens attribués aux besoins de l'administration et ceux attribués aux services numériques pour les citoyens et les citoyennes.

De nouveaux modèles de gestion plus agiles ont donc été mis en place: la création de portefeuilles de projets, une gouvernance adaptée et un financement des investissements repensé.

La mise en œuvre de cette stratégie implique de travailler sur trois nouveaux modèles de gestion, liés les uns aux autres, dans les domaines suivants:

– l'organisation des projets par portefeuille, permettant notamment de rééquilibrer les moyens attribués aux besoins de l'administration et ceux attribués aux services numériques pour les citoyens et les citoyennes;
– la gouvernance, pour rapprocher l'informatique des métiers dans un cadre structuré et facilitant les arbitrages;
– le financement des investissements, pour apporter plus de flexibilité.

Les portefeuilles de projets pour la transformation numérique de l'administration

Il convient tout d'abord de répertorier les besoins pour la transformation numérique, exprimés par l'ensemble des départements, selon leur nature et leur public-cible.

Pour ce faire, nous avons trois portefeuilles de projets qui permettent d'avoir trois approches distinctes, avec une indépendance financière et une organisation propre.

Le portefeuille «e-Genève» contient les projets qui visent à mieux répondre aux attentes des Genevois et des Genevoises, ainsi que le public en visite dans la cité. Les projets qu'il regroupe visent à renforcer les prestations en ligne ou à développer de nouveaux services numériques et innovations technologiques.

Le portefeuille «e-Administration» a comme objectif de mieux répondre aux besoins de l'administration municipale afin d'optimiser et rationaliser le travail des services de la Ville. Les projets qu'il intègre visent à faciliter les processus internes et favoriser leur dématérialisation.

Le portefeuille «Collaboration numérique» regroupe les projets qui ont pour objectif de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Il répond également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Une gouvernance à trois niveaux

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une refonte du pilotage organisationnel. Il s'agit de bénéficier d'organes de pilotage plus proches des métiers, de manière à mieux prendre en compte leurs besoins. Cette décentralisation du pouvoir décisionnel vise une plus grande efficacité mais aussi une transparence accrue. Des enveloppes financières seront confiées aux comités d'arbitrage des différents portefeuilles, de manière à pouvoir investir dans les projets prioritaires pour la Ville.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite de pouvoir:

– s'adapter à l'évolution des besoins de transformation numérique et initier avec réactivité les projets à forte valeur ajoutée;
– faciliter les arbitrages impliquant l'informatique et les métiers, dans un cadre structuré;
– assurer efficacité et transparence des choix.

C'est pour répondre à ces objectifs que la gouvernance est répartie sur trois niveaux de pilotage, décentralisant le pouvoir décisionnel.

Au niveau politique et stratégique, le Conseil municipal et le Conseil administratif allouent les moyens d'investissement et fixent les priorités pour la transformation numérique:

– le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique (DelTrans), aligne la stratégie de transformation numérique sur le programme de législature et assure la répartition financière des crédits entre les différents portefeuilles de projets. Il délègue le choix des projets de mise en œuvre de la transformation numérique aux comités d'arbitrage;
– le Conseil municipal est saisi chaque année par le traitement des crédits d'investissements et ponctuellement pour des crédits d'investissement extraordinaires. Les rapports d'activité annuels des différents portefeuilles de projets lui sont remis.

Au niveau tactique, les comités d'arbitrage de chaque portefeuille, composés de personnes métier issues de l'ensemble des départements, sont chargés de sélectionner les sujets d'importance et leur allouer les ressources. Leurs missions consistent à:

– prioriser les projets et s'assurer de leur alignement avec les objectifs politiques;
– définir une feuille de route à six mois;
– allouer les crédits aux projets et arbitrer en fonction des ressources humaines disponibles (ressources DSIC et ressources métiers des services);
– produire un rapport d'activité annuel.

Au niveau opérationnel, les comités de pilotage des projets sont responsables de suivre l'exécution des projets. Leurs missions consistent à:

– valider les clôtures et libérations de phases de projet;
– prendre les décisions pour réduire les risques liés à leur projet;
– gérer les ressources allouées à leur projet.

Un financement par portefeuille

Cette refonte organisationnelle et opérationnelle s'accompagne d'une adaptation du mode de financement des projets informatiques. Les crédits d'investissement seront désormais déposés directement au niveau des portefeuilles de projets, de manière à réaliser les projets les plus stratégiques, en fonction des ressources métier disponibles. Ce nouveau mode de financement permettra aussi et surtout de prendre en compte des opportunités qui peuvent se présenter dans un contexte où les besoins évoluent de façon très rapide.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite de:

– pouvoir prendre en compte les opportunités qui se présentent, et ainsi réaliser les projets les plus stratégiques;
– garantir le financement des infrastructures;
– réallouer les anciens crédits selon ces nouveaux principes.

A ce jour, certains anciens crédits informatiques ne sont toujours pas soldés et présentent un solde cumulé de plus de 4 millions de francs, synonyme d'un processus qui n'est plus adapté aux besoins d'une administration dans un contexte d'évolution constante des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La présente proposition propose de réaffecter les soldes des anciens crédits (avant 2019) pour rééquilibrer les moyens attribués aux différents portefeuilles de projets, accordant notamment une part de financement plus importante aux projets à destination du grand public (portefeuille e-Genève).

Conclusion

Pour résumer, un triptyque «Gouvernance – Financement – Portefeuille de projets» à l'appui d'une vision pour tendre vers une «smart Geneva», une Genève intelligente sur le plan numérique:

– mettre en place une gouvernance à trois niveaux pour la stratégie numérique, confiant des enveloppes d'investissement aux comités d'arbitrage des portefeuilles en charge d'investir sur les projets prioritaires pour la Ville;
– réaffecter des crédits d'investissements pour rééquilibrer les moyens attribués aux portefeuilles, notamment «e-Genève»;
– renforcer la transparence et le reporting par l'établissement de feuilles de route par portefeuille de projets et par la transmission de rapports d'activité annuels aux Conseils administratif et municipal.

Pour plus d'informations à propos de la stratégie de transformation numérique et sa mise en œuvre, merci de vous référer au document «Plan directeur pour la transformation numérique de la Ville de Genève» disponible sur le site Internet de la Ville de Genève.

Processus d'élaboration de la proposition de crédit

Processus global d'élaboration

Les grandes étapes menant à l'élaboration de cette proposition sont:

– Validation de la stratégie de transformation numérique de l'administration et de la répartition des moyens à donner par portefeuille par le nouveau Conseil administratif le 16 décembre 2020;
– validation de la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration par le Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) le 17 avril 2021;
– publication du plan directeur de la transformation numérique de l'administration 2021-2025 le 19 mai 2021;
– préparation de la feuille de route des portefeuilles de projets 2021-2025, un document de planification interne à l'administration;
– identification des montants disponibles sur des anciens crédits: 4e PSIC, crédits DSIC extraordinaires (ex: Polycom), arrêtés IT dans les anciens crédits de construction (ex: Carré-Vert);
– définition des règles de réallocation: les crédits disponibles pour des projets terminés ou annulés sont réaffectés au portefeuille «e-Genève»; les crédits pour des projets planifiés sont réaffectés au même portefeuille.

Processus de gouvernance

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique, a validé la répartition financière des crédits entre les différents portefeuilles de projets. Il délègue la mise en œuvre des projets de transformation numérique aux comités d'arbitrage.

Un comité d'arbitrage par portefeuille alloue les crédits aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter selon la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Adéquation à l'Agenda 21

La DSIC applique le plus possible une politique d'acquisition responsable, d'une part en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, d'autre part en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Attachée au respect de l'environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Estimation des coûts

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en trois projets de délibération:

– portefeuille «e-Genève» de 1 258 600 francs;
– portefeuille «e-Administration» de 1 451 200 francs;
– portefeuille «Collaboration numérique» de 93 600 francs.

Ces crédits sont attribués aux différents portefeuilles selon le processus décrit ci-dessus (voir tableau 2 du chapitre récapitulatif des coûts: «détail des réallocations par ancien crédit»).

A noter que tous ces crédits sont entièrement compensés par un solde qui ne sera pas dépensé sur des anciens crédits (avant 2019) dont la DSIC est gestionnaire. Ces anciens crédits seront clôturés à fin 2022.

Description du portefeuille «e-Genève» – 1 258 600 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à renforcer l'offre numérique destinée au grand public.

Les crédits disponibles actuellement pour les projets de ce portefeuille ne représentent que 2% de l'ensemble des crédits informatiques disponibles, alors que «l'amélioration et développement des services et prestations en ligne accessibles pour toutes et tous» est un objectif déclaré de la politique publique de transition du numérique de cette législature.

Le comité d'arbitrage «e-Genève» allouera ce crédit de 1 258 600 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Genève» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS01 – Développer l'offre digitale

Site internet de la Ville (D-008251 DSG, D-011297 SEP)

La DSIC planifie, en alternance avec son cycle d'évolution standard, un cycle d'évolutions majeures du site internet de la Ville (geneve.ch) tous les deux ans. Ainsi elle pourra pleinement répondre aux attentes du public et aux besoins des services de l'administration municipale, mais aussi assurer la maintenabilité et l'évolutivité du site en y intégrant des changements plus importants ou plus complexes.

Sites internet des événements de la Ville (DCTN, DSSP)

Les sites dédiés aux événements de la Ville de Genève, comme la Fête de la musique ou encore le Geneva Lux Festival, nécessitent une attention particulière chaque année. Là aussi, des technologies avancées ainsi que des concepts de communication digitale poussés sont envisagés afin de proposer des solutions à la hauteur de l'intérêt que porte le public à ces événements.

Sites internet des institutions (PRJ0035885 DCTN)

La Ville de Genève souhaite refondre les sites internet de ses institutions muséales et des événements qu'elle organise afin de répondre de façon efficace aux enjeux d'information et de communication actuels, mais aussi pour répondre à l'objectif de standardisation technologique que la DSIC s'est fixé dans son plan directeur des TIC, qui prévoit d'unifier le développement des sites sur Drupal, un système de gestion de contenu (CMS) «open source».

Sites des collections en ligne (D-011007 BGE, FMAC, MEG)

L'objectif est de poursuivre le programme de partage des collections patrimoniales avec les citoyens et le grand public, en intégrant les œuvres du Centre iconographique et du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Communication inclusive (DCTN, DCSS, DSSP)

La DSIC souhaite aussi mettre en œuvre un processus d'analyse continue, pour mieux suivre et comprendre l'usage par les différents publics des outils de communication digitaux qu'elle propose et ainsi continuellement améliorer la qualité globale de ces supports, particulièrement en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Application mobile «Genève en poche» et «Guide Seniors» (PRJ0035800 SOC, DSG)

La Ville de Genève souhaite également offrir aux citoyen-ne-s et au grand public une application mobile pour être tenu informé des dernières nouvelles, prendre connaissance rapidement des prochaines expositions et manifestations et disposer d'un accès facilité aux informations pratiques concernant leur ville. «Genève en poche» permettra également de promouvoir des dossiers sélectionnés, tels que le Guide des seniors. Cette application mobile se veut évolutive, tant au niveau technologique que des fonctionnalités et contenus proposés. Elle s'appuiera sur les informations et services existants: site internet, agendas ainsi que cartes et informations du territoire genevois, tout en profitant des fonctionnalités offertes par les périphériques mobiles (agenda, géolocalisation, calcul d'itinéraire, système d'alerte personnalisable). Elle favorisera l'intégration des contenus pratiques proposés en données ouvertes (open data) par les partenaires institutionnels genevois (TPG, Etat de Genève, etc.).

Promotion des événements de la Ville de Genève (D-011749, BMU)

Il s'agira de continuer de soutenir l'adoption d'OpenAgenda, une solution de données ouvertes, qui assure la promotion des événements de la Ville de Genève et de ses partenaires. De nombreuses structures et associations organisant des événements ainsi que des partenaires institutionnels, tels que Genève Tourisme ou l'Association des communes genevoises (ACG), ont manifesté leur intérêt pour un accompagnement afin de publier et/ou partager des événements.

Prestations en ligne, démarche et réservation, location, vente (PRJ0033489 ECO, D-010056 SPO, D-011683 + D-010236 CIV, D-011617 SEC, D-011805 SOC)

La DSIC prévoit de simplifier l'accès au catalogue des prestations municipales en ligne en proposant un portail d'accès unique et sécurisé qui profite de l'identité e-démarche du Canton ainsi qu'en intégrant les concepts eGov de la Confédération en matière d'administration connectée. Par ailleurs, elle souhaite augmenter l'offre des démarches en ligne à disposition du public. S'inscrire à une activité sportive, déposer un dossier auprès de la Gérance immobilière municipale ou encore réserver des locaux de la Ville et effectuer des commandes en ligne auprès de la Bibliothèque de Genève (BGE) sont autant de prestations en ligne que la Ville de Genève souhaite mettre à disposition de ses citoyens.

OS02 – Proposer des innovations, participation citoyenne (D-009174 DSG)

La Ville de Genève souhaite renforcer le dialogue public avec les citoyens et toutes les parties prenantes en proposant notamment des modes de participation en

ligne attractifs et simples d'utilisation. Que cela soit pour participer à une réflexion en cours, pour donner un avis sur un nouveau plan d'aménagement ou encore pour proposer des initiatives sur la Ville de demain, les citoyens pourront rejoindre ces discussions sur la plateforme participer.ge.ch.

La Ville de Genève souhaite également profiter de l'intelligence collective pour enrichir les informations sur ses collections patrimoniales et créer une communauté autour de ses institutions culturelles.

Plan climatique et système d'information du territoire (D-010407 + D-011020 CJB, D-010829 + D-011574 SEVE, D-011592 OPF, D-011778 AGCM)

Il est essentiel que la Ville de Genève puisse suivre et analyser les actions en faveur de son plan climatique (consommation énergétique des bâtiments, zones de biodiversité, couverture végétale, émissions sonores ou encore pollution), en exploitant les données géomatiques (Ville, SITG) et celles de l'IoT au travers d'une plateforme mutualisée (SIG).

La DSIC souhaite moderniser et garantir l'évolutivité de sa plateforme de géomatique, pour pouvoir répondre aux besoins de l'administration municipale, proposer des nouveaux guichets d'affaires, la gestion des photos géo-référencées ou encore l'évolution des outils gérant l'inventaire cantonal des arbres. Elle tient également à poursuivre, en tant que membre du SITG, sa contribution aux projets de cartographie et de géomatique du Canton et du Grand Genève.

La DSIC doit par ailleurs participer au projet d'autonomisation du SIS en veillant à conserver les fonctionnalités de géomatique nécessaires au fonctionnement de la police municipale.

Innovation numérique: médiation, interactivité, information pour les publics (D-011769 ARI, D-011729 MAH, D-010225 + D-011400 DCTN)

L'objectif est de proposer des outils numériques pour favoriser la médiation et l'interactivité avec les publics, par exemple pour les expositions; les institutions culturelles doivent, par exemple, proposer davantage de contenus interactifs (réalité augmentée, cartographie, vidéo, audio) et continuer de veiller à fournir des solutions de médiation numérique adaptées aux personnes en situation de handicap pour garantir l'engagement de la Ville de Genève en termes de culture inclusive.

Données ouvertes (D-011776 CJB)

La Ville de Genève souhaite se doter d'une charte concernant l'ouverture de ses données patrimoniales (culture, écologie, données gouvernementales ouvertes, etc.). Il s'agira d'analyser et décider des données pouvant être ouvertes, puis de les mettre à disposition via le SITG, pour les données de géomatique, opendata.swiss, pour les autres types de données, ou encore europeana, pour les données culturelles.

Il est essentiel aussi que la DSIC poursuive le déploiement et la mise à disposition en ligne des fonds d'archives des Conservatoire et jardin botaniques de Genève (CJBG) et des Archives de la Ville de Genève.

Description du portefeuille «e-Administration» – 1 451 200 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires aux différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations.

Certains projets sont déjà financés par d'anciens crédits et conserveront leur financement, tandis que d'autres sont sur la feuille de route du portefeuille sans financement et seront donc candidats à être financés par ce crédit.

Le comité d'arbitrage «e-Administration» allouera ce crédit de 1 451 200 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Administration» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS03 – Standardiser les processus transverses

Outil de Gestion et de la facturation des entreprises (PRJ0035879)

Mise en place d'un outil pour gérer la facturation des déchets des entreprises

Projet de dématérialisation des dossiers actifs de la gérance, baux (D-011724)

Mise en place d'un environnement pour supporter la dématérialisation des dossiers actifs de la gérance immobilière

Phase 2 - édition des BV avec le code de données, QR code (D-010625)

Adapter toutes les applications informatiques éditant des bulletins de versement, au nouveau format ISO20022 avec l'IBAN et le code de données (QR code).

OS04 – Répondre à des besoins spécifiques

Renouvellement de l'outil de gestion du domaine public, URBANUS (PRJ0035521)

Mise en place d'un outil de gestion des permissions pour les demandes d'empiètement sur l'espace public de la ville dans le cadre d'événements tels que chantiers, manifestations, terrasses de cafés, procédés de réclame, installations foraines, etc.

SLSP phase 2 - interfaces SAP (D-011681)

Suite à la mise en production du logiciel de bibliothéconomie SLSP au 1er décembre 2020 dans toutes les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève (BGE, BAA-Ariana-FMAC, MEG, MHN-MHS et CJBG), demande d'interfaçage de l'outil SLSP avec SAP en 2021

Gestion Stupéfiants (gestup) (D-010948)

Mise en place d'un outil de gestion des stupéfiants qui permet de faire un suivi de marchandise pour garantir la traçabilité du produit, depuis la saisie jusqu'à la livraison à la police cantonale.

Complément à la demande du 5e PSIC Gestion de demandes avec workflow simple

Mise en place d'une solution de gestion pour le suivi des demandes et dossiers simples (par exemple suivi des déprédations sur l'espace public)

SPM – RIAPM

Accompagnement dans la mise en place et l'intégration de ressources de la police cantonale pour la police municipale.

Gestion de l'habillement du personnel en uniforme (D-009545)

– Assurer le remplacement des pièces d'uniforme défectueuses;
– anticiper le renouvellement du matériel pour les années à venir;
– transmettre des prévisions budgétaires précises (résultats attendus: connaissance du contenu du stock habillement en temps réel et visibilité immédiate de la situation financière en lien direct avec le budget habillement avec la possibilité de réajuster en tout temps).

OS05 – Valoriser les données de l'administration

Tableaux de bord pour les services VVP SOC SPF DRH FIN

Mettre en place des tableaux de bord et indicateurs basés sur les données à disposition dans les différents systèmes existants en Ville de Genève afin d'améliorer le suivi et la gestion des services de la Ville et permettre l'amélioration des processus de l'administration.

Description du portefeuille «Collaboration Numérique» – 93 600 francs

Les projets regroupés dans ce portefeuille ont pour objectifs de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Ils répondent également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Certains projets sont déjà financés par d'anciens crédits et conserveront leur financement, tandis que d'autres sont sur la feuille de route du portefeuille sans financement et seront donc candidats à être financés par ce crédit.

Le comité d'arbitrage «Collaboration numérique» allouera ce crédit de 93 600 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «Collaboration numérique» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS06 – Moderniser le poste de travail

Suite collaborative intégrée (D-011848)

La migration de près de 3700 ordinateurs vers le système d'exploitation Windows 10, qui s'est achevée au printemps 2021, a posé les fondations du prochain projet d'envergure du portefeuille qui concerne la mise à disposition d'une solution collaborative intégrée. Elle proposera un accès standardisé aux outils bureautiques, à la messagerie, au partage de fichiers, à la vidéoconférence.

Ce crédit servira à l'initialisation du projet avec notamment la définition exacte du périmètre, l'évaluation des solutions du marché et des coûts associés.

Le financement du projet de mise en place fera l'objet d'une proposition spécifique inscrite au 16e PFI qui sera soumise ultérieurement.

A noter que l'acquisition des équipements de micro-informatique, notamment les ordinateurs personnels, est financée par une autre proposition (PSIC).

OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique

Mise en œuvre du numérique responsable (D-011849)

Engager une transition écologique pour répondre à l'urgence climatique fait aujourd'hui partie des priorités de la Ville de Genève.

Comment concilier la transformation numérique avec les actions menées en faveur du climat?

Cela passe notamment par l'adhésion à des organismes comme l'Institut du numérique responsable et la signature de sa charte. Dans un deuxième temps, nous allons organiser des programmes de sensibilisation destinés aux utilisateurs et utilisatrices. Le renouvellement régulier du matériel informatique sera lui aussi révisé selon des critères qui prennent en compte les enjeux climatiques. Ces différentes initiatives nous permettront de préparer un projet de certification en vue de l'obtention d'un label de numérique responsable.

Le crédit servira notamment à financer la mise en place de ce programme.

Récapitulatif des coûts

Tableau 1: Montants par délibérations

Délibération I - Crédit e-Genève	1 258 600
Délibération II - Crédit e-Administration	1 451 200
Délibération III - Crédit Collaboration numérique	93 600
Total de la proposition de crédit	2 803 400

Tableau 2: Détail des réallocations par ancien crédit

	Anciens crédits	PR	Libellé	Montants réaffectés
Délibération I				
Crédit e-Genève	1er PSIC	698/2	Plan biennal systèmes d'information	100 283
	2e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	200 435
	3e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	133 680
	4e PSIC	1227/1	Plan biennal systèmes d'information	116 407
	HORS PSIC BAT	979/2	Minoteries 5-7, rue des: [012.004.06] / Equipement informatique de la bibliothèque	136 282
	HORS PSIC CM	1065/2	Dpt Finances et logement Système d'information et équipement du CM 2015-20	72 663
	HORS PSIC IT	569/1	Dpt Finances et logement POLYCOM - Réseau radio national sécurité	498 850
Total Délibération I - Crédit e-Genève				1 258 600
Délibération II				
Crédit e-Administration	1er PSIC	698/2	Plan biennal systèmes d'information	262 815
	2e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	84 986
	3e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	292 363
	4e PSIC	1227/1	Plan biennal systèmes d'information	353 300
	HORS PSIC BAT	1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	96 720
		739/2	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Equipement matériel informatique & télécommunication	35 628

	HORS PSIC IT	569/1	Dpt Finances et logement POLYCOM - Réseau radio national sécurité	315 913
		698/3	Dpt Finances et logement Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	9 477
Total Délibération II - Crédit e-Administration				1 451 200
Délibération III Collaboration numérique	2e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	93 600
Total Délibération III - Collaboration numérique				93 600
				2 803 400

Tableau 3: Réf. PFI et montants non dépensés au bouclement des anciens crédits

No PFI de l'ancien crédit	PR	Libellé de l'ancien crédit	Montants non dépensés au bouclement des crédits
111.030.14	698/2	1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	363 098
111.030.24	837/1	2e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	379 021
042.034.11	1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	96 720
042.034.10	1280/3	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Equipement matériel informatique & télécommunication	35 628
070.002.00	569/1	Dpt Finances et logement POLYCOM - Réseau radio national sécurité	814 763
111.007.20	698/3	Dpt Finances et logement Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	9 477
041.017.04	979/2	Minoteries 5-7, rue des: [012.004.06] Equipement informatique de la bibliothèque	136 282
111.030.28	1065/2	Dpt Finances et logement Système d'information et équipement du CM 2015-20	72 663

111.030.30	837/1	3e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	426 043
111.030.32	1227/1	4e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	469 707
Montant total du non-dépensé sur les anciens crédits lors de leur bouclement			2 803 400

Délai de réalisation

Ces crédits visent un grand nombre d'objectifs indépendants de réalisation. La DSIC estime pouvoir les atteindre dans un délai de 5 ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Les projets financés par ces crédits font tous partie du plan directeur de la transformation numérique 2021-2025.

Référence au 16e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

Ce crédit ne figure pas au 16e PFI.

Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de l'ensemble des délibérations est estimé à 450 000 francs.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sous forme d'une fiche d'arbitrage sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 324 500 francs.

Pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 374 200 francs.

Pour le projet de délibération III, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 24 100 francs.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire et bénéficiaire de l'ensemble des délibérations est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération I - Portefeuille «e-Genève»	Montant	%
OS01 – Développer l'offre digitale	812 866	65%
OS02 – Proposer des innovations, participation citoyenne	445 734	35%
Coût total du projet TTC	1 258 600	100%

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération II - Portefeuille «e-Administration»	Montant	%
OS03 – Standardiser les processus transverses	351 868	28%
OS04 – Répondre à des besoins spécifiques	804 587	64%
OS05 – Valoriser les données de l'administration	294 745	23%
Coût total du projet TTC	1 451 200	115%

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération III - Portefeuille «Collaboration Numérique»	Montant	%
OS06 – Moderniser le poste de travail	63 555	5%
OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique	30 045	2%
Coût total du projet TTC	93 600	7%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	450 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	722 800	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	1 172 800	

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	1 172 800

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération I - Portefeuille «e-Genève»

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	314 650		314 650
2023	314 650		314 650
2024	314 650		314 650
2025	314 650		314 650
Totaux	1 258 600	0	1 258 600

Délibération II - Portefeuille «e-Administration»

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	362 800		362 800
2023	362 800		362 800
2024	362 800		362 800
2025	362 800		362 800
Totaux	1 451 200	0	1 451 200

Délibération III - Portefeuille «Collaboration Numérique»

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	23 400		23 400
2023	23 400		23 400
2024	23 400		23 400
2025	23 400		23 400
Totaux	93 600	0	93 600

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 258 600 francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 258 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 451 200 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 451 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 93 600 francs destiné au financement de l'initialisation du projet de mise en place d'une «suite bureautique collaborative intégrée».

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 93 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (72 oui).

10. Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2021 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m², sise chemin du Pré-Cartelier 11, par Mme Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 2 000 000 de francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1464).

Introduction

Par courrier du 25 mars 2021, la Ville de Genève a été informée qu'une vente à terme a été signée par devant Me Pierre-Xavier Knoeffli, notaire, portant sur l'objet de la présente proposition, pour la somme de 1 900 000 francs, et dont les conditions d'acquisition font partie de l'acte précité. Il est proposé à votre Conseil d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève pour l'acquisition de cet objet.

La parcelle N° 1819 a retenu l'attention des services communaux chargés de l'aménagement, car elle est incluse dans un périmètre sis en zone de développement depuis 1957 et qui a fait l'objet de mandats d'études parallèles (MEP) en 2017 (voir plus bas «Contexte local et perspectives d'aménagement du secteur»).

L'acquisition de cette parcelle, objet de la présente proposition, s'insère dans le cadre de cette démarche de développement. Elle permettra à la Ville de Genève de s'implanter dans le quartier et de promouvoir de manière active la construction d'immeubles destinés au logement social.

Exposé des motifs

Contexte local et perspectives d'aménagement du secteur

D'une façon générale, il convient de rappeler que le plan directeur cantonal (PDCn) préconise ceci: «afin de réduire la dispersion de l'habitat et le mitage du territoire dans l'agglomération, il se propose prioritairement de densifier et ponctuellement d'étendre l'agglomération centrale (…)» (PDCn, page 10). Par ailleurs, le PDCn inscrit le secteur du Point-du-Jour – Pré-Cartelier dans un périmètre dévolu au développement de la ville «densification différenciée – couronne urbaine».

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) demande aux Cantons de développer les centres (développement vers l'intérieur, LAT article 1, alinéa 2). Dans cet esprit, la Confédération a refusé la première version du PDCn et

a demandé au Canton de Genève de diminuer les nouvelles zones à bâtir prévues. Dans la version approuvée par le Conseil fédéral, elles ont passé de 520 à 262 ha.

Dans cette orientation, la Ville de Genève préconise le développement des secteurs de sa zone de développement ainsi que les périmètres des gares.

En 2017, des MEP ont donc été organisés en vue d'élaborer un projet d'aménagement et un plan localisé de quartier (PLQ) pour le secteur du Point-du-Jour – Pré-Cartelier. Ces MEP ont vu émerger un mouvement de contestation des habitants pour les projets d'aménagement en général. Ce mouvement, mené par l'Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG) a notamment fait échouer le projet d'aménagement des Crêts (50,07% de non), lors de la votation cantonale du 24 novembre 2019.

Malgré cette contestation, l'usage du droit de préemption donnerait un signal clair sur les intentions de la Ville de Genève pour ce secteur.

Description de l'objet

La parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, se situe en zone 5 de développement 3.

Sur cette parcelle de 1114 m^2 est érigée une villa individuelle de 1930, à un seul logement, de 88 m^2 de surface au sol, cadastrée sous N° G639, sise chemin du Pré-Cartelier 11. Elle se compose d'un sous-sol (garage, cave, buanderie, chaufferie à mazout), d'un rez-de-chaussée (hall d'entrée, séjour, cuisine et wc), d'un étage (trois chambres à coucher et une salle de bains), et des combles aménagés.

Aucune visite des lieux n'a pu être effectuée étant donné les délais très courts impartis par la loi. Toutefois, l'habitation est d'un niveau de confort simple correspondant à l'époque de la construction, et ne répond plus aux normes actuellement en matières de vitrages. La villa est équipée d'un chauffage à mazout avec distribution de chaleur par radiateurs. Les derniers travaux d'entretien datent de 2006.

La villa présente plusieurs points de non-conformité, à savoir de simples vitrages, l'énergie fossile pour son chauffage et un indice de dépense de chaleur IDC a priori > 450 MJ/m^2/an. Après acquisition, des travaux d'assainissement énergétique d'une certaine envergure (rénovation haute performance énergétique (HPE) seront certainement nécessaires étant donné les exigences légales en matière d'énergie s'il n'est pas prévu de démolir la villa à un terme précisé.

La villa n'est pas occupée par sa propriétaire. Elle fait actuellement l'objet d'une occupation illicite, sans contrat de bail, dont une procédure d'évacuation

devrait être prononcée par les tribunaux compétents d'ici le 14 mai 2021. Une condition suspensive est inscrite dans l'acte de vente à terme indiquant que la présente vente à terme est soumise à réalisation, d'ici au 30 avril 2023 au plus tard, de la condition suspensive suivante: libération, aux frais de la venderesse, du bien vendu de tout objet et occupant.

En cas d'acquisition par la Ville de Genève, la Gérance immobilière municipale (GIM) trouvera un locataire étant donné que la propriétaire s'est engagée dans l'acte notarié à vendre le bien libre de tout occupant. Le bien sera intégré à la catégorie des logements à loyer libre, en attendant la réalisation d'une opération de développement de ladite parcelle. Des travaux utiles seront effectués par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), préalablement à la mise en location.

Un contrôle sur l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) des installations électriques obligatoire en cas de transaction sera à réaliser. Les travaux éventuels concernés par ces contrôles seront pris en charge par le budget d'entretien de la DPBA.

Les deux cédules hypothécaires inscrites sur l'immeuble pour un montant total de 3 953 000 francs sont comprises dans la présente vente et cédées gratuitement.

Un décompte acheteur/vendeur sera établi dans un délai de deux mois dès le transfert de propriété.

Selon les conditions de l'acte, l'impôt immobilier complémentaire sera calculé *pro rata temporis* sur le prix de vente, au jour du transfert de propriété.

Servitudes

Etant donné que la parcelle est située en zone de développement 3, et au vu des nombreuses servitudes croisées grevant le bien, ces dernières pourront être levées par le biais d'une déclaration d'utilité publique conformément à l'article 6A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (loi Giromini), fixant ainsi la proportion de logements d'utilité publique à 60% au minimum ou de gré à gré en cas d'accord avec l'ensemble des propriétaires des fonds dominants.

Potentiel du bien

La surface totale de la parcelle N° 1819 représente 114 m^2. A l'issue du MEP, aucun projet de PLQ n'a été élaboré. Toutefois, avec cette acquisition, la Ville de Genève étudiera à court terme un développement du quartier.

Exercice du droit de préemption

Il est proposé à votre Conseil d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, pour le prix de 1 900 000 francs, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819 et d'ouvrir un crédit de 2 000 000 francs, permettant de régler les frais de notaire, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.

Procédure

Conditions liées à l'exercice du droit de préemption

Rappelons à ce propos les dispositions topiques de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 (LGL: I 4 05), soit: article 3, alinéa 1: «(…) les biens-fonds sis en zone de développement, au sens de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, qui peuvent être affectés à la construction de logements, sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'Etat et des communes intéressées. Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements au sens de la présente loi.»

Article 5, alinéa 2: «(…) Celle-ci (la commune), dans le délai de 30 jours suivant cette notification, notifie à son tour, de manière séparée, aux parties liées par l'acte:

»a) soit sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption;

»b) soit sa décision d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés dans l'acte;

»c) soit son offre d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés par elle;

»d) à défaut d'acceptation de l'offre visée sous lettre c), sa décision de recourir, si elle maintient sa volonté d'acquérir le bien-fonds et si les conditions légales sont réunies, à la procédure d'expropriation conformément à l'article 6.»

Article 6: «Faute d'accord à l'amiable dans le cas visé à l'article 5 (…) alinéa 2, lettre c), l'Etat ou la commune peut acquérir, par voie d'expropriation aux fins de construction de logements d'utilité publique, les terrains faisant l'objet du droit de préemption, conformément aux dispositions de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1933.»

Autres aspects

Le délai pour exercer le droit de préemption est de soixante jours pour l'Etat. Dès la date de notification par l'Etat à la commune de sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption, la commune a un délai de trente jours pour notifier sa décision aux parties liées par l'acte de vente.

Dans le cas présent le délai communal échoit le 24 juin 2021. Dès lors, il est demandé au Conseil municipal de prendre position, sur le siège, lors de sa session des 8 et 9 juin 2021.

Par ailleurs, le droit d'être entendu des parties à l'acte de vente (acquéreur et vendeur) doit être respecté. Une rencontre avec l'acquéreur la société VF Valorisations Foncières SA a eu lieu le jeudi 6 mai 2021. Ce dernier a fait connaître son étonnement quant à la volonté de la Ville de Genève de faire valoir son droit de préemption sur ladite transaction, par voie orale ainsi que par courriers des 28 avril et 14 mai 2021 annexés.

En cas de recours de l'acquéreur contre la décision de préemption, il se pourrait que des frais de procédure viennent s'ajouter au présent crédit et ce pour autant que la Ville de Genève n'obtienne pas gain de cause.

La vendeuse, Mme Mary-Lou Berthe Erne, a été entendue le vendredi 7 mai 2021. Cette dernière ne voit pas d'opposition à la préemption.

Estimation des coûts

Coût de l'opération	*Fr.*
Prix d'acquisition	1 900 000
Frais d'acte y compris notarié, intérêts et imprévus, estimés à	100 000
Total du crédit demandé	**2 000 000**

Le Conseil administratif demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments pour cette acquisition, dès que la future construction aura débuté mais au plus tard dix ans après son acquisition.

Enfin, au regard des délais qui seront nécessaires pour conduire les procédures permettant la densification de ce quartier, la GIM se chargera de trouver un locataire pour une durée déterminée, à savoir jusqu'à l'obtention d'une autorisation de construire.

Délai de réalisation

L'acquisition interviendra dès le transfert de propriété au Registre foncier, soit en principe dès l'échéance du délai référendaire, été 2021.

Adéquation à l'Agenda 21

S'agissant d'une acquisition de logements, elle correspond aux besoins et aux engagements de la Ville de Genève.

Référence au 16e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032 (page 71)

Les frais d'acquisition de cette parcelle sont prévus dans la planification financière du 16e PFI 2021-2032 en qualité de projet actif sous le N° 130.001.19, avec une date de dépôt annoncée en 2020, pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

Les éventuels travaux de mise aux normes de la maison dont le montant est estimé à 10 000 francs (contrôle OIBT), en dépense unique, seront pris en charge par le budget de fonctionnement de la DPBA.

Le bien est actuellement occupé illicitement. Une fois libéré de tout occupant, le bien sera intégré à la catégorie des «logements à loyer libre» de la GIM.

Charges financières annuelles

Les charges d'intérêts annuelles nettes comprenant les intérêts au taux de 1,5% sont estimées à 30 000 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité opérations foncières (UOF).

Le service bénéficiaire est la GIM. Le bien sus-désigné sera intégré à la catégorie des «logements à loyer libre».

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

Objet: Acquisition de la parcelle N° 1819, sise chemin du Pré-Cartelier 11

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Acquisition parcelle N° 1819	1 9000 000	94%
Frais d'acte et intérêts, d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, frais de notaire, environ	100 000	6%
Coût total du projet TTC	**2 000 000**	**100%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GIM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts)	30 000	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	**30 000**	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	A définir ultérieurement
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**- 30 000**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021			
2021	2 000 000		2 000 000
Totaux	**2 000 000**		**2 000 000**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettre d) de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la vente à terme signée le 25 mars 2021 de la parcelle N° 1819 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin du Pré-Cartelier 11;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m^2, sise chemin du Pré-Cartelier 11, par Mme Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 1 900 000 francs aux fins de construction de logements d'utilité publique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Annexes:

- plan d'ensemble – échelle 1:2500
- plan cadastral – échelle 1:1000
- extrait du Registre foncier – parcelle 1819
- courriers de l'acquéreur VF Valorisations Foncières SA

Proposition: droit de préemption au 11, chemin du Pré-Cartelier

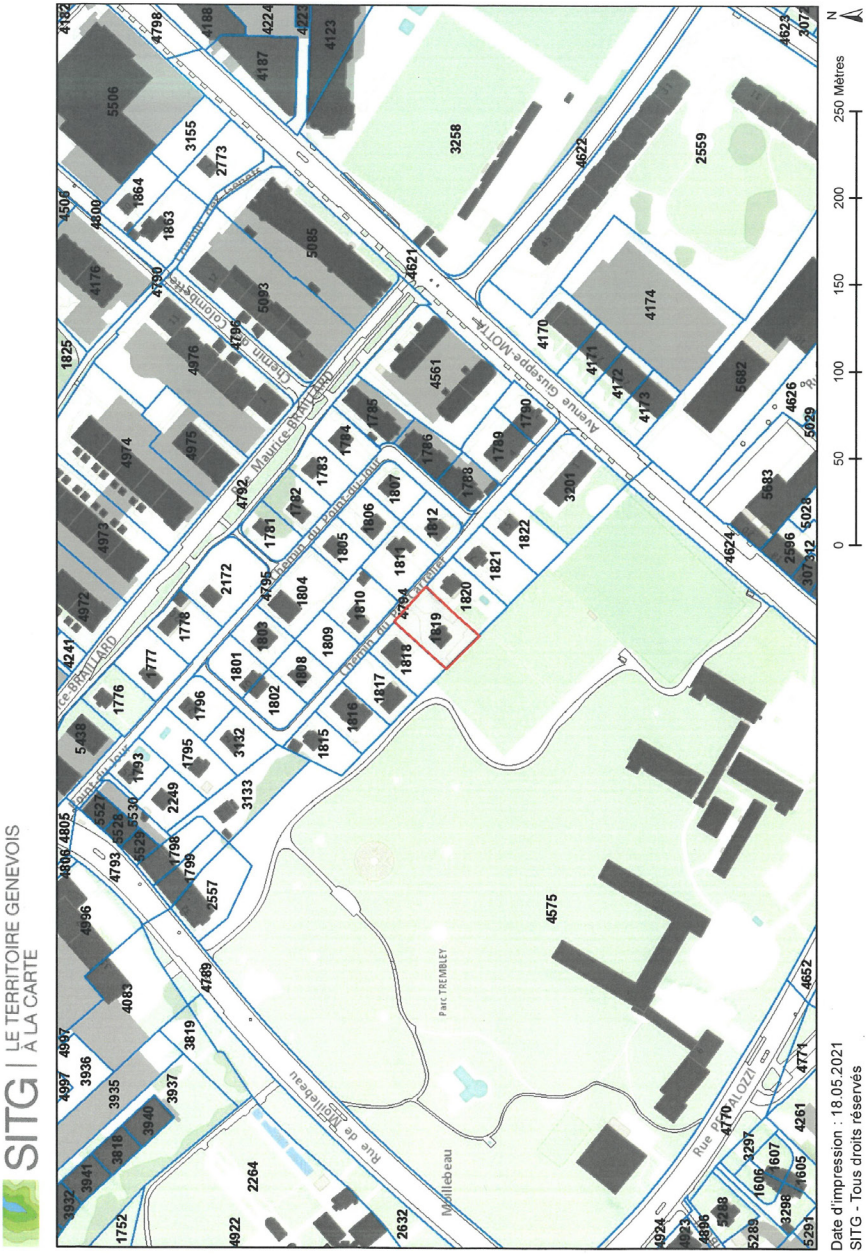

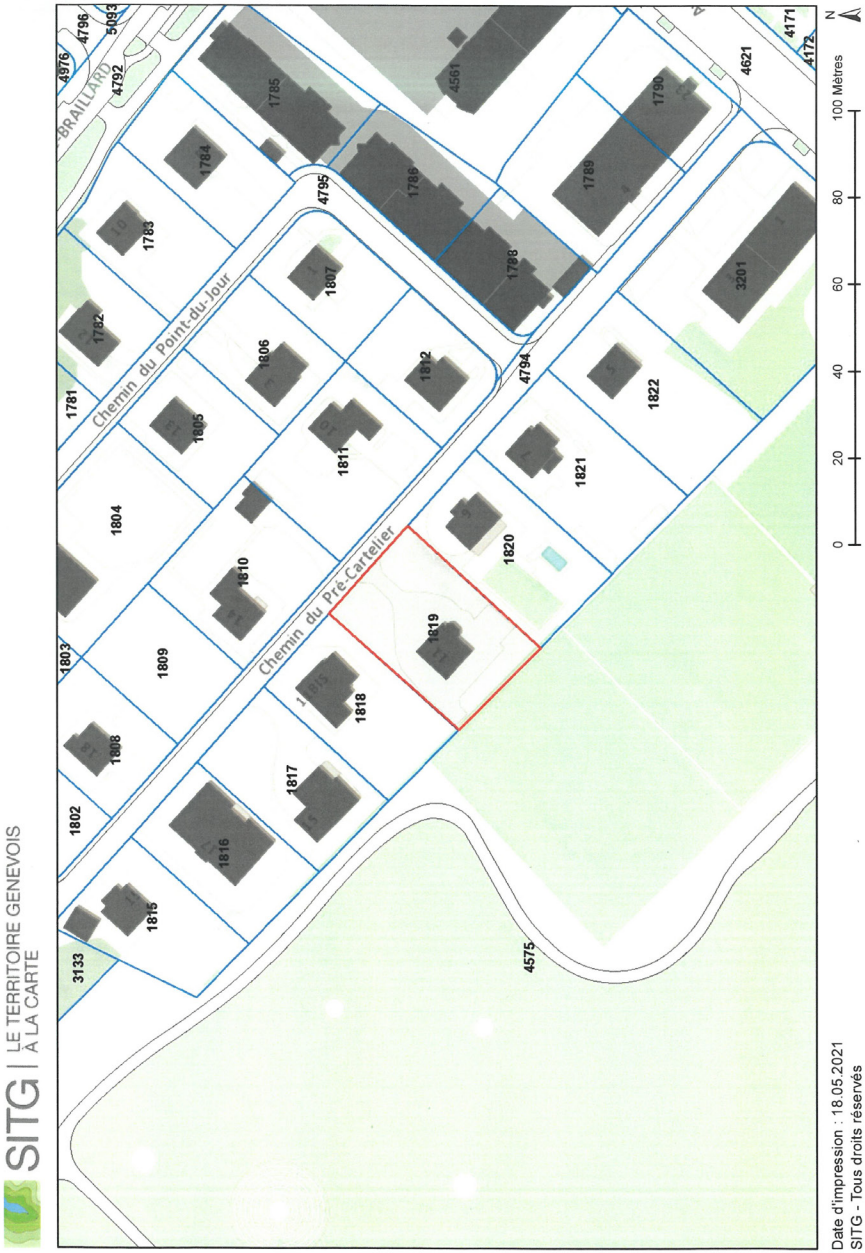
SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS À LA CARTE
Chemin du Point-du-Jour
Chemin du Pré-Cartelier
BRAILLARD
3133
1815
1802
1808
1816
1803
1809
1817
1818
1819
1804
1810
1820
1781
1805
1811
1821
1782
1806
1812
1822
1783
1807
4794
1784
4795
1785
1786
1788
4561
1789
1790
3201
4621
4171
4172
4976
4796
5093
4792
4575
0
20
40
60
80
100 Mètres
N
Date d'impression : 18.05.2021
SITG - Tous droits réservés

Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 18.05.2021

Commune:	**Genève-Petit-Saconnex (23)**		
Immeuble No:	**1819**	Type: **Privé**	Surface(m2): **1114**
Plan(s) No(s):	**64**		
Nom Local(locaux):	**Moillebeau**		

BATIMENT(S)

No: **G639**	Surface (m2 sur parcelle): **88**	Surface totale (m2): **88**
Destination:	**Habitation un logement**	
Adresse(s):	**Chemin du Pré-Cartelier 11**	

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 23/1819

ERNE Mary-Lou Berthe, 09.09.1949, né(e) ERNE

VF Valorisations Foncières SA

DACM
Commentaires :
29.4.21
Reçu le 29 AVR. 2021
Par :
Présidence
Direction
Par porteur
Copie(s) remise(s) à

VILLE DE GENEVE

Unité opérations foncières
rue de l'Hôtel-de-Ville 4
case postale 3983

CH - 1211 Genève 3

à l'att. de Mme Alexandra Arnaud

Genève, le 28 avril 2021

Concerne : Parcelles 1819 – Genève-Petit-Saconnex

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 27 courant et vous confirmons que le soussigné sera présent le 6 mai à 14h00.

Cela étant, son contenu n'a pas manqué de nous surprendre.

Comme vous le savez certainement, nous sommes une société active dans la promotion et la construction d'immeubles en zone de développement à Genève, et ce depuis plus de 25 ans.

A ce titre nous avons réalisé des centaines de logements, dont une grande partie en catégorie HM (locatifs subventionnés), en respectant en tout temps les dispositions de la LGZD.

Nous avons acquis cette parcelle dans le but de développer un projet qui répondra aux normes légales en vigueur, qui prévoient actuellement qu'une partie du programme doit être réalisée en logements d'utilité publique.

Tout en vous remerciant d'accorder à la présente l'attention qu'elle mérite, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas Rohner

Route de Florissant 54 ▪ CH-1206 Genève ▪ 022 786 62 02 ▪ vfsa@bluewin.ch

VF Valorisations Foncières SA

DACM
Commentaires :

Reçu le 17 MAI 2021
Par :
Présidence
Direction
Par porteur
Copie(s) remise(s) à

VILLE DE GENEVE

Unité des opérations foncières
rue de l'Hôtel-de-Ville 4
case postale 3983

CH - 1211 Genève 3

à l'att. de Mme Alexandra Arnau

Genève, le 14 mai 2021

Concerne : parcelle 1819 – Genève-Petit-Saconnex

Madame,

Pour faire suite à notre rencontre ainsi qu'à votre correspondance du 7 mai dernier, nous vous confirmons avoir réalisé plus de 200 logements d'utilité publique ces dernières années, situés aux adresses suivantes :

- Avenue Edmond-Vaucher 9A
- Avenue de Châtelaine 72A-74
- Avenue d'Aïre 73A-B-F
- Route de Florissant 97
- Rue Alice-Rivaz 2
- Rue Le-Corbusier 19A
- Avenue des Eidguenots 2-4

Tous ces immeubles sont des réalisations de qualité que nous vous invitons à aller visiter.

Une fois encore, nous nous étonnons du souhait de la Ville de Genève d'exercer son droit de préemption en vue de réaliser des logements d'utilité publique, notre société en construisant régulièrement, conformément aux normes en vigueur.

Tel sera d'ailleurs le cas dans le périmètre concerné.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Nicolas Rohner

Route de Florissant 54 ▪ CH-1206 Genève ▪ 022 786 62 02 ▪ vfsa@bluewin.ch

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent l'ouverture de la discussion et le vote sur le siège. *(Commentaire de la première vice-présidente.)* J'ouvre la préconsultation. Je donne la parole à Mme la magistrate. *(Brouhaha. Remarque.)* La discussion est ouverte sur décision du bureau. A vous, Madame la magistrate. J'ai ouvert la préconsultation et je vous donne la parole sur le point 24bis de notre ordre du jour…

Préconsultation

Mme Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour celles et ceux qui ne le savent pas encore, puisque je crois que les commissaires aux finances de chaque groupe vous ont transmis l'information et que vous avez sans doute pris connaissance de cette proposition du Conseil administratif, il s'agit aujourd'hui d'exercer un droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente d'une parcelle.

Vous savez que l'Etat et la Ville de Genève ont la compétence de préempter lors de la vente d'une parcelle de particulier à particulier, et sur cette parcelle qui se situe à Moillebeau, au 11, chemin du Pré-Cartelier, la Ville de Genève a choisi de préempter.

Nous avons trente jours pour exercer notre droit de préemption en tant que Ville de Genève. Le délai échoit le 24 juin, hélas, c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a demandé que vous votiez cette proposition sur le siège. La prochaine séance plénière ne nous permettra plus en effet d'exercer notre droit de préemption pour des questions de délai puisque nous serons au-delà du 24 juin, et d'autant que cette séance-là sera dédiée aux comptes.

Vous avez toutes et tous pris connaissance de la proposition, mais je vous le répète brièvement. Il s'agit d'une parcelle d'un peu plus de 1000 m^2 sur laquelle se situe une villa individuelle. Le prix de vente va être estimé avec les droits d'enregistrement, les émoluments au Registre foncier, les frais de notaire et ainsi de suite, mais il avoisine 2 millions de francs. Je précise que le prix de vente de la maison est de 1,9 million de francs et que cette transaction se situe en dessous de l'évaluation de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), c'est-à-dire de l'Etat. Le fait que la Ville de Genève préempte ne fera pas perdre de l'argent à la personne qui vend son bien. Elle ne perdra aucun argent, si ce n'est que l'acquéreur intéressé ne pourra plus acquérir cet objet.

J'ai donc demandé à la commission des finances à être reçue pour pouvoir donner l'occasion à tous les commissaires de poser toutes les questions qu'ils estimaient nécessaires afin de transmettre cette information à leurs groupes, ce

qui vous a permis de prendre une décision dans vos caucus. C'est vrai que cette procédure est assez inhabituelle… Il se peut que nous en ayons d'autres qui seront liées à l'urgence du respect des délais légaux.

J'aimerais vous dire encore que le Conseil administratif a confirmé sa stratégie d'acquisition de parcelles sur deux niveaux. Il s'agit de maîtriser le foncier et il s'agit aussi de pouvoir être un acteur. Le premier niveau, c'est donc d'être propriétaire d'une parcelle et de pouvoir planifier, le deuxième niveau, le fait d'être acteur, permet d'être beaucoup plus dynamique dans la création d'un plan localisé de quartier (PLQ).

Il faut savoir en effet que ce type d'investissement, comme cela a été le cas par exemple à la Roseraie en face de la gare des Eaux-Vives, permet à la Ville de Genève d'avoir des parcelles, de faire des échanges ou d'être initiatrice du PLQ sur les parcelles qui lui sont réservées… enfin qu'elle a acquises. Cela lui permet soit de construire elle-même à travers la Gérance immobilière municipale (GIM), soit de demander à la FVGLS de construire puisque c'est notre bras constructeur. Cela lui permet encore de prévoir un droit de superficie pour des coopératives.

Vous savez aussi qu'il n'y a plus beaucoup de terrains nus à acquérir sur notre commune et que toute opportunité qui a du sens pour la Ville de Genève, qui correspond à la stratégie foncière du Conseil administratif, est étudiée par les services du département que je préside. Pour cet objet-ci, le Conseil administratif a choisi de se porter acquéreur, et je vous remercie de le suivre.

Le président. Je vous rappelle la règle pour le vote d'entrée en matière… Si vous votez oui, on poursuit la préconsultation, si vous votez non, le texte est rejeté.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 42 oui contre 24 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition est une proposition habituelle, je dirais, dans certaines circonstances lorsqu'on est dans un quartier où il y a un PLQ qui est soit déjà en force, en cours d'analyse ou de validation. Là, la question peut se poser de savoir s'il est utile que la municipalité préempte pour favoriser la réalisation d'un certain nombre d'aménagements qui seraient liés justement à ce PLQ.

Il y a tout plein de quartiers dans lesquels le Mouvement citoyens genevois a soutenu la préemption parce que la maîtrise par la Ville de Genève ou la FVGLS d'un certain nombre de terrains permettait à terme de réaliser un certain nombre d'aménagements dans le cadre d'un PLQ en force ou en voie de l'être. Dans ces cas-là, nous nous en sommes réjouis et nous les avons votés.

Mais dans ce quartier-là, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de PLQ. La tentative qui a été faite a été refusée par les habitants de ce quartier de villas entre l'avenue Giuseppe-Motta et la rue Moillebeau. En l'occurrence, cette parcelle est plutôt côté Moillebeau, à la lisière d'un parc, et aucun autre acteur public ou privé, pas même la Ville de Genève, ne possède dans ce secteur la moindre parcelle. Ce serait la première fois. Donc on est très loin – très loin – d'un éventuel aménagement, d'une éventuelle urbanisation de ce quartier de villas.

Aucun propriétaire n'est prêt à quitter cet endroit, à part cette dame mais pour des raisons particulières qui sont d'ailleurs expliquées dans la proposition, pour ceux qui l'ont lue. C'est à la suite d'un divorce, d'une séparation… Madame a quitté les lieux, elle veut vendre évidemment et un promoteur lui a fait une proposition. Ou elle a approché un promoteur, peu importe… D'ailleurs cette villa n'est pas vide… A quelque part elle est squattée par son ex-mari. C'est assez amusant comme situation car il a jusqu'en 2023 pour éventuellement évacuer les lieux. Donc, déjà, il ne se passera rien jusqu'en 2023. Ça fait quand même dans deux ans. Et il ne va rien se passer pendant probablement vingt ans, Mesdames et Messieurs, parce qu'aucun de ces propriétaires de petites villas n'est prêt à ce jour à quitter cet endroit.

Vous le savez, j'ai siégé huit ans à la FVGLS, je l'ai présidée pendant cinq ans. Oui, nous avons réalisé des logements, oui nous avons la volonté de le faire, oui je reste acquis à cette idée. Mais dans le respect des citoyens, dans le respect des lois en vigueur et pour autant qu'on ait des perspectives… Je ne parle pas de court terme parce qu'à Genève il n'y a pas de court terme dans l'aménagement du territoire, vous le savez bien. Dans le meilleur des cas, c'est en douze à quinze ans qu'on arrive à réaliser un certain nombre de constructions. Là, on en est loin parce qu'il n'y a pas un seul propriétaire de parcelle qui est prêt à céder sa parcelle, et ce n'est pas sur une parcelle de 1000 m^2 que vous allez édifier un immeuble! Il ne va rien se passer, Mesdames et Messieurs, rien! A part le fait que cette villa sera louée à quelqu'un d'autre en attendant l'éventuel PLQ dans dix, quinze, vingt ans. Peut-être…

Voyez-vous, ce n'est pas raisonnable, et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette préemption. Elle n'a pas de sens ici. Si c'était dans un autre quartier où il y a déjà des parcelles, où on est déjà très avancé en ce qui concerne le PLQ, alors oui nous pourrions entrer en matière. Mais ce n'est pas du tout le cas ici. En conséquence, il n'est pas nécessaire d'acquérir cette parcelle. Et d'ailleurs, pour en faire quoi? Pour que la GIM fasse quelques petits travaux – ça, c'est un détail – puis ensuite qu'elle la loue à une famille, à une association ou à je ne sais qui en tant que loyer libre de la GIM? Et pendant combien de temps? Vingt ans! Ça n'a pas d'intérêt. Ça n'a juste pas d'intérêt.

Alors j'entends l'argument selon lequel il faut bien commencer par un bout. Oui, mais je crois que ce n'est pas le moment dans ce quartier-là de commencer

par un bout car aucun des nombreux propriétaires de villas de ce secteur, qui est un poumon vert, n'est prêt à céder sa maison pour un quelconque futur aménagement qui pourrait intervenir aux calendes grecques. Donc, Mesdames et Messieurs, moi je vous invite à refuser cette préemption qui est inappropriée en l'état. J'ai dit!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. Je profite, Monsieur le président, juste avant de vous rendre la parole – excusez-moi… – pour vous dire que j'ai été assez choqué du vote sur la révocation d'un membre de la FVGLS. Je ne comprends pas que nous n'ayons pas pu nous exprimer. *(Remarque.)* C'est un déni démocratique et je vous informe d'ores et déjà que je dépose une plainte au Service des affaires communales (SAFCO).

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à Mme Alia Meyer.

Mme Alia Meyer (PLR). Merci, Monsieur le président. Le Parti libéral-radical va refuser cette proposition, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que ce projet constitue une importante entorse à la liberté économique ainsi qu'une intrusion dans le droit fondamental à la propriété. Il s'agit de la vente d'une parcelle en zone de développement dont l'acquéreur est une société de l'économie privée locale active dans le développement et la construction de logements. Aucune raison donc à ce que la Ville de Genève s'intercale dans cette transaction foncière entre privés.

En demandant à faire exercer le droit de préemption, la Ville de Genève envisage un acte peu démocratique d'étatisation du sol qui ne se fait que très rarement à Genève. En plus de cela, vous voudriez acquérir cette parcelle dans un quartier résidentiel sans concertation même avec les habitants. La proposition indique en effet que vous n'êtes même pas allés voir sur place à quoi ressemble cette zone et cette parcelle. Si vous y étiez allés, vous auriez sans doute remarqué que cette parcelle à elle seule ne représente aucun potentiel de développement, que ce soit à court ou à moyen terme.

En plus, vous savez que, selon la loi, vous n'avez pas le droit d'y construire quoi que ce soit pendant encore plusieurs années. Donc, dans quel but la Ville de Genève veut-elle dépenser 2 millions de francs aujourd'hui, en pleine crise

économique, pour un projet sans perspective? Le seul sens soi-disant logique qu'on trouve dans ce texte, tel que vous l'exposez, renvoie à un motif malsain de vengeance, puisque l'association des habitants de ce quartier aurait prétendument fait perdre une votation sur les Crêts, que ceux-ci ne souhaitent pas abandonner leur propriété à la Ville de Genève et que, sans ça, il est impossible de construire sur la parcelle que vous voudriez acquérir. Il faut donc que la Ville de Genève s'impose dans le quartier pour faire comprendre que la sentence va tomber. En d'autres termes, vous êtes peu si ce n'est pas du tout enclins à respecter les droits fondamentaux de propriété. Vous montrez un mécontentement pour ne pas dire un irrespect vis-à-vis du résultat du vote genevois, et vous menacez les propriétaires en jouant à un jeu d'intimidation digne d'un Etat dictatorial. Je sais de quoi je parle car je travaille dans le domaine.

En plus de tout cela, nous trouvons incompréhensible qu'une magistrate du parti des Verts veuille construire encore plus dans un quartier déjà surchargé en reprenant des projets encore plus vieux que moi alors qu'il s'agit d'un quartier aux abords d'un parc, rempli de verdure, qui abrite des arbres centenaires protégés ainsi qu'une panoplie de faune, telle que des hérissons, des renards, des chauves-souris et plein d'oiseaux. Nous ne comprenons pas du tout que cette proposition soit un projet des Verts et que ceux-ci veuillent ainsi étatiser le sol et détruire un poumon vert alors qu'à quelques mètres de là ce même parti refuse la construction de la Cité de la musique pour des raisons environnementales.

Je finirai en vous demandant d'éclaircir le flou légal de cette proposition. On n'y voit en effet aucune indication vis-à-vis de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) qui permettrait de savoir quand le Canton a renoncé à exercer son droit de préemption et, du coup, quant au délai dans lequel la Ville de Genève a le droit de faire valoir le sien.

Enfin j'aimerais vous demander, Madame la magistrate, comment vous justifiez l'article 6 de la délibération selon lequel le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à tout entreprendre pour rayer toute servitude sur cette parcelle alors que nous n'en avons absolument pas la compétence. *(Applaudissements.)*

M. Ahmed Jama (S). Tout d'abord, Monsieur le président, je vous félicite pour votre présidence et je salue la diversité, le respect et l'égalité au sein de notre commune.

Moi je serai bref, très bref même… La Ville de Genève a une ligne d'acquisition dans le plan financier d'investissement pour acquérir des parcelles ou exercer un droit de préemption – c'est prévu – et c'est un investissement à un prix plus que correct. La GIM gérera cette villa qui sera intégrée à la catégorie des logements à loyer libre en attendant la réalisation d'une opération de développement de ladite

parcelle. Nous avons souvent entendu de la part de la droite que la Ville de Genève ne construisait que des logements à caractère social, alors je suis curieux de voir aujourd'hui ce que la droite va décider concernant cette villa qui sera intégrée à la catégorie des logements à loyer libre.

Nous félicitons la magistrate pour cette stratégie d'investissement. Le Parti socialiste va accepter cette proposition avec beaucoup de plaisir.

M. Vincent Schaller (UDC). L'Union démocratique du centre, elle non plus, n'acceptera pas cette proposition.

Le Conseil administratif a présenté cette proposition à la commission des finances mercredi passé. Il propose d'acheter une parcelle avec une maison individuelle au chemin du Pré-Cartelier dans le quartier du Petit-Saconnex. Le représentant, en l'occurrence la représentante du département n'a, selon l'Union démocratique du centre, pas donné d'arguments convaincants qui justifient l'achat de cette parcelle et, ce soir encore, la magistrate ne nous a pas donné plus d'explications.

La qualité du développement de ce quartier ne dépendra pas de la question de savoir si la Ville de Genève est propriétaire ou non d'une parcelle de villa dans cette zone. La construction d'immeubles dans ce quartier est très étroitement cadrée par des règles étatiques drastiques qui déterminent les proportions des divers types de logements à construire, tout comme les prix de construction, les loyers et les prix de vente.

Tout d'abord, le développement de ce quartier sera subordonné à l'adoption d'un PLQ qui pourra être établi à l'initiative du Conseil administratif, à l'initiative de la Ville de Genève. Ce PLQ sera donc en tout état de cause étudié et voté par ce Conseil municipal. Que la Ville de Genève soit propriétaire ou non d'une parcelle dans cette zone, le Conseil administratif aura la compétence de choisir la disposition des immeubles, des places de jeu, des arbres et des buissons. Le PLQ pourra même le cas échéant faire l'objet d'un référendum populaire.

Par ailleurs, je rappelle que la proportion des logements sociaux, des logements à loyer libre et des propriétés par étages dans cette zone est déterminée par avance par la loi cantonale. Un tiers, un tiers, un tiers… une proportion qui garantit la mixité dans le quartier, une proportion activement soutenue par le conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Sauf erreur, il en est même à l'origine. Les acteurs immobiliers qui construiront dans cette zone devront respecter cette proportion d'un tiers dans tous les cas. Que la Ville de Genève soit propriétaire d'une maison à cet endroit ou pas est sans importance. Il faut encore préciser que la Ville de Genève n'a aucunement l'intention de construire un équipement public à cet endroit.

En résumé, l'exercice de ce droit de préemption ne poursuit aucun objectif sérieux. Il ne servira même pas comme plan B pour la Cité de la musique. Le Conseil administratif propose de devenir propriétaire d'une maison individuelle qu'il faudra remettre en état puis entretenir pour une longue période – dix ans, peut-être même vingt… La Ville de Genève aura un locataire dans cette maison qui devra être gérée par la GIM. Ce sera probablement une famille de fonctionnaires internationaux et, ma foi, nous serons bien avancés, ça nous fera une belle jambe.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette opération n'a aucun sens. L'Union démocratique du centre vous invite à la refuser.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Ecoutez, M. Sormanni a très bien résumé en début de discussion toutes les conditions qui manquent pour que ce projet aboutisse. A l'instar du Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien a souvent voté des préemptions pour la simple et bonne raison qu'il y avait un plan derrière, une ligne directrice et du fait qu'on arrivait, à partir de ces petits confettis qu'on achetait dans une zone, à faire un ensemble et des constructions qui sont valables pour les citoyens de la ville de Genève.

Là, on voit clairement qu'il n'y a aucune proposition et aucun plan proposé par le Conseil administratif concernant cette zone et que rien ne justifie l'achat de cette parcelle pour 2 millions de francs. On parle de 2 millions de francs… Certes, c'est de l'investissement, on n'est pas sur des coûts de fonctionnement, mais c'est quand même 2 millions de francs. On peut très bien les mettre ailleurs sur des objets qui sont utiles aujourd'hui pour la population – je parle de rénovations de bâtiments, d'investissement sur des infrastructures qui manquent ici à Genève.

Aujourd'hui, au niveau des investissements, vous savez très bien qu'on arrive plus ou moins à s'autofinancer. Je crois que c'est plus ou moins 50% – Mme la magistrate pourra confirmer tout ça. Mais tout le reste, c'est de la création de dette. Aujourd'hui je pense qu'il faut être raisonnable. Je pense qu'on peut cibler les objectifs pour savoir où on veut mettre notre argent, où on veut investir pour qu'il y ait un réel retour pour la population.

Comme je vous l'ai dit au début de cette intervention, on voit clairement que le Conseil administratif n'a aucun plan, aucune vision sur cet ensemble. Je pense donc qu'on peut largement s'abstenir d'investir ces 2 millions de francs. Voilà pour la position du Parti démocrate-chrétien.

Mme Brigitte Studer (EàG). Lors d'une vente, la Ville de Genève a la possibilité d'acquérir un bien immobilier s'il est situé dans le périmètre d'une zone de développement et donc d'exercer son droit de préemption. Le délai légal étant de trente jours, un vote sur le siège s'impose.

Il s'agit d'une villa dans un endroit charmant. Les propriétaires autour ont refusé récemment un projet, ils tiennent à maintenir leur cadre. Pourquoi alors cette opération? Dans ce cas-là, elle nous paraît utile. La Ville de Genève, en tant que collectivité publique, a un rôle de régulateur dans le développement urbanistique. Elle doit veiller lors de constructions, lors du développement d'une région, d'un quartier à organiser l'espace public, à faire que les infrastructures sociales comme les crèches ou les écoles soient prévues. Elle a la responsabilité d'avoir une vision d'ensemble et d'assurer la cohérence dans le but de créer des lieux de vie et de rencontre pour les habitants et éviter les alignements d'immeubles qui sont juste rentables pour leurs propriétaires. Elle le fait aussi en relation avec le Canton dans l'élaboration d'un PLQ.

Cela étant, son champ d'action est plus étendu quand elle peut intervenir également à titre de propriétaire. Ça lui permet en effet de négocier sur une autre base. Cela ne signifie pas qu'il faille détruire cet endroit dans l'immédiat. C'est impossible de construire sur une seule parcelle, ça n'aurait aucun sens – nous sommes d'accord là-dessus. Mais pour un développement cohérent de la Ville de Genève, il faut savoir anticiper, prévoir et agir à plus long terme.

En l'état, j'estime que l'achat de la Ville de Genève permet une meilleure protection de l'existant, de ce quartier. Si à un moment donné, dans dix, vingt ans ou plus un projet se dessine, la Ville de Genève pourra être proactive. Ça s'est passé de cette manière dans plusieurs quartiers qui se développent actuellement. Ça a souvent commencé par une maison, des fois une deuxième s'est ajoutée, et ça a permis des négociations avec les gens qui étaient concernés. J'ai ainsi pu constater à plusieurs reprises l'utilité d'avoir la propriété foncière. Il faut aussi ajouter qu'il s'agit d'un investissement et que ce type d'achat foncier est prévu dans le plan financier d'investissement de la Ville de Genève. Ce n'est donc pas quelque chose qui s'oppose à d'autres investissements ou bien sûr au fonctionnement.

Ensemble à gauche est ainsi en faveur de cette préemption.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour… J'ai écouté tout le monde… Alors il y en a qui sont évidemment concernés directement parce qu'ils habitent à 20 m… Il y en a qui habitent un peu plus loin, alors évidemment c'est un peu corrosif. Mais bon, voilà… Moi-même j'habite à 150 m et, je vais vous dire, ce secteur est constitué de six jolies maisons au cœur du Petit-Saconnex et y acquérir une demeure par l'exercice du droit de préemption est en fait une belle opportunité pour la Ville.

D'abord, l'emplacement est excellent. La maison est à la frontière avec le parc Trembley et en bordure de jardins familiaux. Son jardin est constitué de beaux arbres. Préserver cet endroit entre un parc et une zone d'habitation constitue un

signal fort pour maintenir la végétalisation du secteur. Il faut dire qu'au Petit-Saconnex, chaque fois qu'un propriétaire existe, ce dernier abat les arbres sur son territoire puis s'excuse en disant: «Oh pardon, je me trompe, je n'aurais pas dû le faire…» Voilà ce qui se passe actuellement, c'est problématique. C'est bien que la Ville de Genève soit propriétaire. Elle pourra peut-être montrer l'exemple sur la façon dont on gère les arbres sur son propre terrain. *(Brouhaha.)* Et si on est locataire, c'est quand même un cadre verdoyant.

Deuxième raison… L'achat est correct. Pour le vendeur, c'est un prix correct. L'opération se réalise au prix du marché avec un toit refait récemment. Par conséquent ce bien pourra être reloué rapidement à loyer libre ou bien être peut-être utilisé comme maison de quartier, puisqu'il en manque dans le quartier, ou même comme maison des pères, qui manque d'ailleurs aussi. La Ville de Genève manque cruellement de locaux dans le secteur. Donc avoir une maison à cet endroit est nécessaire dans ce quartier.

La troisième chose… La présence de la Ville de Genève, devenue propriétaire, lui permettra d'améliorer la communication avec tous les autres propriétaires et de développer une vision commune pour ce secteur et pour le Petit-Saconnex. Comme on l'a entendu encore aujourd'hui, les gens sont un peu crispés. Eh bien finalement, à partir du moment où la Ville de Genève devient un acteur parmi tant d'autres, on peut commencer à parler. Et quand on parle, on discute, on échange et on parvient enfin à se comprendre, ce qui, il faut le dire, n'a pas été le cas au Petit-Saconnex, vu le résultat des différentes votations. C'est un objet important pour le présent et une promesse pour le futur. La Ville de Genève pèsera davantage sur l'aménagement de son territoire, un aménagement cohérent dans sa vision, socialement diversifié, en bref, réussi. C'est tout ce qui a manqué au Petit-Saconnex dernièrement.

Eh oui, peut-être que dans vingt ans ou je ne sais dans combien de temps on aura un PLQ. A ce moment-là, on pourra en effet parler d'autre chose, de coopératives ou de travail avec la FVGLS. Mais franchement, cet endroit est vraiment spécial. Il est à côté du parc Trembley, il est vraiment bien situé. En effet on peut attendre… mais l'investissement peut déjà rapporter maintenant pour les vingt prochaines années. *(Remarques.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle à M. Daniel Sormanni et Mme Alia Meyer que nous sommes entrés en matière et qu'on ne peut prendre la parole qu'une seule fois. Je donne la parole à Mme Frédérique Perler.

Mme Frédérique Perler, maire. J'ai écouté avec attention les débats sur cet objet. Je me permets d'y apporter quelques réponses. Au Mouvement citoyens genevois, c'est-à-dire à M. le conseiller municipal Sormanni qui ne comprend pas très bien le sens… *(exclamation),* qui nous dit ne pas très bien comprendre ni le sens ni l'utilité de cette préemption, je vous le répète, Monsieur le conseiller municipal, ça fait partie de la stratégie d'acquisition du Conseil administratif. C'est une vision à long terme et il faut bien commencer quelque part pour développer un secteur.

En plus, comme je vous l'ai dit, Monsieur le conseiller municipal, je vous sais très sensible à ce que la FVGLS puisse aussi avoir des parcelles où construire. Eh bien, si ce Conseil décidait de ne plus acquérir de nouvelles parcelles, nous ne saurions plus comment remettre des parcelles à construire à notre fondation, notre bras constructeur. Je souligne en dernier lieu que si vraiment le fait d'acquérir cette parcelle n'a aucun sens, alors, de mon côté, je ne comprends pas très bien pourquoi un promoteur s'y intéresse. Rien n'exclut d'ailleurs que la Ville de Genève soit approchée par d'autres propriétaires ou soit amenée à préempter sur d'autres parcelles. Vous savez très bien ce qui se passe avec les habitants et les propriétaires de villas ou de maisons. Ils disent non un jour, oui un autre jour – on l'a vu et ainsi va la vie.

Maintenant je comprends bien qu'il y ait ici – et ça ne m'étonne du reste pas du tout, et le Conseil administratif avec moi – un débat gauche-droite. La droite considère la maîtrise du foncier comme une entorse à la liberté économique et la gauche souhaite maîtriser ce qui se passe sur son territoire. Etant de ce bord-là, je le considère aussi comme tout à fait bien normal.

Mais encore, j'aimerais dire au Parti libéral-radical et je m'adresse en particulier à Mme la conseillère municipale Meyer que je respecte les avis de tout un chacun, cependant je pense que vos paroles ont peut-être dépassé votre pensée, Madame… Vous vous demandez si la Ville de Genève est allée sur place. Oui, nous avons une Unité d'opérations foncières extrêmement sérieuse. Vos propos sont diffamatoires, à la limite de la diffamation pour le Conseil administratif et insultants pour les services et pour l'administration de la Ville de Genève qui fait extrêmement bien son travail. Donc, je vous prie et je vous remercie d'ores et déjà de mesurer vos paroles.

J'aimerais vous dire d'ailleurs que le droit de préemption est inscrit dans la LGL. Il a pour objet de favoriser l'acquisition des parcelles par les collectivités publiques dans le cadre de la maîtrise foncière de certaines parcelles situées en zone stratégique dans le but d'y développer des constructions. Cette loi ne tombe pas du ciel, elle a été votée il y a fort longtemps et je crois que le Conseil administratif respecte le droit. Du reste, il est averti par les notaires et l'Etat que notre commune, Ville de Genève, a un droit d'exercice de préemption. Nous le faisons donc dans le respect de la démocratie.

J'ai entendu de la part de l'Union démocratique du centre que le Conseil administratif, c'est-à-dire moi-même, n'avait pas donné d'arguments convaincants. Eh bien, je vous réponds que d'autres arguments ont été développés ce soir par les uns et les autres. Je vous remercie de vous y référer et j'espère que vous les avez entendus.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien parle de confettis… Je réponds que cette parcelle n'est pas un confetti et qu'elle permettra aussi des échanges de parcelles. C'est vrai que c'est sur du long terme mais c'est une stratégie, et nos prédécesseurs l'ont fait avant nous. Cela a permis de développer du logement social sur notre territoire – je vous prie de ne pas l'oublier. Voilà, Monsieur le président, je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 40 oui contre 34 non.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on est de nouveau dans un débat… Vous avez vu quand même le secteur dont on parle à l'intérieur de la proposition! Comme ça, à la louche, j'ai compté… Il y a 35 parcelles où il y a des villas individuelles. Vous croyez vraiment que, parce que la Ville de Genève va acheter une parcelle, ça va débloquer le PLQ qui a été refusé, je vous le rappelle, par les habitants? Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est écrit dans la proposition. Une parcelle qui fait 1114 m^2… Vous ne faites rien sur 1114 m^2! Par conséquent, on va faire quoi? On va faire des travaux pour la mettre aux normes, OK, bon, ce n'est pas ça qui est dramatique, et on va la louer à une famille de privilégiés. Ça ne va pas être du logement social, Mesdames et Messieurs de la gauche!

Une voix. Les camarades…

M. Daniel Sormanni. Non, ce ne sont pas des camarades… Camarada pour certains peut-être… Donc on va louer cette villa en loyer libre pendant vingt ans environ… Je crois qu'on est vraiment à côté de ce que soi-disant vous défendez! Il y en a certains dans cette salle qui s'offusquent lorsqu'on développe ces plans d'aménagement. OK, c'est en zone de développement, mais il n'y a pas de PLQ! Refusé par les habitants, je le redis… Or, à partir du moment où on fera l'aménagement, on va évidemment raser ces villas et tout ce qu'il y a dedans! On va couper les arbres! Il n'y en a pas qui protestent à propos d'une certaine Cité de la musique parce qu'on va couper quelques arbres? Ceux-là mêmes qui sont contre

la Cité de la musique viennent nous dire maintenant qu'il faut raser tout ça pour construire des logements sociaux! Non mais, on est où là? Vous n'avez pas de cohérence, et je ne comprends pas votre approche de l'aménagement de ce canton et de cette ville.

Et puis alors, on dit dans la proposition que pour ces 35 parcelles il faudra évidemment lever ces servitudes et tout ce qu'il y a autour. Vous savez, ces servitudes croisées… Droits de passage, etc. Pour lever ces servitudes, il y a deux méthodes. On peut soit les acheter, et elles se vendent chèrement, je peux vous le dire et vous le savez bien. L'autre méthode, c'est d'actionner la loi Giromini – on en parle aussi dans la proposition. Mais pour actionner la loi Giromini, il faut 60% de logements sociaux – 60%! Impossible aujourd'hui puisque, M. Schaller l'a relevé, dans les zones de développement, c'est un tiers, un tiers, un tiers, à savoir un tiers de logements d'utilité publique dont 16% d'habitations bon marché, un tiers de logements locatifs non subventionnés et, l'autre tiers, c'est 20% de propriétés par étages et le reste en loyer libre, au choix de celui qui fait la promotion. Vous ne pouvez donc plus en aucun cas atteindre les 60% de logement social en actionnant la loi Giromini qui permet de lever les servitudes, sans bourse délier. C'est juste impossible. On est vraiment sur une autre planète…

Il faut remonter à l'origine de la loi Giromini. C'est très ancien. M. Giromini était un député au Grand Conseil il y a un certain nombre d'années et cette proposition visait un peu à débloquer certaines situations dans les quartiers afin de pouvoir avancer. Eh bien, aujourd'hui, ce n'est plus possible parce que cette loi n'est plus adaptée à la situation actuelle et à la nouvelle loi sur les zones de développement en vigueur depuis l'automne 2020, qui a fait l'objet d'un accord au Grand Conseil entre tous les partis sauf un, Ensemble à gauche.

Donc, Mesdames et Messieurs, on est dans un cas d'espèce. Je le redis, dans des endroits où il y a des possibilités de faire avancer un PLQ, nous accepterions volontiers cette préemption mais, dans ce quartier-ci, on est à des années-lumière de pouvoir faire quelque chose. C'est pour ça que je vous invite à refuser cette préemption et cette proposition PR-1464.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre qui émane de M. Holenweg et qui demande le débat accéléré sur l'objet en cours.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 32 non.

Le président. Je rappelle la règle du débat accéléré. C'est une personne par groupe pendant cinq minutes. Je passe la parole à Mme Alia Meyer pour le Parti libéral-radical.

Mme Alia Meyer (PLR). Merci, Monsieur le président. Vous transmettrez à Mme Perler que, si mes propos ne lui ont pas plu, ce n'est pas pour autant qu'ils sont diffamatoires. Tout ce que j'ai pu dire est basé sur le texte de cette proposition. Le fait que la Ville de Genève ne soit pas allée sur place est écrit dans la proposition et le fait que la Ville de Genève voudrait être présente dans cette parcelle pour intimider les autres propriétaires est écrit dans la proposition. J'aimerais qu'elle arrête de m'accuser de diffamation, s'il vous plaît. *(Applaudissements et exclamations.)*

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Très rapidement… Mme la magistrate dit qu'elle veut être proactive sur les logements. Nous reviendrons bientôt vers vous pour montrer avec différents éléments que ce n'est pas forcément le cas.

Maintenant, je reviens sur les confettis, sur le mot confetti que j'ai employé – les petits confettis, ces petits bouts de papiers – et sur le fait qu'on pourrait faire ensuite une page entière, c'est-à-dire d'avoir un ensemble. On n'est pas là pour négocier comme au Monopoly… A l'époque, on voulait acheter des confettis, ce qui a été fait par ses prédécesseurs et c'était juste – ça je le reconnais. Mais parce qu'il y avait une vision d'ensemble. Je parle des Eaux-Vives, de Grange-Canal où là on avait lancé une assez grande campagne d'achat en préemption pour réaliser un ensemble qui va se construire tout prochainement. Là oui, il y a une cohérence.

Aujourd'hui, dans le cas qui nous est présenté, on voit clairement qu'on achète un confetti mais qu'on ne pourra strictement rien faire parce qu'il n'y a pas de vision d'ensemble. Il n'y a pas de désir de faire quelque chose à cet endroit-là et il n'y aura pas forcément la possibilité de le faire avant de très longues années. Et je reviens toujours avec cet argument… je sais qu'ici on agit avec beaucoup de facilité pour dépenser des millions, du moins la majorité de ce Conseil. Mais aujourd'hui il faut faire attention, nous ne pouvons pas dépenser… Je vous renvoie à l'article qui a paru aujourd'hui dans un quotidien de la place. On voit très clairement qu'on a une tendance exagérée, à Genève en particulier, à dépenser de l'argent sans penser aux conséquences, surtout au niveau de l'endettement.

Cet investissement n'est pas utile aujourd'hui pour la collectivité, pour nos concitoyens. On peut très bien s'en passer et laisser faire le secteur privé. On peut aussi lui faire confiance pour construire des logements. De grâce, évitons de dépenser des millions qui ne vont pas servir notre population présentement.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole n'est plus demandée…

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 39 oui contre 34 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettre d) de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la vente à terme signée le 25 mars 2021 de la parcelle N° 1819 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin du Pré-Cartelier 11;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m^2, sise chemin du Pré-Cartelier 11, par Mme Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 1 900 000 francs aux fins de construction de logements d'utilité publique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Une voix. Troisième débat!

Le président. Je soumets au vote le troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (31 oui contre 39 non).

Le président. Le troisième débat est accepté. Il aura lieu lors d'une séance ultérieure. *(Exclamations.)*

Des voix. Demain!

Le président. Il aura lieu demain. Avant de passer aux motions d'ordonnancement, il y a encore un renvoi direct…

11. Projet de délibération du 19 mai 2021 de MM. et Mme Christo Ivanov, Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Didier Lyon et Marie-Agnès Bertinat: «Crédit de 500 000 francs destiné à réduire les nuisances sonores ferroviaires, notamment avec la couverture des voies ou avec des murs anti-bruit, entre le pont de l'Avenue-d'Aïre et l'avenue Henri-Golay» (PRD-292)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant :

– les conséquences sur la santé des personnes exposées à un bruit excessif;
– que contrairement à une idée fausse très répandue, notre corps ne s'habitue pas au bruit et qu'à chaque bruit qui dérange, le corps se met en état d'alerte et produit des hormones de stress telles que l'adrénaline et le cortisol, le cœur bat plus rapidement, la pression sanguine et la fréquence respiratoire augmentent;
– qu'en plus du stress, le bruit peut avoir d'autres effets sur la santé, tels que nervosité, agitation, fatigue, abattement, agressivité, hypertension, maladies cardio-vasculaires, troubles de la concentration, baisse des performances, baisse de la compréhension des textes, de la mémoire à long terme et de la motivation chez les écoliers, troubles de la communication, tendance à l'isolement[2];
– le rôle de pionniers de notre Canton et de notre municipalité en matière de lutte contre les nuisances sonores routières;
– qu'à côté des nuisances sonores routières, de nombreuses personnes sont exposées à des nuisances sonores ferroviaires;
– que la réalisation de nouveaux logements s'est parfois faite dans des secteurs particulièrement exposés au bruit;
– que la problématique du bruit est exacerbée dans un cadre de vie urbanisé et surdensifié;
– le trafic ferroviaire important en tranchée ouverte (à la hauteur du chemin François-Furet en direction de Cointrin et de Bellegarde) durant plus de vingt heures par jour, qui crée des pics de bruit à chaque passage de train, multipliés par les réverbérations du bruit des trains sur les immeubles environnants et la création de bruit aérien secondaire;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncé, 8089.
[2] https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/effets-du-bruit/effets-du-bruit-sur-la-sante.html

– que s'agissant du trafic voyageurs, les prestations de transport auront augmenté de 25% en 2040 par rapport à l'année de base (2010), selon les Perspectives pour le trafic voyageurs et le transport de marchandises en Suisse d'ici à 2040[1];
– que les aménagements visant à réduire le bruit routier sont appréciés par les habitants, mais perdent de leur utilité si le bruit ferroviaire supplante le bruit routier;
– que les bases légales fédérales de lutte contre le bruit demandent de favoriser les mesures à la source qui permettent de protéger globalement et plus efficacement les personnes;
– qu'en 1982, notre Conseil avait voté un crédit d'étude pour couvrir les voies CFF à Saint-Jean et que leur couverture s'est achevée en 1995;
– que la couverture des voies CFF à Saint-Jean est considérée comme un succès architectural et un immense progrès pour la qualité de vie;
– que toutes les solutions visant à réduire le bruit ferroviaire entre le pont de l'Avenue-d'Aïre et l'avenue Henri-Golay doivent être étudiées, notamment avec la couverture totale des voies ou la pose de murs anti-bruit,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné aux études préalables en vue de la réalisation de la couverture totale des voies ou de murs anti-bruit visant à réduire le bruit ferroviaire entre le pont de l'Avenue-d'Aïre et l'avenue Henri-Golay.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

---

[1] https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mobilite/bases-et-donnees/perspectives.html

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent de le renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 63 oui contre 2 non.

Le président. Nous passons à la liste des urgences… La première motion d'ordonnancement émane de M. Vincent Schaller, qui demande de traiter en urgence le point 101 de notre ordre du jour, le projet de délibération PRD-113, relatif au frein à l'endettement. Je donne la parole à M. Vincent Schaller.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Monsieur le président. Avec ce projet de délibération PRD-113, l'Union démocratique du centre vous propose un règlement pour instaurer un système de frein à l'endettement, qui s'appliquerait à notre commune et qui serait calqué sur les dispositifs qui existent déjà au niveau cantonal et au niveau fédéral. Ces dispositifs de frein à l'endettement cantonaux et fédéraux sont extrêmement vertueux, et cela, personne ne le conteste. *(Brouhaha.)* On ne voit dès lors pas pourquoi la Ville de Genève ne pourrait pas aussi en bénéficier.

Le cadre de cette proposition de frein à l'endettement, ce sont désormais les comptes 2020 de la Ville de Genève. Pour rappel, les investissements nets de la Ville de Genève pour l'année 2020 se sont élevés à 140 millions de francs et, pour les payer, la Ville de Genève ne disposant pas de revenus suffisants, elle s'endette auprès des banques dans des proportions que nous n'avons encore jamais connues. Le niveau d'autofinancement est de 32%, un niveau «historiquement bas» – c'est écrit noir sur blanc dans les comptes 2020.

La dette de la Ville de Genève atteint une hauteur stratosphérique, 1 650 000 000 de francs au 31 décembre 2010. Les indicateurs financiers qui figurent dans les comptes 2020, pages 222 à 225, sont pessimistes. Pour le degré d'autofinancement, l'appréciation est «mauvais»; pour le taux d'endettement, en pourcentage des revenus, l'appréciation est «moyen»; pour le ratio entre l'autofinancement et les revenus courants, l'appréciation est «mauvais».

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces appréciations négatives doivent impérativement nous amener à chercher et à trouver un dispositif qui nous permettra de nous auto-contrôler *(exclamation),* un dispositif pour prendre des décisions raisonnables malgré un penchant naturel de ce Conseil municipal à brûler l'argent.

Le président. Vous devez conclure…

M. Vincent Schaller. L'Union démocratique du centre vous invite à combattre ce penchant naturel et, dans ce but, à renvoyer ce projet de délibération PRD-113 pour un frein à l'endettement à la commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-113 est refusée par 40 non contre 29 oui.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement émane de M. Ahmed Jama, qui demande de traiter en urgence le point 146 de notre ordre du jour, la motion M-1583 relative au premier Village noir de Suisse romande. Je donne la parole à M. Ahmed Jama.

M. Ahmed Jama (S). Merci, Monsieur le président. Comme vous l'avez bien dit, cette motion consiste en la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du premier Village noir de Suisse romande construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse. Cette demande s'inscrit également dans la dynamique d'action mémorielle engagée à Genève quant aux génocides rwandais, arménien, de Bosnie-Herzégovine ainsi que de la Shoah. Il n'existe en effet pas à Genève, ville internationale et siège mondial des droits humains, de signe rappelant ces crimes – auxquels du reste des Suisses ont participé – qui puisse devenir un des symboles de la lutte contre la barbarie humaine.

Un mémorial Noir est plus que jamais nécessaire à l'heure où dans le monde on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'apporter plus de considération au racisme anti-Noir.e.s et à ses dégâts multidimensionnels, comme l'ont mis en lumière l'internalisation du mouvement Black Lives Matter et la satisfaction mondiale de la condamnation du meurtrier de George Floyd.

Pour vaincre les préjugés, il faut lutter contre l'ignorance, contre l'oubli. C'est aussi pour cela qu'il faut un signe en mémoire de l'esclavage, pour que ce signe ou ce monument ou cette plaque vive dans la durée. Il faut maintenant l'incarner dans un lieu de mémoire, de travail, d'échange. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1583 est acceptée par 43 oui contre 24 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement émane de Mme Anne Carron, qui demande de traiter en urgence le point 174 de notre ordre du jour, la motion M-1616 relative à la place des Philosophes. Je donne la parole à Mme Anne Carron pour défendre l'urgence sur la motion.

Mme Anne Carron (PDC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien demande l'urgence pour le renvoi en commission de la motion M-1616 qui a trait au réaménagement de la place des Philosophes. Cette place, étrangement qualifiée puisqu'il s'agit actuellement d'un petit parking qui n'offre aucune possibilité d'y flâner, a un potentiel d'aménagement intéressant. Elle pourrait constituer, alors qu'il s'agit aujourd'hui d'un endroit très minéral, une aire de délassement pour la population dans un cadre ombragé.

Gouverner, c'est prévoir, et nous devons nous préparer à vivre avec un climat méditerranéen, nous annoncent les scientifiques. Cette perspective n'est pas outre mesure désagréable pour autant que l'aménagement de la Ville de Genève s'y prête. La motion demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un projet concerté avec la population et les associations du quartier concerné. C'est un travail qui prend du temps. Le travail sur cette motion en commission sera l'occasion d'approfondir la question et d'inscrire ce projet dans la perspective plus large de la végétalisation de la Ville de Genève, qui figure dans le programme de législature du Conseil administratif.

Le Parti démocrate-chrétien vous remercie, chères et chers collègues, de faire bon accueil à cette demande d'urgence en vue du renvoi de cette motion en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1616 est acceptée par 49 oui contre 24 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement émane de Mme Brigitte Studer, qui demande de traiter en urgence le point 165 de notre ordre du jour, la motion M-1606 relative aux conditions de logement. Je donne la parole à Mme Brigitte Studer pour défendre l'urgence sur la motion.

Mme Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Je vous ai déjà présenté deux fois cette demande d'urgence. Vous l'aviez acceptée mais nous n'avions pas eu le temps de la traiter. Jamais deux sans trois… J'espère que ce sera la bonne cette fois-ci. Elle concerne toujours l'immeuble du 8, rue Royaume qui, à la suite d'un incendie au mois de janvier, avait dû être évacué de ses habitants. Depuis, il est comme lorsque j'ai présenté mes autres demandes d'urgences, toujours aussi vide et muré.

Comment éviter une nouvelle verrue dans le quartier des Pâquis? Que peut faire la Ville de Genève par rapport à cet immeuble que nous avions découvert dans un état vétuste, sans entretien, avec des conditions scandaleuses de logement? Notre préoccupation va aussi aux personnes qui y ont résidé et qui continuent à résider

ailleurs dans des conditions similaires. Que peut faire la Ville? Nous vous proposerons de renvoyer cet objet à la commission du logement pour faire le point sur la situation. Merci d'accepter l'urgence pour la troisième fois. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1606 est acceptée par 46 oui contre 27 non.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement émane de M. Daniel Sormanni, qui demande de traiter en urgence le point 173 de notre ordre du jour, la motion M-1615 relative au skate-park de Plainpalais. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni pour défendre l'urgence sur la motion.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président, de me donner la parole. Je crois effectivement qu'il y a aujourd'hui une problématique sur cet équipement de 3000 m^2 – c'est l'un des plus grands skate-parks d'Europe – au niveau de la sécurité au sens large, c'est-à-dire surtout de la gestion sur l'espace lui-même.

Je vous rappelle que la gestion est assurée par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Elle a un gardien et trois moniteurs qu'elle a salariés et qui sont chargés de faire respecter d'abord les règles de sécurité… le casque, les gants et ainsi de suite – ce qui ne se fait pas ou plus – et de veiller aux conflits de générations. Il y a d'énormes conflits de générations sur cet espace et ils ne sont plus gérés par la FASe – malheureusement ils sont dépassés…

Je crois que ça mérite que nous nous en occupions, que nous examinions ce qui est possible d'être fait. L'objectif n'est pas de mettre à l'index les forces de police municipales, cantonales ou autres mais la gestion sur le site qui est faite par la FASe, qui ne parvient plus ou pas – on n'en sait rien – à gérer ces différentes problématiques de conflits de générations et de respect des règles de sécurité. Il y a d'ailleurs très souvent des accidents.

Par conséquent, nous souhaiterions que vous acceptiez d'examiner cette problématique et de renvoyer cette motion ensuite à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ce n'est pas un problème de sécurité en tant que tel, c'est un problème de gestion de cet espace, puisqu'il s'agit des moniteurs de la FASe, et c'est pourquoi ça doit être traité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je vous le rappelle, nous finançons très largement cette institution en tant que commune Ville de Genève. Il est donc aujourd'hui nécessaire de faire un état des lieux et de voir comment on peut améliorer cette situation qui devient problématique, notamment en ce qui concerne les conflits de générations. Certains adultes essaient d'intervenir mais ils se font menacer sur

place par d'autres… Par conséquent, je vous invite à accepter cette urgence pour que l'on puisse ensuite renvoyer la motion à la commission sociale de façon à faire une revue de détails. Je vous remercie par avance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1615 est acceptée par 40 oui contre 29 non (1 abstention).

Le président. La sixième motion d'ordonnancement émane de M. Denis Ruysschaert, qui demande de traiter en urgence le point 168 de notre ordre du jour, la motion M-1610 relative aux micro-forêts urbaines. Je donne la parole à M. Denis Ruysschaert pour défendre l'urgence sur la motion.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Merci beaucoup, Monsieur le président. Au préalable, parlons de ce qu'est une forêt… *(Remarque.)* Oui mais je l'ai déjà dit… Expliquons de quoi on parle…

Selon les Nations unies (ONU), les forêts sont des terres d'une superficie d'au moins 0,5 ha qui contiennent des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 m et un couvert forestier de plus de 10%. Par exemple la Cité de la musique est une forêt actuellement. *(Rires.)* C'est pour le contexte… *(Remarques.)* Ah oui mais c'est intéressant de voir un peu de quoi on parle d'après l'ONU. Ce n'est pas moi qui parle, c'est l'ONU qui vous explique ce qu'est une forêt. Les micro-forêts, elles, sont de plus petites surfaces de 100 m^2 environ. Ça représente 10 places de parking. Vous voyez ce qu'est une place de parking, eh bien c'est dix fois ça…

Pourquoi s'intéresser aux forêts? Déjà, elles donnent un large éventail de services écosystémiques qui sont significatifs pour assainir la ville. Elles régulent le climat par l'évapotranspiration et l'ombre qu'elles procurent. Elles favorisent la biodiversité, elles assainissent l'air, elles diminuent les inondations, elles restaurent les sols dégradés et elles purifient l'eau. C'est quand même pas mal, hein, pour des forêts? Et donc, l'association des arbres au sein des forêts les rend aussi beaucoup plus résistants aux maladies et au changement climatique. C'est d'ailleurs un peu ça le bémol… Planter des arbres, ça ne sert à rien, car ils sont tout isolés, tout malheureux. Il faut qu'ils soient ensemble pour qu'ils s'entretiennent.

Mais ce n'est pas tout… Les forêts améliorent aussi directement le bien-être de la population car nous percevons le monde à travers nos sens qui ont co-évolué avec le couvert forestier. L'être humain aime le gazouillement des oiseaux, le craquement des feuilles en marchant, l'odeur du bois humide, la couleur verte apaisante de la canopée, la sensation de fraîcheur de son sous-bois.

Je vous raconte tout ça pour vous dire que cette motion est importante. Comme nous avons l'ambition d'atteindre 30% de couverture arborée d'ici à 2030 et compte tenu des bénéfices importants que nous donnent ces forêts pour la viabilité structurelle de la vie et la santé de la population et des arbres eux-mêmes, les Verts demandent au Conseil municipal de mettre les micro-forêts au cœur de la stratégie d'aménagement à long terme. Cela pour atteindre les objectifs de couverture végétalisée à l'horizon 2030 en valorisant l'ensemble des ressources écosystémiques de ces micro-forêts par une coordination étroite entre les départements, en développant l'éducation sur l'importance des arbres et des espaces végétalisés, en s'engageant d'ici à 2025 pour que la Ville de Genève obtienne le label «Ville verte» et en inscrivant d'ici à 2030 la Ville de Genève comme ville forestière auprès de l'ONU dans le cadre de son programme mondial des villes forestières. Vous avez vu, c'est un joli programme.

Le président. Monsieur le conseiller municipal…

M. Denis Ruysschaert. Nous vous convions à accepter cette urgence et à renvoyer peut-être ensuite la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1610 est acceptée par 57 oui contre 9 non (2 abstentions).

Le président. Il nous reste quelques minutes, nous passons au point 27 de notre ordre du jour…

12. Projet de délibération du 8 juin 2021 de Mmes et MM. Albane Schlechten, Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Gazi Sahin, Fabienne Beaud, Pierre de Boccard et Pierre Scherb: «Indemnité mensuelle liée aux frais de connexion internet» (PRD-291)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chefs et cheffes de groupe, fixe par délibération, pour la durée de la législature, les indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article premier. – De compléter la délibération issue du projet de délibération PRD-259 comme suit:

Article 1, lettre m):

m)	Indemnité mensuelle liée aux frais de connexion internet pour les membres du Conseil municipal	20 francs

Article 4bis: Abonnement UNIRESO

Chaque membre du Conseil municipal peut bénéficier d'un abonnement UNIRESO pris en charge par la Ville de Genève.

Article 4ter: Matériel informatique

Chaque membre du Conseil municipal peut bénéficier d'un PC portable ou le remboursement de l'achat d'un tel PC à hauteur de 1500 francs maximum par législature.

---

[1] Cet objet n'a pas été annoncé formellement.

Article 4quater: Servitudes

Les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier de billets pour certaines représentations culturelles et compétitions sportives, en fonction des conditions accordées par les différentes institutions.

Article second – A l'issue du délai référendaire, le montant prévu à l'article 1, lettre m sera payé dès le 1er juin 2021.

Préconsultation

Mme Albane Schlechten (S). Félicitations pour votre élection, Monsieur le président. Félicitations également à vos vice-présidente et vice-président.

C'est très simple… C'est un projet de délibération qui institue une indemnité pour les connexions internet. Certains groupes nous ont demandé en effet durant cette magnifique période de confinement à recevoir cette indemnisation, car certaines personnes ont dû *upgrader* leur abonnement ou se munir d'un dispositif de connexion puisque le télétravail était aussi encouragé au Conseil municipal.

Le bureau a observé cette demande avec attention et, à la majorité, a opté pour que cette indemnisation soit accordée à l'ensemble de ce plénum plutôt que sur demande. Du coup, les conseillères et conseillers n'auraient pas besoin d'en faire la demande, ce serait automatique et égalitaire. Dans le contexte actuel qui est plutôt positif dans ce sens, nous nous sommes dit que ce serait bien aussi de rappeler l'ensemble des indemnisations auxquelles vous avez droit toutes et tous, très chers collègues, notamment en ce qui concerne les abonnements aux transports publics ou d'autres types d'indemnisations. Comme ça, ça a le mérite d'être très clair pour tout le monde et c'est transparent aussi pour l'ensemble de la population.

Voilà pour l'introduction à cette indemnité «connexion» et pour parler un peu aussi de toutes les indemnités auxquelles ce plénum a droit afin que ce soit limpide, clair, transparent, accessible à tout le monde. Je vous remercie de faire bon accueil à ce projet de délibération.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 65 oui contre 2 non (1 abstention).

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens à titre personnel pour proposer le renvoi de cette proposition en commission du règlement pour trois raisons très rapidement résumées. Voter une modification du règlement sans passer par la commission du règlement, sans passer par une discussion préalable en commission du règlement,

ce n'est pas une bonne idée. Nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent, il n'y a pas de raison que nous le fassions pour nous accorder des indemnités à nous-mêmes.

Deuxièmement, des détails tels que ceux proposés par la proposition pourraient être intégrés dans un règlement, qui est un texte pérenne. Ce n'est pas forcément une bonne idée non plus, ça mérite au moins qu'on puisse en discuter entre nous en commission, et ce n'est pas forcément une bonne idée non plus que d'aller jusqu'à inscrire des montants précis dans un règlement, c'est-à-dire dans un texte qui a tout de même une valeur de portée un peu plus générale que le fait de fixer des montants. J'ajoute que le caractère symbolique d'une décision du Conseil municipal s'accordant à lui-même des indemnisations en période de crise, même en les précisant dans le règlement, n'est pas forcément du meilleur goût.

Je ne vous invite pas à voter contre cette proposition. Je vous invite à laisser au moins la commission du règlement en discuter pour la formaliser et la rédiger un peu mieux, de manière un peu plus cohérente qu'elle ne l'est. Sur le fond, il n'y a pas forcément de problème, d'autant que le règlement actuel donne déjà la possibilité d'accorder toutes les indemnisations qui sont proposées; il suffirait de modifier de deux mots l'article existant du règlement. Je vous propose donc de renvoyer cette proposition en commission du règlement qui pourra la traiter très rapidement à sa première séance à la suite de l'élection de notre nouveau vénéré président.

Mme Albane Schlechten (S). Je ne voulais pas forcément reprendre la parole mais je suis obligée de répondre sur trois points… Tout d'abord, il s'agit d'une délibération qui ne modifie pas notre règlement puisque nous n'avons pas besoin de revoir l'entièreté de notre règlement pour ce processus d'indemnisation – et heureusement.

Sur la concertation des groupes, c'est un projet de délibération qui vient du bureau où tous les groupes, les sept partis, sont représentés. Il a fait l'objet de discussions et d'un consensus. Enfin, le montant est de 20 francs. Il pourrait être autre. Nous avons privilégié le principe de la transparence et, quitte à être transparent, allons jusqu'au bout, c'est pourquoi nous avons inscrit ce montant. Merci bien.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on veut faire voter cette proposition en catimini… Pourquoi pas? Mais je vous rappelle qu'il fut un temps, pas si éloigné que ça, où la connexion internet était prise en charge par le Conseil municipal, évidemment dans la limite raisonnable. Il fallait juste amener les factures lors des séances du Conseil municipal. Et puis je ne sais pas, je crois qu'il y a un bureau, un jour qu'il était mal luné, qui a décidé de supprimer tout ça…

J'aimerais quand même vous rappeler une chose… D'abord, tout est de plus en plus électronique dans la mesure où on reçoit encore les documents car je rappelle aussi qu'il y a un certain nombre de conseillers municipaux qui ont cherché vainement l'ordre du jour de janvier et de demain sur le site de la Ville de Genève. Pas trouvé… Ils ne l'ont pas trouvé. Alors si c'est comme ça qu'on va faire le parlement sans papier à partir du mois de septembre sur le nouveau système Synapps, machin, je ne sais pas quoi, on est mal barré. Si ça marche aussi bien que ce que nous avions jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas sortis de l'auberge.

On veut faire les choses par internet, mais en fait, internet, c'est à notre charge, quoi! Donc ce n'est pas très logique! Et on reçoit par e-mail toute une série de propositions, sauf que, si on veut les avoir sur papier, on doit les imprimer nous-mêmes, à nos frais bien entendu! Il y a là un illogisme. A partir du moment où on veut que ce soit un parlement sans papier, eh bien, il faut que ce soit un parlement sans papier, c'est-à-dire qu'on ait les instruments et que ce soit pris en charge. Ça ne doit pas être à notre charge. Et puis, si vous me trouvez un opérateur qui nous fait une connexion internet qui fonctionne pour 20 francs par mois, il faut m'écrire, hein! Vous pouvez m'envoyer un SMS ou un e-mail, parce qu'il n'y en a pas – c'est vite vu… C'est à marquer d'une pierre noire.

Je suis assez d'accord avec M. Holenweg… Faisons un petit tour à la commission du règlement. Il n'y a pas besoin de faire six mois pour en discuter; je pense qu'une séance est suffisante. Mais 20 francs, c'est juste ridicule, Mesdames et Messieurs. Il n'y a pas un seul opérateur qui vous facture une connexion internet à 20 francs par mois! Ça n'existe pas! Donc je pense qu'il est utile de renvoyer ça à la commission du règlement. En une séance, on peut régler cette problématique.

Le président. La parole n'est plus demandée…

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 38 non contre 30 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 65 oui contre 4 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il y a un troisième débat?

Le président. Nous arrivons au terme de notre séance. Nous suspendons nos travaux… Nous reprendrons demain avec cet objet bien entendu.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation 28

2. Communications du Conseil administratif 28

3. Communications du bureau du Conseil municipal 28

4. Pétitions. 28

5. Révocation du représentant EàG du Conseil municipal de la Ville de Genève au sein du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 9) (RCM, art.130, lettres B) b)). 29

6. Allocution du président élu 33

7. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2021 en vue de l'approbation des budgets 2020-2021 et 2021-2022 du Grand Théâtre de Genève (PR-1461) 36

8. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 980 000 francs, soit:
   – 3 680 000 francs destinés à assurer le financement du 6e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC);
   – 300 000 francs destinés à assurer le financement des ordinateurs portables pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour permettre le télétravail et la mobilité (PR-1462). 83

9. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 803 400 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:
   – 1 258 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;
   – 1 451 200 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;
   – 93 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1463). 95

10. Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2021 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m^2, sise chemin du Pré-Cartelier 11, par Mme Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 2 000 000 de francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1464) 117

11. Projet de délibération du 19 mai 2021 de MM. et Mme Christo Ivanov, Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Didier Lyon et Marie-Agnès Bertinat: «Crédit de 500 000 francs destiné à réduire les nuisances sonores ferroviaires, notamment avec la couverture des voies ou avec des murs anti-bruit, entre le pont de l'Avenue-d'Aïre et l'avenue Henri-Golay» (PRD-292) 146

12. Projet de délibération du 8 juin 2021 de Mmes et MM. Albane Schlechten, Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Gazi Sahin, Fabienne Beaud, Pierre de Boccard et Pierre Scherb: «Indemnité mensuelle liée aux frais de connexion internet» (PRD-291) 154

13. Propositions des conseillers municipaux 158

14. Interpellations 158

15.Questions écrites 158

La mémorialiste:
Daphné Vaucher